VOLUME XII. — No 114 MONTREAL, MERCREDI 18 MAI 1921 TROIS SOUS LE NUMERO

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne

CANADA.. .. .. $6.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.. $8.00
MONTREAL ET BANLIEUE. $10.00

Édition hebdomadaire

CANADA.. .. .. $2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.. $3.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

Rédaction et administration
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONE : *Main 7460*
SERVICE DE NUIT : Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS !

Deux siècles et demi après...

L'histoire a d'étonnants retours. L'abbé Faillon, il y a un demi-siècle à peine, faisait observer que son *Histoire de la Colonie française* livrait pour la première fois au grand public le nom des compagnons de Dollard. On n'avait connu jusque là que celui de leur chef et aucun hommage particulier n'avait salué la mémoire de ces morts illustres. Quelques lignes dans les livres d'histoire rappelaient ce grand souvenir, dressaient devant les imaginations une silhouette héroïque, et c'était tout. Nous avons, sous nos yeux, vu, pour ainsi dire, ressusciter les martyrs. Au monument de Maisonneuve, voici onze ans, une première grande manifestation jetait à la foule les noms glorieux. Un frisson courait dans toutes les veines, lorsque sur cette Place d'Armes toute pleine des souvenirs du plus vieux Montréal, Mgr Bruchési, tenant en ses mains l'antique registre de la paroisse de Notre-Dame — la paroisse de Dollard — lisait l'acte de décès des sauveurs de la colonie. Le peuple reprenait contact avec cette histoire, plus belle que les plus belles légendes. Et les témoignages de respect, d'admiration, de filiale piété n'ont depuis fait que se multiplier et grandir. Un monument évoque, au centre de Montréal, la gloire des sacrifiés de 1660, un autre, au Long-Sault, marque l'endroit où ils tombèrent. Des livres s'efforcent de répandre la leçon de leur vie, des fêtes annuelles commémorent leur dévouement. De Montréal, la volonté d'honorer les martyrs se propage dans toute l'Amérique française. Les petits écoliers relisent, racontent cette page d'histoire, se préparent à maintenir, à développer la tradition qui se crée. Nous verrons mardi les foules se grouper au pied du monument de Montréal et de celui du Long-Sault, mais ce ne sera là qu'une partie de l'hommage que la race apportera à ses fils.

Dès dimanche, à Québec, aux Trois-Rivières, commenceront les fêtes commémoratives. Les journaux que nous avons sous les yeux attestent qu'elles se prolongeront dans toute l'Amérique française. De la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Angleterre nous arrivent des feuilles qui évoquent le souvenir de Dollard et de ses compagnons, qui disent la leçon de leur vie. De l'Acadie, des fils du plus vieux groupe français adressent aux promoteurs des fêtes de chez nous un cordial salut. Dans l'Ontario, l'*Association d'Education* recommande à tous ses groupes de rendre à Dollard un hommage particulier.

Cette fête des grands morts de 1660 devient une fête de la race. Les groupes dispersés sentent qu'en dépit des frontières politiques, ils peuvent d'un même coeur honorer ces glorieuses figures. Et tous comprennent qu'ils leur peuvent demander les mêmes et fécondes leçons: leçons de courage, de sacrifice, leçons de fidélité aux traditions catholiques et françaises. Par elles, ils échappent à l'ambiance matérialiste de notre continent, ils perçoivent plus nettement la puissance des énergies spirituelles. Par elles, ils se retrouvent face à face, pour ainsi dire, avec leurs aïeux et les hauts desseins qui les animèrent, ils revoient la noblesse de leurs origines et la grandeur de leur vocation.

Cette fête française est une fête nettement catholique. Elle ne saurait être autrement sans trahir la mémoire des morts qu'elle veut honorer; elle ne saurait autrement faire jaillir toute la leçon de leur sublime sacrifice. A Montréal, elle débutera par une cérémonie religieuse à Notre-Dame, au Long-Sault, par une messe solennelle, et le même esprit dominera partout les fêtes.

Nous célébrons des héros catholiques et français, nous voulons les honorer dans toute la magnificence de leur âme fortifiée par le Christ et tirer de leur vie *toutes* les leçons qu'elle comporte...

De grand coeur, nous nous joignons aux groupes et aux comités qui s'efforcent de donner à l'hommage aux héros de 1660 le maximum d'ampleur et de fécondité. Ainsi que nous le disions voici des semaines déjà, il n'est si pauvre paroisse, si modeste école qui ne puisse participer à ce magnifique hommage. Il suffit, si l'on ne peut faire plus, d'un rappel, d'une lecture qui évoquent le souvenir des *témoins* de 1660 et marquent la leçon de leur prestigieux sacrifice.

A qui et où cela serait-il impossible ?

Omer HEROUX.

Où sont les fanatiques ?

Une caricature du "Star". — L'entrevue de sir Hormisdas Laporte invite ces calomnies. — Qu'on trie les futurs candidats.

Le parlement de la province de Québec a, lors de la dernière session, mis les électeurs de Montréal en demeure d'opter entre deux projets d'administration. L'un portait que la ville serait divisée en trois grandes circonscriptions électorales et que les conseillers seraient élus suivant le mode de la représentation proportionnelle avec vote transférable; l'autre portait que la ville serait divisée en trente-cinq quartiers et administrée par une commission choisie parmi les échevins élus. Le parlement, par la bouche du premier ministre, avait dit aux contribuables montréalais: "Nous vous laissons le choix, dans les limites que nous vous assignons. Prenez "A" ou prenez "B", c'est votre affaire; mais vous devez prendre l'un des deux".

Il s'est trouvé que les électeurs anglais ont choisi "A" en bloc ; il s'est trouvé que les électeurs canadiens français, irlandais et juifs se sont ralliés, en majorité, à "B", bien qu'un certain nombre, un grand nombre même, aient accordé leur suffrage à "A". Et voici maintenant que le *Star*, trop prudent pour décerner son blâme dans un article de rédaction clair et net, se sert de la caricature pour exprimer son dépit et son mécontentement. Les Anglais ont formé un bloc solide autour de "A", les autres nationalités, y compris celle qui représente la majorité, se sont alliées autour de "B". L'une et l'autre ont exercé le choix qui leur était imposé par Québec, mais il se trouve que c'est, non pas l'élément qui a fait bloc, qui est censuré par le *Star*, mais celui qui s'est divisé, tout en votant en majorité pour le projet "B".

Pareil exemple d'intolérance et d'étroitesse d'esprit se rencontre peu souvent; mais à notre courte honte, il faut dire que c'est le propre président de la Commission de la charte, sir Hormisdas Laporte, ancien président de la commission des achats pour le gouvernement fédéral, membre du conseil d'administration des chemins de fer nationaux, membre du conseil privé, docteur en droit de l'université McGill et chevalier de Saint-Michel et de Saint-Georges, qui a ouvert la porte, dans son entrevue à la *Gazette* d'hier matin, à de pareilles calomnies. Il n'est pas sans intérêt de comparer le ton modéré de l'article éditorial de cette prudente feuille et le ton amer, injuste et partial, de sir Hormisdas Laporte. Et, pourtant, si le *Star* et son conseiller avaient voulu faire un retour sur la campagne toute fraîche encore, ils auraient vu que dans les églises protestantes on a mené une campagne active en faveur de la cédule "A", qu'on n'a pas craint d'inviter les électeurs à l'appuyer, que l'on a, dans toutes les parties de la ville, chez les Italiens comme chez les Juifs, essayé de soulever des griefs imaginaires contre la plus généreuse majorité qui se soit jamais rencontré nulle part, qu'on a parlé de la nécessité d'organiser les minorités, où qu'elles se trouvent, pour se défendre au conseil municipal. Ce sont ces gens-là qui, dans les termes de sir Hormisdas Laporte, osent parler de cris de race et de préjugé religieux.

* *

Les journaux qui ont le plus contribué à la défaite en faisant peser sur le projet "A" tout le poids de leur impopularité se montrent éditorialement plus modestes. La *Presse* se contente de demander qu'on élise des représentants bien qualifiés et désintéressés et que l'on manifeste plus d'intérêt envers les affaires municipales. Le *Star* ne renonce pas à voir triompher ultérieurement ses projets. Il dit que la semence que l'on jette une année germe une autre année ; il peut arriver aussi qu'elle pourrisse tout simplement et c'est bien ce que dranous comptons qu'il adviendra de la proportionnelle ; mais, pour le reste nous ne pouvons que souscrire aux excellents sentiments de ces journaux et demander, nous aussi, que l'on choisisse des candidats offrant toutes les garanties d'honnêteté et de sérieux. Le fractionnement de la ville en autant de quartiers a au moins un avantage. Les candidats seront, en général, connus des électeurs. Ceux-ci seront doublement coupables s'ils élisent des sujets indignes, étant beaucoup plus à même d'exercer un choix judicieux.

* * *

Nous souhaitons que de bons candidats se portent sur les rangs, que les diverses organisations paroissiales prennent sur elles de les faire surgir. Le travail au conseil ne sera pas absorbant puisque c'est la Commission qui règlera tous les détails de l'administration. Seul le vote des crédits ressortira aux échevins qui n'auront pas, non plus, à s'immiscer dans l'administration des divers départements, à donner des ordres aux chefs et à exercer le patronage qui fit le scandale de l'ancien régime. Des hommes à qui répugnait cette cuisine pourront donc sans crainte, se porter sur les rangs. Ils n'auront pas à assumer les frais d'une campagne électorale dans des grandes circonscriptions ; ils n'auront pas, non plus, à se lier par un contrat déshonorant envers une caisse électorale quelconque. Ce sont là d'excellentes conditions pour faire naître de bonnes candidatures, pour rouvrir le chemin de l'hôtel de ville à des hommes représentatifs et dignes. Cela est d'autant plus important que ces candidatures auront pour effet de barrer la route à quelques indésirables. Qu'on ne l'oublie pas, ceux qui ont fait la honte et la faillite de l'ancien régime tenteront de rentrer à l'hôtel de ville. Avant d'accorder son appui et sa confiance à un ancien membre du conseil qu'on examine bien son dossier, qu'on s'assure qu'il n'a pas trempé dans l'un des scandales qui ont éclabousse ses compatriotes.

Ces gens prendront sans doute figure de martyrs ; demanderont qu'on leur donne l'occasion de se venger de leurs oppresseurs, de prouver leur compétence et leur honorabilité ; mais qu'on ne se laisse point prendre à de pareilles promesses, qu'on exige de tous les candidats de la nouvelle administration qu'ils montrent patte blanche.

Louis DUPIRE.

Bloc-notes

Et les autres?

M. Meighen a nié catégoriquement, hier, aux Communes, avoir fait approcher M. Veniot, ministre acadien dans le cabinet du Nouveau-Brunswick, pour lui offrir un portefeuille à Ottawa. "Je n'ai autorisé personne à faire pareille démarche et tout cela, quant à moi, est absolument faux", a dit M. Meighen. Notons ce démenti. Notons également, par ailleurs, que M. Meighen n'a pas encore démenti la nouvelle d'après laquelle il aurait été, par l'entremise de M. Balantyne ou d'un autre, en relations constantes avec M. Boivin, pendant des semaines, afin de l'inciter à rentrer dans le ministère fédéral. D'autres députés aussi, paraît-il, ont été approchés, qui hésitent encore, avant de donner leur réponse définitive, attendant sans doute le résultat de l'élection d'Yamaska. Saurons-nous jamais toutes les allées et venues, toutes les promesses qui se sont faites, pour essayer d'arracher à l'opposition trois ou quatre députés et même davantage ?

Une alarme

Le *Globe* a semé la terreur, à Toronto, ce matin. Il a imprimé qu'à la prochaine session de l'assemblée législative ontarienne, le député John O'Neil déposera un projet de loi aux termes duquel le gouvernement ontarien pourra confisquer les approvisionnements d'alcools que des centaines et des milliers d'Ontariens ont entassés, pour leur consommation individuelle et le plaisir de leurs amis et connaissances. Il leur paierait une indemnité et prendrait l'alcool pour le revendre dans les magasins de l'Etat, aux conditions rigoureuses définies par la loi. On comprend aisément que des milliers d'Ontariens sont inquiets, depuis la publication de cette nouvelle. Si c'était vrai ! Rien que ces mois-ci, les gens de Toronto ont importé à eux seuls, et pour leur usage personnel, selon des fonctionnaires de messageries et des employés de chemins de fer, plus de cent mille bouteilles d'alcool par semaine. Ce sont autant de réserves pour les années sèches. S'il faut maintenant que le gouvernement de Toronto aille tarir les sources prêtes à jaillir dans les caves ontariennes, ce sera un désastre pour les assoiffés.

Haute finance

M. Crerar a donné hier aux Communes quelques exemples de la façon dont on a procédé, dans le domaine de la haute finance, au Canada, ces années-ci, pour monter de grosses maisons d'affaires. La maison *Ames-Holden-McCready*, formée en 1911, a-t-il dit, a groupé trois sociétés industrielles, dont le capital-actions d'ensemble était de $3,500,000. Les lanceurs de la nouvelle maison ont émis, sans aucune mise de fonds nouvelle, du capital-actions pour une valeur de 7 millions, soit le double. La *Dominion Glass Co.*, formée de trois maisons d'un capital global de $1,400,000, a mis en vente des valeurs au montant de $8,850,000, sans aucune mise de fonds nouveaux, elle non plus. La *Sherwin-Williams Paint Co.*, où M. Ballantyne, ministre de la marine, est intéressé, s'est formée en 1911. Les trois maisons qui s'y sont fusionnées avaient un capital total de $2,500,000. L'opération finie, la *Sherwin-Williams Paint Co.* avait un capital fictif de $9,450,000. Les valeurs ordinaires de toutes ces maisons, qui se vendaient presque pour rien en 1911, ont touché $137 en 1920, pour la première, $69.25 pour la deuxième et $119 pour la troisième, selon M. Crerar. Aussi se fait-il un argument de tout cela pour démontrer comme quoi la protection douanière a permis aux grosses industries de faire des profits considérables et de monopoliser presque le marché canadien, au détriment du consommateur, cela va de soi. Il reste à voir ce que les amis de M. Ballantyne répondront à l'exposé de M. Crerar, sur ce point de haute finance.

Géographie

Un journal canadien reproduit un tout récent article d'un auteur français renommé, sur *Maria Chapdelaine* et son auteur, Louis Hémon. L'article est de lecture intéressante. On y trouve néanmoins un manque de connaissance de la géographie canadienne assez remarquable. Le signataire de la biographie élogieuse de Louis Hémon, après avoir dit que celui-ci vécut pendant quelque temps dans la région du lac Saint-Jean, dit qu'en revenant de cette région de l'Ouest, Hémon mourut d'un accident de chemin de fer à Chapleau, province d'Ontario. Or, du lac Saint-Jean à Chapleau, il y a près de 1,000 milles, du lac Saint-Jean aux premières plaines de l'Ouest, il y a près de 1,500 milles, par chemin de fer, et le lac Saint-Jean n'est pas du tout dans la direction de l'Ouest, quoi qu'en pense l'auteur en marge du travail duquel nous notons cette erreur géographique. La première carte du Canada venue aurait renseigné le critique français.

Droits de douane

Un négociant écrit à la *Gazette*, ce matin, pour faire remarquer que les nouveaux droits de douane sur certaines marchandises importées d'Europe équivaudront, dans bien des cas, à un droit de 150 à 200 pour cent. Si l'industrie canadienne dit-il, a besoin d'un pareil tarif douanier pour sa protection, que M. Drayton le dise et que le tarif le porte en toutes lettres; mais qu'on n'aille pas nous imposer pareils droits abusifs, sous couvert de législation contre le *dumping*. Pour justifier son attitude à ce sujet, le correspondant de la *Gazette* rappelle que la Grande-Bretagne qui fait un commerce considérable avec l'Allemagne, visée, au fond, par les nouveaux règlements douaniers de M. Drayton, n'entend frapper les produits de celle-ci que d'un droit de 33 et tiers pour cent, en moyenne, "quand ils sont vendus à l'importateur anglais à un prix inférieur à celui où se vendent des marchandises analogues fabriquées en Angleterre". M. Drayton veut que la douane n'évalue pas à moins de 50 pour cent de sa valeur nominale l'argent des pays dont le cours est déprécié considérablement. Prenons, par exemple, un article de fabrication allemande, marqué 100 marks à l'acheteur canadien. En temps normal, le mark vaut 25 sous. M. Drayton veut que la douane canadienne évalue au plus bas à 12 sous et demi le mark; l'article importé, marqué 100 marks, sera donc taxé ici comme s'il coûtait $12.50. Un droit de douane de 30 pour cent là-dessus donnerait $3.75 à l'Etat. En réalité, comme le mark allemand ne vaut pas plus que 2 sous à la bourse de Montréal, de cetemps-ci, l'article marqué 100 marks coûterait $2 à l'acheteur canadien. Si, comme le veut M. Drayton, il faut payer $3.75 de droits de douane sur l'importation d'un article qui en vaut $2, cela revient à dire qu'en réalité l'importateur versera une somme équivalant à 187 pour cent du prix réel d'achat. C'est contre quoi protestent maints marchands et importateurs canadiens. Pareille législation les mettra à la merci des intermédiaires anglais; car ceux-ci importeront cette même marchandise d'Allemagne, paieront simplement 33 pour cent là-dessus, à Londres, et la revendront à gros bénéfices à Montréal, après l'avoir poinçonnée *Made in England*. Est-ce ce que veut M. Drayton?

Haïti

La conduite des soldats de l'occupation américaine, dans l'île d'Haïti, fait le sujet de maintes interpellations, à Washington; cela a déjà donné lieu à une couple d'enquêtes qui ont abouti à des conclusions contradictoires. Un voyageur américain, de retour d'Haïti, vient d'écrire dans le *Century Magazine*, périodique américain sérieux et qui ne donne pas dans la sensation, le récit des actes d'oppression, de cruauté et de mépris de la population haïtienne, commis par les soldats américains débarqués dans l'île depuis des mois et des mois. D'autre part, une mission d'Haïtiens en vedette vient de déposer devant le gouvernement de Washington un mémoire où ils formulent un vigoureux acte d'accusation contre ces mêmes soldats. La presse indépendante des Etats-Unis commence à s'émouvoir; elle compte que M. Harding, qui a déjà fait allusion à de pareilles accusations, pendant sa campagne électorale, prendra la détermination de mener une enquête impartiale, sur ce qui se passe dans l'île d'Haïti. Il ne faut pas oublier que c'est au temps de M. Woodrow Wilson, l'avocat des petites nationalités et du droit à la *self-determination*, que des fusiliers marins sont débarqués dans l'île d'Haïti, sous prétexte qu'il fallait y rétablir l'ordre. Et, depuis ce temps, on paraît avoir découvert qu'une gigantesque opération financière est au fond de l'occupation américaine de l'île. Il est temps, comme le dit le *New York Post*, de panser la plaie béante d'Haïti. S'il y a des criminels, dans des détachements d'occupation, qu'on les trouve et qu'on les châtie. Et que Washington, au plus tôt, remette leur entière liberté constitutionnelle aux Haïtiens.

G. P.

La session fédérale

M. Crerar attaque le cabinet

Il veut prouver la faillite du régime présent. — Nous dépensons follement. — Protection et industries. — Cette alliance avec l'aile libérale. — On votera jeudi.

Ottawa, 17. — Le meilleur discours sur le budget jusqu'à date est bien celui que vient de prononcer le chef du parti progressiste, M. Crerar. L'étude qu'il a faite de notre bilan national est compréhensive, intelligente, équilibrée, pondérée, sans illusions vaines et sans pessimisme. Le sens des réalités retient dans des bornes strictes le directeur d'un mouvement considéré en certains milieux comme si radical et si exttrémiste. Le critique est à point, il a signalé les points faibles du budget sans exagération, et les conseils qu'il a donnés ne sont point d'un caractère révolutionnaire, ni de nature à bouleverser l'économie du Canada. Cet homme assez grand, à physionomie agréable que l'on sent toujours tendue sous l'effort d'atteindre la vérité, est un ardent qui se contient, un convaincu qui ne veut pas s'avancer sans démonstrations. Le premier ministre, lui, avait limité son horizon à l'analyse de l'amendement, aux incohérences tarifaires libérales, au vague de la politique protectionniste ou libre-échangiste des deux partis d'opposition, tandis que M. Crerar a peint, à grandes fresques, la situation canadienne, y mettant beaucoup de justesse, de doigté.

* * *

Le chef progressiste trouve une phrase lapidaire, pour commencer, phrase que les circonstances imposent: "Le devoir d'aujourd'hui n'est pas seulement d'administrer le pays sans ajouter à notre dette, mais encore de prendre des mesures pour diminuer les obligations de la nation". Ce devoir est celui du gouvernement actuel, et des autres qui pourront lui succéder. Si notre cabinet n'a pas rempli cette tâche, cette année, il n'est pas à la hauteur de la situation. En lisant le discours de M. Drayton, on constate que le Canada a encore augmenté sa dette de $100,000,00 durant le dernier exercice financier. Il est vrai que l'on a voulu répandre l'idée d'un surplus de $69,000,000 en jonglant avec les chiffres, en établissant de subtiles distinctions. Mais ce surplus ne résiste pas à l'examen; et le déficit de 80 millions est un fait qu'on ne peut couvrir, ni excuser.

Coupable de n'avoir pas exécuté le premier article d'un programme nécessaire, le cabinet n'a pas songé, non plus, à mettre en pratique le second article. Notre dette est de $2,300,000,000, et d'ici 1925, le gouvernement aura à rencontrer, à leur échéance, des créances au montant de $600,000,000, des obligations de guerre pour la plupart. En même temps, les chemins de fer continueront à nous amener leurs déficits annuels. En Angleterre, le trésorier n'attend pas le jour de l'échéance pour amadouer les créanciers ou les payer; il prend, dès aujourd'hui, les moyens de les satisfaire ou de refondre les emprunts. En retardant trop, nous paierons un taux d'intérêt très élevé, et la boule de neige descendra, grossissant toujours. On ne voit nulle part, dans le budget, que le ministre des Finances s'occupe le moins du monde de toutes ces dettes à la veille d'échoir.

Condamnable sur ces deux points déjà, le gouvernement encourt un troisième reproche, il ne pratique pas l'économie. M. Crerar range dans la colonne des dépenses extravagantes, et qui auraient pu être facilement évitées, cette année, les articles suivants: $4,000,000 pour un bassin de radoub à Victoria, deux ou trois millions pour un quai à Vancouver, $5,000,000 pour le canal Welland, $500,000 pour le canal Trent, $250,000 pour une digue dans West-Peterboro, $20,000,000 pour la milice, la marine, la police et l'aéronautique, $10,000,000 pour la construction de navires marchands qui ne valent plus le tiers de leur prix lorsqu'ils sont lancés, $55,000 pour une surveillance des chemins, $10,500,000 comme prêts aux provinces pour construire des maisons et $2,500,000 pour construire des chemins. M. Guthrie a voulu défendre l'autre soir les dépenses de la milice; mais son plaidoyer est beaucoup moins convaincant, si l'on trouve dans les listes officielles que notre armée compte 1,500 personnes de plus aujourd'hui qu'en 1914. Des économies substantielles s'imposent, si le Canada veut s'arrêter sur la route de la banqueroute.

Les résolutions tarifaires que présente aussi M. Drayton font du budget, selon M. Crerar, le "budget le plus protectionniste" qui ait encore été présenté au pays. La taxe sur les ventes est une évidente augmentation du tarif, et l'on ne doit pas perdre de vue que la prime d'échange est un tarif de 13 p.c. élevé contre les manufacturiers américains en faveur des manufacturiers canadiens. En ajoutant ce chiffre au taux du tarif pour chaque marchandise, on arrive ainsi à une protection plus élevée que l'histoire du Canada n'en a jamais enregistré. Cependant le gouvernement refuse d'établir une *tarification* nouvelle, après avoir fait une enquête et dépensé beaucoup d'argent, après même s'y être nettement engagé dans le discours du trône, l'an dernier et il y a deux ans.

* * *

Comme remède à la situation actuelle, M. Crerar propose des directives générales nouvelles dans notre politique économique ; il offre des suggestions particulières. "A mon avis, dit-il, une politique de protection aussi extrême qu'elle l'est aujourd'hui, au Canada, ne peut convenir au pays." La protection est utile et doit servir à l'encouragement des industries indigènes qui fournissent le gros de nos exportations. Ainsi, l'an passé, le Canada a exporté $945,600,000 de produits naturels et de marchandises dont la matière première se trouve dans notre pays, et $244,400,000 seulement de produits manufacturés avec des matériaux étrangers. Les premières industries, qui comprennent l'agriculture, la pêche, l'industrie du bois, l'exploitation de nos mines, sont les moins protégées et sont pourtant celles qui devraient l'être le plus. Elles n'ont pas assez du marché local, puisque leurs exportations se chiffrent par millions. La protection, telle qu'elle est, a favorisé l'établissement des trusts, et le mouillage du capital dans des proportions scandaleuses. On remarque ces deux phénomènes dans l'industrie de la chaussure, protégée par un tarif de 30 p.c., dans la fabrication du verre, par un tarif de 32 1-2 p.c., dans la fabrication de la peinture par un tarif de 30 p.c.

Les remèdes spécifiques de M. Crerar consistent naturellement dans l'imposition de nouvelles taxes. Il faudrait d'abord étendre la portée de l'impôt sur le revenu. Les Canadiens qui ont un revenu de $20,000 par année, ne versent au fisc que la somme de $1,500, tandis que les Anglais aussi riches envoient au trésorier leur chèque pour $6,000. Les employés à salaire paient une somme assez considérable, mais les riches ne sont pas assez taxés. Les sociétés commerciales également devraient tomber sous l'opération de la même loi. Les propriétaires de terres en friche dans l'ouest, les propriétaires de lots non bâtis dans les villes devraient aussi payer un impôt considérable, ce qui diminuerait la part des autres. Enfin, le ministre des Finances du gouvernement fédéral devrait convoquer en conférence, chaque année, les ministres des Finances de chaque province, pour se concerter sur les moyens à prendre pour augmenter les revenus sans nuire au peuple, et coordonner les finances du pays.

L'acuité du malaise actuel veut aussi que le gouvernement entre en pourparlers avec le gouvernement américain, afin de mettre en vigueur le traité de réciprocité qui est encore dans nos statuts, et empêcher l'application de la loi Fordney. Les droits que cette dernière loi fixe empêcheront l'exportation aux Etats-Unis de produits canadiens pour une valeur de $160,000,000 et ce sera un désastre pour nos fermiers. Comme dernier conseil, M. Crerar, préconise une économie ridige, et veut qu'on évite toutes dépenses d'un caractère local. Que les provinces et les municipalités s'arrangent avec leurs chemins et la construction de maisons. Ce n'est pas lorsque le gouvernement fédéral a pour $250,000,000 d'intérêt à payer chaque année sur le capital de sa dette, qu'il peut se permettre d'empiéter sur le domaine des provinces et des gouvernements locaux.

M. Crerar s'est aussi payé le luxe de répondre aux attaques du premier ministre. Sa réponse n'est pas aussi directe et précise qu'on l'aurait voulue, sur tous les points. Il use de l'argument *Tu quoque* au lieu de parer le coup qui lui est porté. Ainsi il reproche à M. Meighen les méthodes adoptées pour attirer des représentants du Québec, et qui ne font aucun crédit ni au ministère, ni au parlement. Le conseil a dû venir de M. Edwards et de M. Hocken qui sont supposés avoir un amour particulier pour la province de Québec. Les conservateurs se seraient aussi alliés aux nationalistes de Québec en 1911, et c'est un gros péché, selon M. Crerar.

Quant à l'accusation de collusion secrète et d'union entre les deux ailes de l'opposition, M. Crerar y répond négativement et implicitement, sans s'engager; les paroles sont prudentes et ne froisseront certainement pas les libéraux. Il a surtout invoqué les élections complémentaires, comme preuve de son affirmation, car des candidats agraires se sont présentés contre des candidats libéraux. Mais on ne peut enregistrer aucune dénégation directe et claire.

Les progressistes se défendent ensuite de n'avoir pas présenté leur programme économique en Chambre, en amendement au discours du budget. Le discours de M. Crerar aujourd'hui établit leur position assez clairement. "Nous, dit-il, dans le coin de cette Chambre, nous défendons des principes définis et nous n'avons pas peur de combattre pour ces principes." Les fragments ne remplacent pas cependant le programme entier. Il est aussi à remarquer que les progressistes consentiraient à l'Angleterre une augmentation de préférence de 50%, soit une diminution de notre tarif en vigueur avec la mère patrie de la moitié. C'est une petite manoeuvre impérialiste, en passant.

M. Crerar accuse enfin le premier ministre d'avoir prononcé son discours dans le but d'influer sur le résultat de l'élection complémentaire de York-Sunbury. Dans ce comté le candidat du gouvernement déclare aux protestants qu'il ne veut pas des votes catholiques, et leur demande de ne pas voter pour son adversaire qui monopolisera les votes catholiques. M. Crerar continue ensuite: "Mon très honorable ami, ou un des membres de son gouvernement... a approché le ministre des travaux publics du Nouveau-Brunswick, M. Veniot avec l'intention de le faire entrer dans son cabinet." M. Meighen — "Je déclare que c'est absolument faux, en tant que je suis concerné, et en tant que quelqu'un sous mon autorité serait concerné."

M. Meighen nie également la nouvelle dont M. Crerar vient de se faire l'écho, en disant que le candidat unioniste de York-Sunbury suscite les préjugés religieux.

* * *

Plusieurs députés libéraux et unionistes ont ensuite continué le débat pendant toute la journée. L'un d'eux a conseillé au gouvernement de nommer une commission permanente du tarif. Nos voisins se sont pourvus d'un tel organisme, très utile pour suivre les affaires de chaque industrie, les fluctuations du commerce, et les échanges mondiaux, afin de déterminer la mesure de protection dont chaque industrie a besoin.

Le chef de l'opposition, M. King doit parler mercredi après-midi, et le vote aura lieu jeudi dans la soirée.

Léo-Paul DESROSIERS.

La "Tribune" de Saint-Hyacinthe

La *Tribune* de Saint-Hyacinthe vient d'entrer dans sa trente-troisième année. Elle compte déjà parmi les doyennes de la presse canadienne-française.

La *Tribune* mène dans sa région une bonne et saine campagne. Elle appuie les initiatives de l'Association catholique de La Jeunesse, des Voyageurs de Commerce catholiques, etc. Elle porte sur les hommes et les choses de la vie publique des jugements libres.

On a récemment mené en sa faveur une campagne de propagande qui a produit, croyons-nous, des résultats fort appréciables.

Nous souhaitons à la *Tribune*, force et succès, afin d'être de plus en plus utile.—O. H.

"Le Pape infaillible"

PAR MM. LES ABBES CUROTTE, PERRIER ET M. HENRI BOURASSA.

L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française annonce pour la semaine prochaine la publication d'un volume de près de 140 pages, intitulé "Le Pape infaillible".

Faisant écho à la célébration solennelle du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale, qui eut lieu, en juin dernier, à la salle Saint-Sulpice, à Montréal, l'A. C. J. C., offre aujourd'hui au public intellectuel et croyant le texte même de trois magistrales études sur les divers aspects de cette question.

M. l'abbé Arthur CUROTTE étudie en maître "la nécessité dogmatique" de l'infaillibilité; M. l'abbé Philippe PERRIER brosse un magnifique tableau historique de la proclamation du dogme; et M. Henri BOURASSA fait une large et lumineuse synthèse des bienfaits sociaux de la Papauté à travers les âges.

La publication annoncée comprend en outre deux belles allocutions, de S. G. Mgr BRUCHESI et du Dr Georges BARIL, ancien président de l'A. C. J. C.

Une imposante série de témoignages d'approbation épiscopale ouvre le volume et prouve son importance et son opportunité.

Prix de l'exemplaire: 60 sous, 65 sous franco. Des remises substantielles sont accordées aux propagandistes: $6. la douzaine, $45. le cent, frais de port en plus.

S'adresser au secrétariat général de l'A. C. J. C., immeuble Versailles, 90, rue Saint-Jacques, Montréal.

Une encyclique sur Dante

Une dépêche de Rome à la *Croix* de Paris annonce la publication d'une encyclique de S. S. Benoît XV, sur Dante, dont l'on célèbre cette année le sixième centenaire.

Tout de suite

Le fabricant de papier à journal, le service des postes, le fournisseur de métal, les agences de nouvelles, les fabricants de machines, tous exigent paiement de leur marchandise dans un très bref délai. Un journal qui recevrait le prix de tous ses abonnements un an après la date fixée pour le verser pourrait-il tenir... à moins d'être vendu? Et pourtant, combien d'abonnés qui paient leur journal un an, deux ans, trois ans en retard! Pourquoi pas tout de suite?

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'épargneraient du papier, de l'encre, un timbre-poste, et à nous une perte de temps, s'ils voulaient bien en prendre note définitivement.

LE CHEMIN DE FER DU TEMISCAMINGUE

Monsieur le Directeur du Devoir.

Un contrat a été signé, cet hiver, entre le gouvernement de Québec et la Compagnie du Pacifique, pour la prolongation de la voie ferrée de Kippewa à la Rivière des Quinze. Mais cela ne signifie pas la construction immédiate du chemin de fer. Bien souvent, par de pareils contrats, une compagnie veut simplement s'opposer à des compagnies rivales et se faire accorder des privilèges exclusifs et des octrois généreux.

En tout cas, au Témiscamingue, le contrat pourvoit à une ligne qui se rendra jusqu'aux Quinze. Mais les influences visibles et trop écoutées s'exercent pour faire de Ville-Marie le terminus de ce chemin de fer. "Voyageur" a écrit dans le Devoir, *contre ce dernier projet, des lettres pleines de bon sens. Un ingénieur civil, M. Séraphin Ouimet, est intervenu dans le débat. Est-il l'avocat du Pacifique ou se contente-t-il de supputer les chiffres en simple ingénieur civil ? On ne saurait trop le dire, tant ses phrases sont difficiles à comprendre, parfois même totalement inintelligibles.*

Mais laissons le style de cet ingénieur et occupons-nous de ses calculs. Il prétend que la Compagnie du Pacifique, "guidée par sa politique de nécessité," ne trouve aucun profit à construire la ligne jusqu'aux Quinze, mais qu'elle doit se contenter d'atteindre Ville-Marie. La population n'est pas assez forte pour aller plus loin, pense-t-il. Autrement la Compagnie accuserait des déficits.

La Compagnie, semble dire M. Ouimet, ne construit pas pour développer la région, mais pour faire de l'argent. La Compagnie, même en ne se rendant qu'à Ville-Marie, bâtit à contre-coeur, pour empêcher le chemin de fer de l'Ontario, le "T. N. O.", de contourner le lac et de lui ravir son marché. Bref, le Pacifique s'occupe de ses revenus et de ses dividendes, et pas du tout du développement de la région.

En effet, le Pacifique voit à ses propres intérêts et personne ne le lui reprochera. Mais le gouvernement de Québec, lui, devrait voir aux intérêts de la province et favoriser avant tout l'établissement sur des terres. Nos anciennes paroisses ont un surplus de population qu'elles ne peuvent plus garder. Il faut donc ouvrir de nouveaux centres d'agriculture et donner des terres à nos nombreux fils de cultivateurs. L'avenir de notre race en dépend.

Or, il est clair comme le jour qu'un chemin de fer à Ville-Marie ne fait rien, ou presque rien, à la colonisation — même si l'on améliore les chemins de terre qui conduisent à cette ville : car les aspirants colons devront encore parcourir 25 ou 30 milles avant d'atteindre les terres neuves. Devant cette distance, ils renonceront au Témiscamingue québecquois et se dirigeront vers le côté ontarien, tout aussi propice à la culture et sillonné de chemins de fer. Ils iront, comme tant d'autres, l'ont déjà fait, à New-Liskeard, à Earlton, à Charlton, et tout le long du "T. N. O.", jusqu'à Cochrane. Le nord de l'Ontario n'est peuplé que des nôtres. Ils sont mieux là sans doute que dans les villes, mais reconnaissons tout de même que le gouvernement de Québec n'est pas chargé de coloniser l'Ontario, qu'il aurait mieux à faire de s'occuper de notre province et de garder nos gens chez nous.

Est-il vrai, comme le dit M. Ouimet, qu'un chemin de fer jusqu'aux Quinze ne rencontrera pas ses dépenses ? L'on peut en douter, car si le chemin de fer jusqu'à Ville-Marie paie, le surplus des dépenses ne peut être énorme en se rendant aux Quinze, la distance est trop petite. Mais enfin, supposons que le Pacifique arrive avec des déficits, que reste-t-il à faire ?

Il reste à construire quand même et à combler les déficits. Ceux-ci ne peuvent être ni très élevés, ni de longue durée. Si l'on veut, en effet, faire de la colonisation dans le Témiscamingue, c'est-à-dire si l'on veut mettre fin au régime actuel du marchand de bois et créer, d'après la nouvelle loi, des réserves de colonisation, la population suffira dans trois ans pour exploiter le chemin de fer avec profit.

Le gouvernement a déjà accordé au Pacifique des milliers d'acres de terrain pour construire cette ligne ; qu'il lui accorde encore, s'il le faut, de quoi combler les déficits des premières années. Ce ne sera qu'une bagatelle comparée aux octrois déjà accordés. Jamais argent n'aura tant profité à la colonisation.

Qu'on se souvienne du développement de l'Abitibi par le Transcontinental — oui, par le Transcontinental, et non par le gouvernement de Québec. Sir Wilfrid Laurier, pour avoir construit ce chemin de fer, mériterait une statue dans cette région qu'il a donnée à ceux de notre race !

Mais pourquoi demander de construire cette ligne jusqu'aux Quinze ? Va-t-on seulement la bâtir jusqu'à Ville-Marie ?

A entendre, cet hiver, tous les organes du gouvernement, on devait se mettre à l'oeuvre avant la fonte des neiges. On parle de ce chemin de fer depuis vingt-cinq ans : un blasé me dit qu'on veut encore en parler cette année, mais non pas le faire. Et il ajoute : la région des Quinze n'est pas ouverte à la colonisation : elle appartient aux marchands de bois. C'est toujours la vieille histoire.

Sans doute, nous savons qu'il y a au ministère de la colonisation des gens sincères et vraiment zélés; mais nous savons aussi que les gens bien disposés ne font pas toujours tout ce qu'ils veulent.

Croyez-moi, monsieur le Directeur, votre....

OBSERVATEUR.

UNE ÉCOLE DE COLONISATION

M. LEO BROWN, SURINTENDANT DES FERMES DE DEMONSTRATION, FAIT LA VISITE DU NOUVEL ORPHELINAT-ECOLE DE COLONISATION DU LAC SERGENT, COMTE DE PORTNEUF.

A la demande des intéressés, le ministre de l'Agriculture a envoyé un de ses agronomes experts, M. Léo Brown, surintendant des Fermes de démonstration, faire la visite des terres du nouvel orphelinat-école de colonisation Saint-Jean-Baptiste du lac Sergent, comté de Portneuf. M. Jean-Charles Magnan, agronome du comté, l'accompagnait.

M. Brown a bien voulu nous faire part de quelques-unes de ses impressions de voyage.

"C'est une belle oeuvre, nous dit M. Brown, qui vient de naître sur les bords du lac Sergent, dans une vallée des Laurentides. Les débuts de cette nouvelle fondation sont très encourageants; ils sont modestes, pauvres même, mais tous les petits colons sont heureux; ils aiment leur travail, ils aiment la terre et ils sont déjà attachés à leur vieille maison si hospitalière. Les fondateurs ont été vraiment heureux dans le choix de l'endroit, du site et de la terre. Ils pouvaient assez difficilement trouver un endroit plus propice aux fins de l'oeuvre qu'ils veulent accomplir. Ce n'est pas une ferme expérimentale, une école d'agriculture qu'on a voulu établir au lac Sergent, mais une école de colonisation où les élèves apprendront à défricher de la terre en bois debout et à la mettre en culture. Il y a au lac Sergent une belle ferme pour la culture et un vaste domaine forestier pour la colonisation. Les petits colons ne seront pas *dépaysés* quand ils iront s'établir dans nos régions de colonisation. Ils trouveront sur leurs lots de la terre comme ils en auront cultivée à l'école.

"On croit généralement, dit M. Brown, que cette première école de Colonisation est malheureusement au milieu des cailloux, dans un endroit où la terre est rare et la culture difficile. Je le répète, l'endroit et la terre conviennent tout à fait aux fins de l'oeuvre. La vallée qui possède l'Orphelinat est belle à tous points de vue. Il y a là de l'espace pour faire cultiver les élèves : il y a de la besogne pour plusieurs générations sur ce vaste domaine qui prête parfaitement à une installation de premier ordre."

"Le groupe des quinze petits colons est parti de Québec, et c'est de notre ville que viendront la plupart de ses élèves. On a donc été bien inspiré en plaçant l'institution à 27 milles seulement de son centre de recrutement. Toutes les cultures viendront bien sur la ferme de l'Orphelinat: céréales, légumes, fruits. Cette année, nos petits amis et leurs instructeurs ont une lourde tâche agricole à accomplir par suite du manque de système de leur prédécesseur. Si leur première récolte est belle et abondante, ils n'en auront que plus de mérite.

"Ce qui frappe les visiteurs, dit M. Brown, c'est de voir l'entrain des élèves au travail, leur attachement pour l'institution et leur amour du métier. Ces petits colons sont venus là librement ; ils ont choisi entre la vie de la ville et celle de la campagne. Je ne vois pas, ajoute M. Brown, pourquoi on ne ferait pas de bons colons avec ces enfants rudes, travailleurs, débrouillards et que la misère a déjà dégoûtés du travail et de la vie dans les villes.

"Jusqu'à date, l'expérience a donné raison aux fondateurs de l'oeuvre.

"Le gouvernement, dit en terminant M. Brown, s'intéresse beaucoup à cette première école de Colonisation. Une démonstration sucrière a été donnée par des experts de notre département. Des expériences agricoles seront faites. L'aviculture ne sera pas négligée. Il est question d'un rucher et d'une grande fraisière. Avec la colonie de vacances, la main-d'oeuvre ne fera pas défaut pour la cueillette des fruits.

"Je ne manquerai pas, déclare le surintendant des Fermes de démonstration, d'aller revoir l'Ecole de Colonisation et ses petits colons ; je l'ai promis au dévoué directeur de l'oeuvre, M. l'abbé Philippon. Cette fois, ce sera une visite officielle.

Il y a dix ans

(*du Devoir, du* 18 *mai*, 1911)

Où en sommes-nous ? M. Armand Lavergne en premier-Montréal, traite de la question du français.

* * *

Soyons prudents : pas d'extrémistes. Billet du soir par Montjorge.

* * *

Lettre d'Ottawa, par M. Georges Pelletier. Le Canadien-Nord aura ses millions. M. Graham manque de renseignements. L'affaire Oliver va lentement.

* * *

Au Sénat. Sir George Ross, parle contre le projet du gouvernement canadien de louer le chemin de fer projeté de la vallée Saint-Jean, N.-B.

* * *

Mexico, 18. — Il a été annoncé officielelment que le président Diaz et le vice-président Corrol vont donner leur démissions avant le 1er juin.

* * *

Québec, 18. — Le "Niobé" arrivera au commencement de la semaine prochaine.

Votre abonnement

L'avez-vous payé? Savez-vous que les journaux européens et américains refusent l'envoi de leurs publications à quiconque n'en verse pas le prix d'avance?

UN BANQUET À M. VAUTRIN

LE DEPUTE DE SAINT-JACQUES, A ETE L'HOTE DES MARCHANDS DE LA PARTIE EST, HIER SOIR, A L'HOTEL VIGER. — UN TEMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE.

Hier soir à l'hôtel Viger, les marchands de la partie est offraient un banquet à M. Irénée Vautrin, député de Saint-Jacques à la Législature, en témoignage d'appréciation pour les services qu'il a rendus dans l'obtention du circuit de tramways Saint-Denis-Frontenac. Les convives étaient fort nombreux. M. Edmond Vadeboncoeur, pharmacien, occupait le fauteuil présidentiel ayant à ses côtés l'hôte d'honneur, M. Vautrin et MM. J.-L. Perron, N. Seguin, F. Rinfret, J.-F. Saint-Cyr, président de la Commission des tramways, Adélard Laurendeau, Ludger Gravel, Hector Langevin, I. Vallières et L.-H. Duclos.

En proposant la santé de l'hôte, M. I. Vallières a fait l'éloge de M. Vautrin et rappelé les ennuis qu'il a dû surmonter avant de conduire l'entreprise à bonne fin.

M. VAUTRIN.

L'orateur remercie tout d'abord les organisateurs de la fête puis les convives. Il résume brièvement l'histoire commerciale de Montréal, puis il ajoute que notre système de tramway a été l'un des facteurs les plus importants de notre prospérité et de notre développement commercial depuis trente ans.

La partie ouest de la ville, centre du commerce détaillant anglais était beaucoup mieux desservie par le tramway que la partie est, centre du commerce détaillant canadien-français. Il était temps de modifier un tant soit peu cette situation curieuse. Un comité chargé spécialement de régler la question a rencontré la Commission des tramways, la Commission administrative et les Messieurs de Saint-Sulpice, à qui appartenait le terrain situé à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis. Partout le comité a été bien accueilli, mais la question de l'acquisition du terrain nécessaire pour faire dévier la ligne de tramways a été le grand obstacle. Le comité s'est alors rendu auprès des Sulpiciens et ceux-ci ont donné généreusement le terrain nécessaire, à la condition toutefois que la ville en fasse elle-même la demande et que les clauses du contrat de donation soient rédigées et acceptées par les avocats des parties en cause. Le comité a alors redoublé d'ardeur avec le résultat que l'on sait.

L'orateur exprime l'espoir de voir bientôt les circuits Bleury, Saint-Laurent et Papineau converger vers l'est. Il termine en demandant aux marchands de la partie est de demeurer unis afin d'obtenir les améliorations qu'ils veulent.

M. A. CHABOT ET M. SAINT-CYR.

M. A. Chabot a proposé la santé des marchands de la partie est. Le président de la Commission des tramways, M. J.-F. Saint-Cyr, a répondu.

Il déclare qu'il a d'abord hésité à répondre à cette santé, mais qu'en somme ayant passé la plus grande partie de sa vie dans cette partie de la ville il pouvait bien accepter l'honneur qu'on lui faisait. Il rappelle l'engagement qu'ont pris les commissaires aussitôt que les marchands de la partie est sont venus les voir à propos de la construction de cette ligne de tramways qu'ils demandaient. La Commission a travaillé de concert avec les marchands qui demandaient cette amélioration pour aplanir toutes les difficultés qui se présentaient et arriver à l'heureux résultat obtenu. Il remercie M. Vautrin, la Cie des tramways, la Commission administrative et enfin les Messieurs de Saint-Sulpice.

Parlant ensuite de Montréal, l'orateur fait son historique et décrit la position enviable que la métropole canadienne occupe aujourd'hui grâce aux efforts individuels et communs des commerçants de la partie est qui ont hérité des fondateurs de ce pays, des qualités d'endurance et de tenacité au développement de Montréal.

La santé du Canada est proposée par M. H. Guérin, pharmacien, et M. Fernand Rinfret, député de St-Jacques aux Communes, y répond.

Il félicite d'abord, M. Vautrin, du résultat de ses démarches et aborde trois questions intéressant les marchands de Montréal. L'évaluation de la monnaie, la taxe sur les ventes et la taxe sur les alcools. Sur cette dernière question, il se dit surpris de ce que le gouvernement taxe si fort un produit qui est prohibé dans sept provinces sur neuf. Il parle ensuite de la question des richesses naturelles et de celle de l'harmonie et de la bonne entente.

D'autres discours ont été prononcés par MM. J.-L. Perron, Nap. Séguin, Ludger Gravel, O. Cardinal et L.-H. Duclos.

Après les discours, les deux résolutions suivantes ont été proposées et adoptées à l'unanimité:

"Il est propose et adopté à l'unanimité, par tous ceux présents à ce banquet des marchands de l'est de Montréal, qu'un vote de profonde et sincère gratitude soit donné à MM. de Saint-Sulpice pour leur grandiose générosité à l'occasion du terrain donné par eux à l'encoignure des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, rendant ainsi possible la ligne de tramways venant du nord pour qu'elle tourne ensuite vers l'est, et que copie de cette résolution soit envoyée à ces Messieurs". Il est proposé et adopté unanimement par tous les membres présents à ce banquet des marchands de la partie est de Montréal, qu'un vote de remerciements soit donné à l'adresse des journaux qui ont prêté le concours de leurs colonnes pour obtenir une ligne de tramways du nord à l'est et que copie de cette résolution leur soit adressée.

Pour les paquets?

Vous recevez un journal pour en faire des paquets? Le Devoir *n'est pas votre affaire. Vous lisez un journal pour vous renseigner et vous instruire? Le* Devoir *est votre affaire.*

Au Sénat

Mécontents

(Extraits du procès-verbal officiel)

Ottawa, 17. — Le refus de la Chambre des Communes d'accepter les amendements du Sénat à la loi des juges, défendant aux juges d'agir comme commissaires extra-judiciaires, a donné lieu à de fortes critiques de la Chambre des Communes de la part du Sénat, ce soir. Ces amendements sont faits à un bill du gouvernement adopté par les Communes au sujet du traitement du juge en chef; la raison donnée pour les rejeter c'est qu'ils n'ont aucun rapport au bill lui-même.

Le sénateur McMeans, débattant la création d'une Cour d'Appel en matières criminelles, dit que notre système d'administration de la justice, au criminel, est désuet: le Canada est le seul pays au monde où il n'y a pas d'appel en matières criminelles. L'Angleterre a établi une pareille Cour en 1907, et elle fonctionne d'une façon satisfaisante.

En Angleterre, de 1908 à 1913, il y a eu 167 sentences criminelles infirmées, et 164 réduites. La création d'un tribunal d'appel inciterait le juge de première instance à mieux étudier la cause. La Cour d'Appel en matières criminelles ne gênerait pas la prérogative de la Couronne. Il est absurde que le Canada continue son système surranné de justice.

Le sénateur Béique est en faveur d'un appel par l'accusé et non pas par la Couronne. La liberté du sujet exige que ceux qui sont condamnés aient la chance de faire reviser leur sentence. Les appels au civil sont permis. Il devrait y avoir d'autant plus appel que la vie et la liberté du sujet sont en jeu.

Le sénateur Dandurand suggère de consulter tous les procureurs généraux du Dominion d'ici à la prochaine session sur ce sujet et d'obtenir tous les renseignements voulus.

Le sénateur Lynch-Staunton pense que la question relève des provinces. Il ne peut y avoir appel d'un procès par jury. Lorsque la vie et l'honneur sont en jeu le sujet a autant de droit à revision que lorsqu'il y a simplement quelques dollars dans la balance.

Le sénateur Willoughby propose l'ajournement du débat.

Sur la loi amendant la loi des juges, le sénateur Lynch-Staunton dit qu'il n'est pas disposé à renoncer aux amendements du Sénat que les Communes ont rejetés.

Le sénateur Proudfoot dit que si le Sénat renverse sa décision, il se contredira.

Le sénateur Belcourt dit que le moins que le ministre de la Justice pourrait faire, ce serait de donner des raisons suffisantes pour le rejet des amendements.

Le sénateur W.-H. Ross dit que les Communes ne traitent pas le Sénat avec justice. Des bills leur sont envoyés et on n'en entend plus parler. A son avis, le ministre de la Justice n'a donné aucune réelle raison de ce rejet; quant à lui, il est en faveur du maintien de la position du Sénat.

Sir James Lougheed propose l'ajournement du débat et promet d'attirer l'attention du ministre de la Justice sur les objections exprimées.

La presse catholique et nationale, par Henri Bourassa

La dernière brochure de M. Bourassa: *La presse catholique et nationale*, une importante brochure de 80 pages, grand format, où il a réuni sa dernière série d'articles sur la presse, s'est enlevée. Il a fallu en tirer une nouvelle édition, prête depuis hier.

En voici le contenu:

Note-préface.

I — Une campagne de propagande : Regain de confiance — Utiles constacts — Succès notables — Résultats conditionnels — Fausses conceptions — Situation particulière du *Devoir* — Qu'est-ce qu'un journal catholique et national ?

II — La presse et les oeuvres : Eveil du sens social — Action des journaux — La "locomotive" — Qui paie le charbon ? — Oeuvres religieuses — Complément nécessaire — Le *Devoir* et le renouveau intellectuel — Anglo-Saxonisme — Dilettantisme français — Le *Devoir* et les questions "pratiques"— Inévitable banqueroute de l'anglomanie — L'affranchissement économique par l'esprit social.

III — La presse et les catégories sociales : Clergé — Communautés religieuses — Professionnels —Défaut de formation sociale — Hommes d'affaires — Ouvrier — Ruraux — Influence délétère des journaux.

IV — La presse et la famille : La famille, fondement de l'ordre social — Décadence de la famille canadienne — Rôle de la presse.

V — La presse et le patriotisme : Banqueroute de la Confédération — Empire ou patrie ? — Une patrie, ou trois ? — Religion et Patriotisme — La loi qui sauve.

La brochure se vend 35 sous l'exemplaire (plus 3 sous pour le port), aux bureaux du *Devoir*, et dans les principales librairies. A la douzaine, $3.50 ; par quantités de vingt et plus, sur le pied de 25 sous l'exemplaire ; à partir de cent exemplaires et pour les librairies, conditions spéciales. Port en plus toujours.

Adresser les commandes à l'administration du *Devoir*, 43, rue St-Vincent, Montréal.

Pêche très fructueuse

Québec, 18. — M. Auguste Dupuis, du village des Aulnaies, a pêché la semaine dernière 103 gros marsouins dans la rivière Ouelle. Des milliers de personnes, qui sont venues dimanche voir ces marsouins ont semblé très étonnées que l'on puisse prendre de tels poissons dans une petite rivière.

La rivière Ouelle, dit-on, est riche en poissons de toutes sortes. Les propriétaires de "La Grande Pêche" affirment qu'ils en prendront une quantité plus grande encore cette semaine.

Ni vendu

Le Devoir *ne se vend qu'au numéro. Il ne vend jamais tout son tirage au même bonhomme. Il ne commerce pas de son influence. C'est à cause de cela qu'il a de la valeur. Plus on se vend, moins on vaut.*

JOAILLERIE

au rabais de

25%

L'ANNIVERSAIRE de Madame tombe-t-il en été ? Nous connaissons trois bijoux que vous pouvez lui offrir avec la certitude de lui causer un bien vif plaisir. Une bague d'abord : quelle que soit la richesse d'un écrin, il y a toujours place pour une bague de plus. Ou bien, une barrette : ce bijou est obligatoire avec tous les casaquins qui se portent dans la belle saison. Ou encore, des boucles d'oreilles : longtemps délaissé, ce bijou est redevenu en faveur, d'ailleurs bien méritée, car il donne aux mouvements de la tête une grâce charmante.

Ces trois bijoux, sertis de pierres précieuses ou semi-précieuses, sont dans notre étalage en grande variété de modèles et de prix et avec l'avantage d'un rabais de 25%, durant notre vente anniversaire. Vous ne sauriez manquer cette occasion d'ajouter une parure de plus aux beaux atours de Madame.

Scott & Bousquet Frères
Limitée

BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRERIE

479-est, rue Ste-Catherine.

A VENDRE

PIANO AUTOMATIQUE

Magnifique occasion de se procurer un piano automatique entièrement neuf — à des conditions tout à fait exceptionnelles.

S'adresser à

Jos.-J. Bouchard

43 ST-VINCENT

Tél. Main 7460

Le soir, St-Louis 6889

SMITH APPELLE No. 824 AU LIEU DE "Mme SMITH"

John Smith est un voyageur de commerce.

Quand il est sur la route, il téléphone chez lui tous les jours. En faisant son appel, il dit : "Je voudrais parler au numéro 824, Blankville."

Il emploie cette méthode au lieu de dire : "Je veux parler à Mme Smith à Blankville", vu que cela coûte moins cher et est aussi satisfaisant.

Smith emploie ce qu'on appelle le service de "Station-à-Station" ; par ce moyen il veut parler à n'importe qui à son téléphone chez lui.

Le service de "Station-à-Station" coûte moins cher que celui de "Personne-à-Personne", vu qu'il est moins dispendieux que quand **une personne en particulier** est appelée au téléphone.

En étudiant vos besoins avec soin, vous pouvez vous assurer le service profitable à longue distance.

Chaque Téléphone Bell est une Station à Longue Distance.

THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELEVES : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES A LOUER : — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
TROUVE : — jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
PERDU : — jusqu'à 20 mots, 20 sous 1 sou par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER : — jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE : — jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES, tarif sur demande.
AVIS LEGAUX : — 15 sous la ligne agate.
NAISSANCES, DECES, MESSES : — 50 sous par insertion.
REMERCIEMENTS : — 50 sous.
CARNET MONDAIN, NOTES PERSONNELLES, ETC. : — $1.00 par insertion.

SITUATIONS VACANTES

SERVANTES. — Les personnes de la ville et de la campagne cherchant des positions comme servantes générales; cuisinières, filles de chambre et de table, doivent s'adresser Bureau de Placement Provincial Gratuit, 10 St-Jacques. Gages, $25.00 à $35.00 par mois.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS MECANICIENS demandés. Suivez les cours, jour ou soir. Licence garantie, position assurée. Cours privés pour dames. S'ad. Coulombe, 708 Demontigny Est. Tél. Est 4344.

A VENDRE

A VENDRE, poulets d'un jour de toutes sortes. Gunn, Langlois et Cie, Limitée, 105 St-Paul Est.

OEUFS ET VOLAILLES

La saison d'incubation est arrivée. Nous sommes à votre disposition avec le plus beau choix de volailles de races pures, poules, cochets, canards, oies, dindes, pintades, pigeons, etc. Notre brochure illustrée de 20 gravures vous familiarisera avec ces races. Demandez-la, 25 sous par la poste. Cochets des races les plus avantageusement connues au pays. Beau lot de Rock barré et blanc, Minorque noir et espagnol à face blanche, Andalousien, Orpington fauve et blanc, Wyandotte blanc et perdrix, etc., Game indien foncé et blanc, Rouge Rhode Island, en un mot toutes les races, n'oubliant pas les Leghorn.

Cartes postales en couleurs naturelles à 10 sous pièce. Collection de 12, à $1.00, et 20 à $2.00. — Animaux Holstein, Ayershire, Shorthorn et Jersey en mains. Couple de chien et chienne collie blanc enregistré, $25. Lapins de toutes races, à $10.00 le trio, âge adulte. Ecrivez vos besoins, incluant toujours timbres pour réponse vite et assurée, autrement nous ne considérons pas les demandes sérieuses. La Ferme Avicole Yamaska, St-Hyacinthe.

ACCORDEUR DE PIANO
ALEXANDRE GERMAIN

Accordeur de pianos, réparations de toutes sortes, ouvrage garanti ; ancien professeur d'accordage à Nazareth. S'adresser No 4?? avenue Mont-Royal Est. Tél. St-Louis 3748 ou Calumet 1405J.

COLLEGE DE BARBIERS

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé ? Quelques semaines d'apprentissage suffisent système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Moler Barber College, 62 St-Laurent.

REPARATIONS

MEUBLES de toutes sortes polis et rembourrés ; matelas et Waldorf refaits. Echangeons meubles neufs contre vieux. Rolland Frères et Cie, 1294 St-Denis et Laurier. St-Louis 3377w.

EDUCATION

L'anglais enseigné par la poste
25c la leçon
Toute dernière méthode., Résultats surprenants en quelques semaines.
Je garantis par écrit faire lire, écrire et parler mon élève en anglais dans l'espace de 40 leçons. Etablie il y a 12 ans.
Ecrire pour détails :
Mlle BLANCHE FISHER, Dept. 70, 1264 av. Lexington, New-York, N.Y.

SERRURIERS

E. TELLIER

serrurier-armurier, 268 Dorchester Est, angle Saint-Denis, Montréal. Expert en réparations de gramophones, serrures, clefs, armes à feu. Prompt travail. Satisfaction garantie.

D. PARÉ
PLATRIER

Travaux d'enduits unis et ornementés, réparations et blanchissage à l'entreprise ou à l'heure.
St-Louis 6793J. 716 PAPINEAU.

AVIS

Demande a été faite à la Corporation de la cité de Montréal pour permission de déposer des matériaux de construction sur les lots numéros cadastraux 809, sub. 8-9, 810 et pt. 812, du quartier Ste-Anne, rue Mullins. — J. A. Major Limitée, No 1218 rue Ethel Verdun.
Montréal, le 18 mai 1921.

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES CORS
SÛRE, EFFICACE, SANS DOULEURS
EN VENTE PARTOUT 25¢
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL

Question d'actualité

La question de la presse est toujours d'une grande actualité. M. Bourassa l'a exposée avec une grande ampleur dans sa brochure sur *La presse catholique et nationale*. C'est une étude à lire et à faire lire.

Prix: l'exemplaire, 35 sous (plus 3 sous pour le port); à la douzaine, $3.50; par quantités de 20 et plus, sur le pied de 25 sous l'exemplaire; à partir de 100 exemplaires et pour les librairies, conditions spéciales. (Port en plus toujours.)

En vente aux bureaux du *Devoir*, 43, rue Saint-Vincent, Montréal, et dans les principales librairies. Adresser les commandes par quantités à l'administration du *Devoir*.

Décès a Montréal

BROSSEAU, Oliva Cléroux, 42 ans, veuve d'Ernest Brosseau, 557 Garnier.
CARRIERE, Aglaé, 74 ans, 2404 St-Hubert.
CHETAGNE, Emilie Bourcier, 75 ans, veuve de F. X. Chetagne, 1136 Ste-Catherine E.
DE LADURANTAYE, Mathilde Rivet, 61 ans, veuve de Georges de Ladurantaye, 674 Outremont.
DIONNE, Appolinaire, 29 ans, 608 Chambord.
GALARNEAU, Rebecca Vadeboncoeur, 41 ans, épouse de Geo. Galarneau, 627 Lagauchetière Est.
HIMBEAULT, Cyrille, 70 ans, 55 Maria.
LALONDE, Exilda Benoit dit Livernois, 73 ans, épouse de Julien Lalonde, 770 Garnier.
LAPOINTE, Emma Robin, 85 ans, veuve d'Israël Lapointe, 433 6ème avenue, Rosemont.
MORIN, Narcisse, 70 ans, 11 Mozart.

CALENDRIER

DEMAIN, JEUDI 19 MAI 1921

SAINT PIERRE CELESTIN

Lever du soleil, 4 heures 31.
Coucher du soleil, 7 heures 21.
Coucher de la lune, le matin, 3 h. 11.

Pleine lune, le 21, à 8 h. 21 m. du soir.

— DERNIÈRE HEURE —

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum	59
Même date l'an dernier	70
Aujourd'hui minimum	38
Même date l'an dernier	62

BAROMETRE

8 h. du matin, 30.14 ; 11 h., 30.15 ; 1 h. de l'après-midi, 30.17.

L'affaire Atholstan-Tarte est remise au 20 juin

L'absence de sir Robert Borden qui avait été assigné pour ce matin, devant le juge Mclennan, force la défense à demander la remise de la cause au 20 juin.

On sait que la cause Atholstan-Tarte avait été fixée pour cet avant-midi devant le juge Mclennan. A l'heure réglementaire un grand nombre de journalistes, de curieux et de témoins se pressaient dans la salle exiguë où siège le magistrat qui devait entendre le procès.

Lord Atholstan était présent. Il était représenté devant la Cour par Me Geo. H. Montgomery et par Me Aimé Geoffrion. Les MM. Tarte avaient comme procureurs Me Antonio Perrault, Me J.-L. Perron et Me N.-K. Laflamme. Les principaux témoins de la défense étaient présents, nommons: M. Robert Rogers, ancien ministre des travaux publics dans le cabinet Borden et organisateur en chef du parti conservateur lors des élections de 1911, M. A.-E. Blount, ancien secrétaire particulier de sir Robert Borden et actuellement greffier du Sénat, et M. le juge Maréchal qui fut, lui aussi, mêlé de très près à la fameuse transaction conclue en 1907 entre les frères Tarte et lord Atholstan, opération à la suite de laquelle lord Atholstan réclame encore $62,000 des MM. Tarte et de la *Patrie*.

Le greffier de la Cour a appelé la cause. Me Montgomery, procureur de lord Atholstan, a déclaré être prêt à procéder. Me Antonio Perrault a annoncé être prêt lui aussi à procéder mais il a dit qu'un témoin essentiel de la défense manquait.

On se rappelle que le 9 mai, en Cour de pratique, Me Antonio Perrault avait demandé la permission d'assigner sir Robert Borden comme témoin de la défense, après avoir assigné M. Robert Rogers. Or, l'huissier qui est allé porter le subpoena à la résidence de l'ancien premier ministre, rue Wurtemburg, à Ottawa, a déclaré sous serment que sir Robert Borden est absent de la capitale pour une quinzaine de jours. (Il est sans doute en excursion de pêche dans le fond de la vallée de la Gatineau, comme c'est son habitude à pareille époque.) Me Perrault a déclaré que c'était un témoin absolument essentiel et que l'absence de sir Robert Borden au procès causerait un tort considérable à la défense. Me Montgomery a dit qu'il ne veut pas insister pour procéder immédiatement, étant donné que sir Robert Borden doit rendre un témoignage qui aura une grande portée sur l'issue du procès. Me Perrault a alors demandé au juge Mclennan s'il consentirait à remettre la cause à la fin de juin. Ce dernier a fait remarquer que la liste de ses causes est entièrement dressée jusqu'à l'époque de ses vacances, qui doivent commencer cette cause au 20 juin.

Me J.-L. Perron a pris la parole pour demander comme faveur spéciale au tribunal de fixer la cause au milieu de juin. Les avocats des deux parties ont promis au juge Mclennan que la cause ne durerait pas plus que deux jours et que le procès marcherait rondement. Le juge Mclennan a consenti à retarder ses vacances de quelques jours et il a fixé cette cause au 20 juin.

Tous les témoins, y compris sir Robert Borden, "Bob" Rogers et M. A.-E. Blount, ainsi que le juge Maréchal, ont reçu ordre d'être présents le 20 juin. Sir Robert Borden sera assigné de nouveau entretemps.

DES PARTISANS ACHARNÉS

Des gens sympathiques aux radicaux tentent d'entrer de force dans la Chambre des députés pour faire un mauvais parti aux libéraux-constitutionnalistes réunis en caucus. — Les pompiers rétablissent l'ordre.

Mexico, 18 (S. P. A.)—Des gens sympathiques aux radicaux ont tenté d'entrer de force à la Chambre des Députés, hier soir, pour attaquer les membres du parti libéral-constitutionnel réunis en caucus. Les pompiers sont arrivés à temps pour disperser les fauteurs de désordres.

Les rues adjacentes aux édifices du parlement débordaient de curieux, hier après-midi. Aurélia Manrique, député socialiste, a harangué passionnément la foule, ce qui eut pour effet de faire rendre les auditeurs à la Chambre des Députés. L'intervention opportune des membres de la brigade du feu a mis fin à la manifestation et les radicaux s'en sont allés au parc Almede, au coeur de la ville. Les pompiers sont enore intervenus et la foule dut se disperser une seconde fois. Un député socialiste, qui se montrait rébarbatif à l'égard des policiers, a été arrêté.

"Prenez garde d'avoir le même sort que Francisco Madero, qui a fait la sourde oreille à ceux qui le priaient de changer de politique, et est tombé", tel est l'avertissement que des députés et des sénateurs du parti libéral-constitutionnel ont adressé, hier soir, au président Obrégon. Le document qui portait 138 signatures, et qui avait été rédigé au caucus, accusait P. Elias Calles, secrétaire de l'Intérieur, et Adolfo de la Huerta, ex-président, devenu secrétaire du Trésor, d'avoir essayé de causer du mécontentement contre l'administration Obrégon. Ces deux hommes sont également accusés d'avoir voulu se servir de leurs bureaux pour faire de la propagande en faveur du radicalisme. La démission de ces deux ministres n'est pas demandée cependant par les libéraux-constitutionnels.

UN BLOCUS ÉCONOMIQUE

Les cheminots allemands refusent de transporter des vivres dans la partie de la Haute-Silésie où les Polonais ont la haute main.— La Commission alliée prsentera un rapport.

Londres, 18. (S.P.A.) — L'opposition des Allemands aux Insurgés polonais qui ont occupé la majeure partie de la Haute-Silésie paraît devoir s'affirmer sous la forme d'un blocus économique. Les cheminots allemands refusent de transporter d'autres provistons que du lait dans le district où les Polonais ont la haute main et la Reichsbank s'obstine à ne pas envoyer en Silésie l'argent destiné à payer les salaires pour l'ouvrage que les mineurs ont fait juste avant le soulèvement polonais. Les dépêches de Berlin portent à croire que les Allemands veulent enrégimenter la Famine comme leur alliée contre les forces d'Adelbert Korfanty.

Les préparatifs se font pour le prochain meeting du Conseil Suprême allié qui aura peut-être lieu au début de la semaine prochaine et la nouvelle que le Conseil tiendra une assemblée plénière fait entrevoir qu'il se prendra une décision sur le partage de la Haute-Silésie entre les Allemands et les Polonais. On sait que la Commision alliée en Silésie est à mettre la dernière main à un rapport qu'elle présentera au Conseil.

Quant aux recommandations du conseil des ambassadeurs relativement à la frontière nouvelle qui doit séparer l'Allemagne de la Pologne dans la région contestée, elles sont aux mains des Alliés depuis un certain temps.

UNE DECLARATION DE M. LLOYD GEORGE

Londres, 18. (S.P.A.) — Le premier ministre Lloyd George a fait ce matin, une déclaration réitérant ce qu'il a déjà dit à la Chambre des Communes quant à l'attitude de l'Angleterre sur l'imbroglio haut-silésien. Il a ajouté qu'il n'est pas responsable des rapports dénaturés que la presse française a publiés de son discours.

Au cours de sa déclaration, M. Lloyd George a dit: "Le sort de la Haute-Silésie sera fixé par le Conseil Suprême et non par l'insurgé Korfanty. Il ne faut pas laisser les enfants nés du traité casser la vaisselle et faire du tapage en Europe sans les punir Il faut que quelqu'un y mette la main, autrement il y aura des troubles perpétuels. La Grande-Bretagne ne saurait demeurer indifférente pendant qu'on foule aux pieds le traité que ses représentants ont signé, il y a au-delà de deux ans."

Le premier ministre a commencé par dire: "J'adhère à la déclaration que j'ai faite à la Chambre des Communes touchant la Silésie. Naturellement, je ne puis prendre à mon compte les rapports tronqués parus dans les journaux français. L'approbation quasi unanime donnée par la presse italienne, américaine et anglaise aux idées que j'ai exprimées alors démontre que les grandes nations qui ont appuyé la France pendant la guerre veulent que le traité de Versailles soit interprété avec justice".

L'anniversaire de Montréal

LA VILLE DE MONTREAL ET LA SOCIETE HISTORIQUE DE MONTREAL DEPOSENT OFFICIELLEMENT DES COURONNES DE FLEURS AU PIED DU MONUMENT DE MAISONNEUVE. — AU MONUMENT JEANNE MANCE.

Montréal fête aujourd'hui le 279e anniversaire de sa fondation. Aucune manifestation publique ne marque ce glorieux événement, seules la Société historique de Montréal et la ville de Montréal ont tenu à souligner l'anniversaire dans la mémoire des citoyens en venant déposer des fleurs au pied du monument Maisonneuve.

Et les nombreux piétons qui d'un pas hâtif s'en allaient ce matin à leurs occupations, ont dû s'arrêter un moment, à la Place d'Armes, pour goûter le spectacle impressionnant de la pose de deux couronnes de fleurs, en guirlande au pied du monument qui orne le centre de cet endroit historique. C'était le témoignage touchant de notre vif souvenir de la mémoire du héros des premiers jours de Ville-Marie et un symbole de notre fierté pour ses illustres faits d'armes.

La cérémonie a été toute simple. M. Joseph Monet, au nom de la Société Historique, a déposé une couronne faite de feuillages Galax, de feuilles de palmiers et d'oeillets ; puis M. René Bauset, greffier de la ville a remis la deuxième couronne, aux feuilles de chêne et de cicas, portant l'inscription: "A Maisonneuve, la ville de Montréal reconnaissante."

Au monument Jeanne Mance, en face de l'Hôtel-Dieu, un groupe de membres de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, conduit par Mlle M. C. Daveluy, ont présenté leurs humbles hommages à la vaillante femme qui a assisté à la fondation de Montréal, aux côtés de Paul Chomedey de Maisonneuve, et de ses valeureux compagnons, elles ont déposé une couronne de fleurs, comme gage de leur attachement à sa mémoire.

Cet après-midi, les enfants des écoles sont conviés à une fête au Monument National en l'honneur du fondateur de la métropole ; ils seront les hôtes de la Société Saint-Jean-Baptiste.

CHEZ LES FRANCISCAINS

NOUVEAU SUPERIEUR GENERAL

Assise, 15 mai 1921. — Nous recevons d'Assise, où se tient le Chapitre de l'Ordre, la nouvelle de l'élection du T. R. P. Bernardin Klumper à la charge de Ministre Général des Frères-Mineurs. L'élection a eu lieu dans la Basilique de Notre-Dame-des-Anges, samedi matin le 14, vigile de la Pentecôte.

Le Révérendissime Père Bernardin Klumper est né à Amsterdam, au diocèse de Haerlem, Hollande, le 19 mars 1864 ; il est donc âgé de 57 ans ; à l'âge de 18 ans, en 1882, il revêtait l'habit de saint François. Il fit ses études à Rome, au Collège de la Propagande où il conquit les grades de docteur en philosophie et en théologie. Retourné dans sa Province franciscaine de Hollande, il fut affecté à l'enseignement. Appelé de nouveau à Rome, il occupa avec une remarquable distinction la chaire de Droit Canonique, au Collège International de saint Antoine, dont il fut pendant près de dix années le très digne Président et Préfet des Etudes. A la Congrégation Générale d'Assise, 29 mai 1909, il fut élu Définiteur général, charge qu'il remplit, à la grande satisfaction de tout l'Ordre, jusqu'au 26 octobre 1911 ; le 29 mai 1915, au Chapitre de Rome, il était élu Procureur Général : sa vaste érudition canonique, sa connaissance très étendue des langues et de l'Ordre lui ont permis de rendre des services signalés dans cette charge. Depuis 1904, il est Consulteur de la Congrégation du Concile ; il a contribué très activement à la refonte du Droit Canon et est membre de la Commission pour l'interprétation du nouveau Code.

Ses anciens élèves et les nombreux étudiants, dispersés dans le monde entier, qui l'ont connu et apprécié hautement au Collège S. Antoine, se réjouiront particulièrement de ce choix plein de sagesse, qui permet les plus belles espérances pour l'Ordre de saint François. Avec ses vues larges et paisibles, l'énergie de sa volonté, son esprit de rectitude austère et paternel, sa proverbiale exactitude en tout, son sens profond du surnaturel, son amour ardent pour l'Eglise et pour S. François, le Rme P. Bernardin Klumper saura conduire l'Ordre qui lui a été confié, aux destinés glorieuses que la Providence lui a marquées dans l'Eglise et dans tout le monde.

Réunion de la Société Royale

LES MEMBRES DE CETTE SOCIETE SONT ACTUELLEMENT EN SEANCE. — LA REUNION DURERA TROIS JOURS.—PROGRAMME.

La Société Royale du Canada a inauguré aujourd'hui sa réunion annuelle à Ottawa, qui se continuera deman et après-demain.

Voici le programme des trois jours.

Aujourd'hui de midi à 1 heure, les sections s'organiseront dans diverses chambres, désignées par les placards portant le nom et le numero de chaque section. De 2 à 4 heures, réunion des sections. A 5 heures, thé offert par le gouverneur général et la duchesse de Devonshire, aux membres, à leurs femmes et à leurs filles. A 8 heures 30, le président, le Dr A. P. Coleman, F. R. S., prononcera son allocution au Musée sur le sujet suivant : "La péninsule de Gaspé. Une étude de la géologie de la région et de ses influences sur ses habitants. (Illustrée.)

Le jeudi, 19: A 9 h. 30, réunion des sections.

A 1 h., déjeuner au château Laurier. A 2 h. 30, inauguration d'un cadran solaire sur la colline du Parlement. A 3 h. Assemblée générale, présentation de rapports par les Sociétés associées. A 8 h. 30, le Dr J. C. McLennan, F.R.S.C., donnera la causerie populaire annuelle au Musée Victoria sur le sujet suivant: "Quelques découvertes récentes en physique". (Illustrée).

Vendredi, 20: A 9 h. 30, réunion des sections; à 2 h. 30, assemblée générale de la Société.

Les travaux qui seront présentés à la section canadienne-française sont les suivants:

(A) HISTOIRE ET GENEALOGIES. — 1.—Guerres des Iroquois, 1670-1663, par M. Benjamin Sulte, M.S.R.C.;

2 — Un recensement inédit de Montréal, en 1741, par M. E.-Z. Massicotte, M.S.R.C.;

3—Le Régiment de Carignan, par M. l'abbé Couillard-Després, M.S.R.C.;

4—Les Canadiens au lendemain de la capitulation de Montréal (8 sept. 1860), par M. l'abbé Ivanhoe Caron, M.S.R.C.;

(B) BIOGRAPHIE — 5 — Madeleine de Verchères plaideuse, par M. Pierre-Georges Roy, M.S.R.C.;

6. — L'abbé Joseph-Sévère-Nicolas Dumoulin, missionnaire à la Rivière Rouge, 1818-1823, par M. le juge L.-A. Prud'homme, M.S.R.C.;

7 — Un homme d'Etat canadien, regards vers le passé, par M. Rodolphe Lemieux, M.S.R.C. ;

8 — Sir Adolphe Routhier, son oeuvre d'homme de lettres, par M. l'abbé Elie J. Auclair, M.S.R.C. ;

(c) SOCIOLOGIE DESCRIPTIVE. — 9 — La race canadienne-française, par M. le chanoine Emile Chartier, M.S.R.C. ;

10 — Les Acadiens du diocèse d'Antigonish, par M. l'abbé Joseph Raiche ; présenté par M. Marius Barbeau, M.S.R.C. ;

(d) CRITIQUE, FOLKLORE ET POLITIQUE — 11 — L'enseignement social et économique de saint Thomas d'Aquin, par Mgr L. A. Paquet, M.S.R.C. ;

12 — A propos d'annexion, par M. Fernand Rinfret, M.S.R.C. ;

13 — Les contes de fées au Canada, par M. Régis Roy, présenté par M. B. Sulte, M.S.R.C.

En dehors de la section canadienne-française, M. C. M. Barbeau, M.S.R.C., et M. Edward Laplin, présenteront un travail sur le folklore : "Some Political Ballads of Old France in Canada".

A la section des sciences géologiques et minéralogiques, M. R. A. A. Jolmstone, M.S.R.C., présentera un travail de MM. E. U. Ellsworth et Eugène Poitevin : "Camoellite, A New Mineral Species."

La fête de Dollard à Québec

UNE BELLE MANIFESTATION EN L'HONNEUR DU HEROS DU LONG-SAULT, LE 24 MAI.

Québec, 18. (D. N. C.) — La fête de Dollard sera dignement célébrée à Québec cette année. Elle coïncidera avec le congrès régional de l'A. C. J. C., qui aura lieu dans la paroisse Saint-Sauveur de Québec.

La manifestation Dollard aura lieu sur la place du marché Saint-Pierre, dimanche, le 22 mai, à quatre heures de l'après-midi.

Le cercle d'étude Léon XIII, de concert avec la garde des Chasseurs de Salaberry, a cru devoir tirer de l'oubli les sauveurs de 1660 pour amener notre peuple à leur rendre un tribut d'hommages.

Ceux qui croient que l'heure est arrivée de mettre sous les yeux de notre jeunesse un des plus beaux faits de notre histoire ne peuvent donc que saluer avec bonheur l'institution d'une fête de Dollard.

M. l'abbé V. Lavergne et M. Guy Vanier, président général de l'A. C. J. C. porteront la parole.

Le gros bourdon de l'église paroissiale tintera dix-sept coups en l'honneur des dix-sept héros qui, en 1660, sacrifièrent leurs vies pour sauver la colonie, menacée de destruction par les sauvages.

Immédiatement après, les tambours battront au champ, puis un officier fera l'appel de Dollard et de ses compagnons.

Un chasseur répondra "Mort au champ d'honneur".

A ces mots, il y aura salut du drapeau, et la fanfare de l'Union Lambillotte jouera une marche funèbre suivie de trois saluts de mousquetterie, et de la sonnerie "Extinction des feux" par les clairons.

Alors le drapeau sera de nouveau hissé et les chasseurs présenteront les armes pendant que la fanfare jouera le salut général.

Chant "OCanada".

Défilé des chasseurs Salaberry par les rues suivantes: Saint-Vallier, Saint-Germain, Sainte-Thérèse, Saint-Luc, Kirouac, Bayard, Châteauguay et Sauvageau jusqu'à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, où il y aura salut solennel du Très Saint-Sacrement.

Une question de titres

M. L.-P. DESLONGCHAMPS A GAIN DE CAUSE CONTRE LA *WEST VALLEY LAND* DE QUI IL AVAIT ACHETE VINGT-NEUF LOTS — LA COMPAGNIE DEVAIT OFFRIR DES TITRES PARFAITS.

La Cour d'appel a infirmé, ce matin, un jugement de première instance qui condamnait M. L.-P. Deslongchamps à payer à la *West Valley Land* la somme de $9,000.

M. L.-P. Deslongchamps avait acheté en 1911 vingt-neuf lots de la *West Valley Land* par l'entremise de l'agent de cette dernière, M. Péloquin. L'acheteur a aussitôt vendu la moitié de ses lots et a payé à la compagnie la moitié du prix d'achat. Il a également vendu l'autre moitié des lots. Mais la guerre s'est déclarée entretemps, et l'acheteur de la seconde partie des lots s'en est allé au front sans payer ses termes. La compagnie a continué à envoyer ses comptes au nouvel acheteur. Quatre ans plus tard, la compagnie qui n'avait pu se faire payer du nouvel acheteur a mis M. Deslongchamps en demeure de payer les lots qu'elle lui avait vendus. Elle prétextait qu'il n'y avait pas eu novation, car elle n'avait jamais autorisé M. Péloquin à accepter M. Julien Chattel à la place de M. Deslongchamps. L'affaire est allée en cour et en première instance Deslongchamps a été condamné par le juge Howard à payer $9,000. La Cour d'appel a renversé le jugement de première instance ce matin. Le principal motif invoqué est celui-ci: la *West Valley Land Company* n'avait pas offert à l'acheteur, M. Deslongchamps, un titre clair et parfait de propriété quoiqu'elle eût pu le faire facilement. En conséquence, la *West Valley Land* devra restituer les paiements et payer les frais de la cause.

MM. Jacques Cartier, de Saint-Jean, et L.-E. Beaulieu, c.r., de Montréal, représentaient M. Deslongchamps.

Les ordinations de la Trinité

Samedi matin, à la Basilique, S. G. Monseigneur Gauthier procédera à la cérémonie habituelle des ordinations de la Trinité. La liste contient seize nouveaux prêtres, 47 sous-diacres, 40 minorés et 22 tonsurés.

Les nouveaux prêtres sont les suivants:

MM. les abbés Gilles Colazza, Patrick Dawson, Joachim Forest, Léopold Gauthier, Achille Lavallée, Jean-Baptiste Moreau, Jude Riopelle, Antoine Thibodeau, Edouard Gravel, Thomas Brachin, Augustin Lemay et Arthur Vigeant, tous du diocèse de Montréal;

M. l'abbé Dougalt MacEachern, du diocèse d'Antigonish;

M. l'abbé Edward James, du diocèse de Kingston;

MM. les abbés Daniel Feeney et Edward McCaffrey, du diocèse de Portland.

Vendredi après-midi, Mgr Gauthier donnera l'ordre de la tonsure à une vingtaine de séminaristes.

Dimanche, à Notre-Dame de Grâce, Mgr Gauthier élèvera à la prêtrise, M. l'abbé Paul Lafleur et conférera l'ordre du diaconat aux sous-diacres suivants: MM. les abbés J.-B. Vinet, du diocèse de Montréal ; Bernard Collins, du diocèse de Dubuque et Alexandre Deschambault, du diocèse de Winnipeg, et aussi les RR. PP. Joseph MacDonald et Conrad Hofmann, deux jésuites de Montréal.

Le même jour, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Mgr Forbes, évêque de Joliette, présidera à l'ordination sacerdotale de MM. les abbés Antonin Legendre et Arthur Paquin, tous deux du diocèse de Montréal, en même temps, MM. les abbés Percival Caza, Raoul Drouin, Edmond Lesieur et Jacques Papineau, du diocèse de Montréal, et Jean-Baptiste Desrosiers, du diocèse de Rimouski, recevront l'ordre du diaconat.

En Cour d'appel

La Cour d'appel, composée des juges Lamothe, Greenshields, Dorion, Tellier et Bernier, a rendu jugement dans quinze causes ce matin.

Voici la liste de ces décisions : Brosseau contre Peachy, jugement confirmé ; Cassilli contre Russo, jugement confirmé en partie ; Thibault contre Harpin, jugement confirmé ; McLean contre Moore, jugement confirmé ; Stangoni contre Montreal Tramways Co., jugement confirmé ; Valiquette contre Brunelle, jugement confirmé ; le Roi contre Lane, cause renvoyée en première instance pour plus amples détails ; Plante contre Brossard, jugement infirmé ; West Valley Land Co. contre L. P. Delongchamps, jugement infirmé ; Perrault contre Bastien, jugement confirmé. Ces causes ont été entendues devant trois juges.

Les causes suivantes ont été décidées par cinq juges : Hart contre Goldfin, jugement confirmé ; Welsh contre la cité de Montréal, jugement infirmé ; Quinn contre Smith, jugement infirmé ; Westbourne Land Co. contre Côté, jugement confirmé.

Des travaux de grande envergure

LES COMMISSAIRES DE L'AQUEDUC VEULENT CONSTRUIRE UNE NOUVELLE USINE DE POMPAGE ET AGRANDIR LE FILTRE DE L'AQUEDUC—UNE DEPENSE DE DEUX MILLIONS

Les projets que caresse la Commission de l'aqueduc sont déjà en bonne voie de réalisation. Les ingénieurs qu'elle emploie à sa solde préparent les plans d'une nouvelle usine de pompage, destinée à remplacer celle qui se trouve actuellement à l'avenue Atwater; le changement sera pour un mieux sensible, dit-on, puisque les pompes seront actionnées à l'électricité.

L'usine nouvelle contiendra six pompes électriques, d'une capacité de 30,000,000 de gallons, chacune; plus tard, elle sera agrandie pour permettre l'installation de six autres pompes, soit douze en tout. La grosse pompe à vapeur No 8 sera transportée dans la nouvelle usine, et sera électrifiée. Les deux pompes électriques actuelles de 30,000,000 de gallons seront également transférées à la nouvelle usine qui sera construite près du filtre municipale de l'aqueduc.

Tous ces travaux coûteront des sous à la ville, ils entraîneront une dépense d'environ $800,000. De nouveaux conduits seront aussi installés à la nouvelle usine.

La Commission de l'aqueduc prépare un autre projet d'une grande envergure, c'est celui de l'agrandissement du filtre municipal. Aujourd'hui, la ville peut filtrer par jour environ 50,000,000 de gallons d'eau. Le filtre sera agrandi de façon à pouvoir filtrer 130,000,000 de gallons par jour. Ce projet nécessitera une dépense d'un million ou à peu près.

Les plans de ces deux projets seront terminés d'ici quelques semaines, puis la Commission de l'aqueduc soumettra un rapport à la Commission administrative. Celle-ci demandera des soumissions pour ces travaux, qui ne seront terminés que dans un an et demi.

Reprise du service postal

Washington, 18. — (S.P.A.) — Le bulletin postal officiel américain annonce aujourd'hui la reprise du service des courriers entre les Etats-Unis et la ville de Vilna, en Pologne. Vilna est l'ancienne capitale de la Lithuanie. Elle est occupée actuellement par les forces irrégulières polonaises du général Zeligouski.

Giolitti gagne des votes

Rome, 18. — (S.P.A.) — La continuation du dépouillement du scrutin indique que le succès des constitutionnels ou partisans du premier ministre Giolitti aux élections de dimanche sont plus considérables qu'on ne l'avait d'abord cru. Outre les statistiques publiées hier soir, quarante autres candidats ministériels ont été élus et siégeront au nouveau parlement italien.

LE TEMPS

Toronto, 18 — (S.P.C.) — La pression atmosphérique est actuellement très haute au nord des Grands Lacs et plutôt basse du sud du Pacifique à l'Alberta. Il en est de même dans la vallée du Saint-Laurent. Le temps a été beau partout sauf dans l'Ontario où il est tombé quelques orages.

PRONOSTICS

Lacs inférieurs et baie Georgienne: Vents modérés du nord à l'est. Peu de changement dans la température. Demain, généralement beau. Averses.

Vallée de l'Ottawa et haut Saint-Laurent: Beau aujourd'hui et demain. Pas de changement dans la température.

Provinces Maritimes: Vents de l'ouest au nord. Beau aujourd'hui et demain.

Lacs supérieurs: Vents de l'est. Beau aujourd'hui et demain.

Provinces de l'Ouest: Beau aujourd'hui et demain. Demain, plus chaud.

Prince Rupert	62	42
Victoria	58	46
Kamloops	86	50
Calgary	70	36
Edmonton	70	44
Prince Albert	70	46
Winnipeg	60	26
White River	58	22
Sault Ste-Marie	50	42
Toronto	60	50
Kingston	62	46
Ottawa	68	48
Montréal	64	50
Québec	62	46
Saint-Jean, N.B.	66	42
Halifax	62	40
St-Jean, Terre-Neuve	58	40
Détroit	66	56
New-York	66	50

Le "Sicilian" est attendu demain

CE PAQUEBOT DU PACIFIQUE CANADIEN A ETE SIGNALE A LA GROSSE-ILE, A 8 H. 30, CE MATIN. — A QUEBEC CET APRES-MIDI. — SAMEDI, UN DEPART ET DEUX ARRIVAGES.

Ni départ, ni arrivage de paquebots aujourd'hui dans le port. Demain matin on attend le "Sicilian," de la ligne du Pacifique, qui vient d'Anvers et du Havre. Ce navire sera à Québec probablement cet après-midi. Il porte à son bord cent passagers de cabine et cinq cent trente-cinq passagers de troisième classe. A 8 h. 30, ce matin, le "Sicilian" était signalé à la Grosse-Ile.

A la fin de la semaine, l'activité sera grande. Samedi, départ du "Mégantic," ligne White-Star-Dominion, pour Liverpool, et arrivée probable de deux paquebots de la ligne du Pacifique canadien, le "Tunisian," venant de Glasgow et le "Corsican," venant d'Anvers et de Southampton. Le "Melita," même ligne, est attendu dimanche, de Liverpool.

L'ARRIVEE DU VICTORIAN

Le navire, arivé hier, faisait son premier voyage ici, depuis le commencement de la guerre en 1914. A cette époque le "Victorian" était un navire de troisième classe et faisait le service entre Québec et Liverpool. L'été dernier on l'a transformé.

Il transporte maintenant des passagers de cabine et de troisième classe. L'*Empress of Scotland* le remplacera pour le service de Québec. Le *Victorian* a un jaugeage de 12,000 tonneaux. Il est actuellement sous les ordres du capitaine H. L. Waite.

VAISSEAUX DANS LE PORT

Dunbridge, C. P. R. ; *Verbania*, Robt. Reford Co.; *Canadian Leader*, marine du gouvernement; *Ellerdale*, T .R. McCarthy, Regd.; *Royan*, Geo. Hall Coal Co.; *Canadian Coaster*, marine du gouvernement; *Tamaqua* Furness, Withy Co.; *Ignifer*, Geo. Hall Coal Co.; *Porsanger*, Canada SS.; *Georgic*, Canada SS.; *Rubens*, T. R. McCarthy, Regd.; *Skegness*, T. R. McCarthy, Regd.; *Aylestone*, T. R. McCarthy, Regd.; *Ramore Head*, McLean, Kennedy, Ltd.; *Manchester Exchange*, Furness Withy Co. ; *Winterton*, T. R. McCarthy, Regd. ; *Clearpool*, T. R. McCarthy, Regd. ; *Wyncote*, Furness, Withy Co.; *Canadian Navigator*, marine du gouvernement; *Megantic*, White Star-Dominion; *Canadian Beaver*, marine du gouvernement; *Victorian*, C. P. R.; *Concordia*, Robt. Reford Co.; *Modig*, T. R. McCarthy, Regd.

LES SIGNAUX

Grosse-île.—8 h. 30 du matin, montant, *Sicilian*.

Pointe-au-Père.—5 h. 30, hier soir, montant, *Canadian Forester*. 7 h. 40 du matin, montant, *Empress of France*.

Québec.—Le *Québec* est arrivé à 8 h. 15 du matin.

Cap Saint-Michel.—10 h. 15 du matin, montant, *Canadian Observer*.

Les examens de médecine

Les examens du baccalauréat et du doctorat, à la faculté de Médecine de l'Université de Montréal, commenceront le lundi 23 courant et se continueront dans l'ordre suivant :

EXAMENS DU BACCALAUREAT.

Anatomie, le lundi 23 courant à 10 heures a. m.

Physiologie, le mardi 24 courant à 10 heures a. m.

Chimie, le mercredi 25 courant à 10 heures a. m.

Histologie, le jeudi 26 courant à 10 heures a. m.

EXAMENS DU DOCTORAT.

Médecine, le lundi 23 courant à 3 heures p. m.

Chirurgie, le mardi 24 à 3 heures p. m.

Obstétrique, le mercredi 25 courant à 3 heures p. m.

Hygiène, le jeudi 26 courant à 3 heures p. m.

Le Grand-Tronc

Les recettes du Grand-Tronc pour la deuxième semaine de mai ont été de $1,762,926 contre $1,664,627 pour la semaine correspondante l'an dernier, soit une augmentation de $98,299 ou 5.92 p.c.

LE RESEAU NATIONAL

Toronto, 18. — Les recettes des Chemins de fer nationaux du Canada pour la semaine se terminant le 14 mai ont été de $1,909,558, une diminution de $164,005 sur la semaine correspondante de l'an dernier.

LA NEUTRALITE DE CONSTANTINOPLE

Constantinople, 18. — (S.P.A.) — La haute Commission alliée ici a appliqué ses règlements de neutralité à Constantinople et aux alentours. Elle a remis au gouvernement du sultan et aux représentants grecs une proclamation qui déclare que Constantinople, les Détroits et le Golfe d'Ismid doivent être regardés comme des zones neutres. La Commission exige que ni les Grecs ni les Turcs ne reçoivent de recrues ici, que les navires de guerre helléniques se retirent des eaux comprises dans la territoire neutre, et que les troupes irrégulières qui opèrent en Thrace et autour du Golfe d'Ismid soient supprimées.

Comme les Alliés ont peu de troupes ici et que les Bolcheviki se font menaçants en Asie Mineure, on a proposé à la Commission que l'armée du général Wrangel, qui est inerte ici depuis qu'elle a été chassée de la péninsule de Crimée, soit chargée de faire la police dans la même zone des Détroits et de Constantinople.

L'EAU RIGA
SOULAGE
LA CONSTIPATION

BON A SAVOIR

Pour engraisser, vous fortifier ou réparer vos forces épuisées, demandez les "Toniques Hémogénol" (qui produisent du sang) signature

"FAGUET"

Ils sont connus comme les plus efficaces. Vous les trouverez sous les trois formes suivantes :

Pilules Hémogénol Faguet, $1.00 (flacon de 100).

Elixir Hémogénol Faguet, $2.50 la bouteille.

Vin Hémogénol Faguet, $2.00 la bouteille.

Demandez-les à votre pharmacien

Conseil pour le mal de reins

Quand vous vous faites mal en vous courbant, quand le fait de vous lever ou de vous pencher vous cause de la douleur, il est à propos de vous frotter avec abondamment de "Nerviline". Une couple d'applications procurent généralement un grand soulagement.

Aucun liniment n'apaise davantage ni ne supprime plus sûrement les douleurs musculaires, rhumatismales ou sciatiques. Des milliers de familles recourent à la bonne vieille Nerviline contre crampes, coliques, dysenterie et douleurs musculaires externes. Grosses bouteilles de 35 sous en vente partout. (ann.)

Mort d'un sénateur français

Paris, 17. — M. Eugène Etienne, sénateur, ancien ministre de la guerre et de l'intérieur est mort. Né en 1844, M. Etienne représentait le dépatrement d'Oran au Sénat.

Pacifique Canadien

Service des trains pour le 24 mai, (Fête de la Reine).

(L'heure indiquée ici est l'heure normale du Méridien de l'Est, une heure en retard sur l'heure de l'Economie de la Lumière du Jour.)

Les Laurentides

Mardi, le 24 mai, le train 437 quittant Montréal, place Viger, à 7.30 a.m. comprendra un wagon-salon de Montréal à Labelle.

Au retour, un train spécial, avec wagon-salon quittera Labelle à 5.00 p.m., et arrivera à Montréal, Place Viger, à 9.10 p.m., arrêtant à toutes les gares de Labelle, à St-Jérôme, puis à St-Janvier, Ste-Thérèse et Mile-End.

Lachute-Montréal

Mardi, le 24 mai, un train spécial quittera Lachute à 7.30 p.m. et arrivera à Montréal, Place Viger, à 9.05 p.m., arrêtant à toutes les gares intermédiaires.

Rigaud-Montréal

Mardi, le 24 mai, le train 504 venant d'Ottawa et dû à Montréal, gare Windsor, à 10.05 p.m., arrêtera sur signal à Dragon, Alstonvale et Hudson Heights. (réc.)

INVENTIONS

Pour obtenir un Brevet d'Invention, une marque de commerce, un dessin industriel ou un droit d'auteur, veuillez nous consulter.
PIGEON & LYMBURNER
Edifice Power, rue Craig Ouest.
Tél. Main 3025. Montréal, P.Q.

Ecrivez pour les prix
RECTIFICATION DE CYLINDRES
CYLINDER GRINDING
DE PISTONS ET D'ANNEAUX DE PISTONS
RECTIFICATION D'ARBRES DE LA MANIVELLE
Aussi toutes réparations d'automobiles en général et d'engins de yacht.
L'organisation la plus considérable et la plus solide de Montréal, se spécialisant dans cette ligne.
1497 Notre-Dame Est, Angle du Havre.
H. E. Bourassa, Limited
Téléphone Lasalle 2548.

CHOSES MUNICIPALES

LE RÈGLEMENT DU TRANSPORT

LA VILLE ET LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS S'ENTENDENT POUR DEFINIR LE MODE DU TRANSPORT DE MATERIAUX PAR TRAMWAYS.—MONTREAL-EST POURRA EMPRUNTER.

Aujourd'hui même, le réglement du transport de matériaux par tramways entre en vigueur, tel que défini par une entente conclue entre la ville et la compagnie des tramways, il y a quelques jours.

Il reste à élucider un point, et c'est celui qui a fait le fondement de toute la résistance de la Compagnie, à savoir: la Compagnie des tramways doit-elle se soumettre à la juridiction de la commission des tramways, pour tout ce qui a trait au transport des matériaux de construction. La commission des utilités publiques tranchera le différend.

Le règlement est donc accepté de part et d'autre et comporte les sept clauses suivantes:

1.—Que pour le transport de matériaux par la compagnie des tramways, aucune voiture de la compagnie des tramways ne pourra stationner dans les rues de 5 heures du soir à minuit, et qu'aucune livraison dans les rues ne se fera après 5 heures de l'après-midi, à moins d'une autorisation spéciale. A compter du 1er novembre au 1er avril, aucune livraison ne sera faite après 4 heures au lieu de 5 heures de l'après-midi.

2.—Que le bureau chef de la police sera averti toutes les fois qu'aura lieu une livraison dans les rues lors même qu'il s'agirait de matériaux pour les entrepreneurs des travaux de la ville, avec le nom du consignataire, de la description des matériaux et les endroits et heures où aura lieu cette livraison.

3.—Que la compagnie ne livrera dans les rues aucun matériel susceptible d'endommager les pavages à moins qu'on ait pris les précautions nécessaires pour les protéger.

4.—Qu'aucun matériel ne sera livré par la compagnie dans les rues de la ville à tout consignataire qui aura déjà négligé d'enlever promptement le matériel qui lui est livré, et qui n'aura pas pris les précautions nécessaires pour protéger le pavage lorsque le matériel est de nature à l'endommager.

5.—Que la ville pourra, en tout temps, empêcher temporairement la compagnie de livrer des matériaux dans toute rue ou partie de rue de la ville, après un avis préalable de 12 heures.

6.—Qu'une somme de cinq sous (5c) par tonne soit payée par les consignataires qui ne font pas des travaux municipaux, en compensation du nettoyage et de l'entretien que nécessite le déchargement des matériaux sur les pavages, ladite somme devant être perçue par la compagnie et payée à la ville par versements mensuels. Cette somme de cinq sous (5c) par tonne ne sera pas exigible lorsqu'il s'agira de matériaux servant à la confection de travaux municipaux.

7—Que la ville pourra, en tout temps, empêcher permanemment le chargement ou le déchargement des matérieux dans les rues de la ville en donnant à la compagnie des Tramways un avis préalable le ou avant le 1er octobre. Cet avis s'applique à compter du 1er janvier suivant.

LA COMMISSION METROPOLITAINE

Les membres de la Commission métropolitaine ont réglé, hier, à leur réunion régulière, le cas de la municipalité de Montréal-Est; cette dernière pourra émettre des obligations jusqu'à concurrence de $100,000 pour solder sa dette envers la succession Ouimet.

La municipalité de Verdun a soumis aux commissaires deux réglements d'emprunt, à l'instar de la ville d'Outremont et pour des fins à peu près identiques. Ces deux réglements sont pour emprunter $100,000 et $26,000. Les états financiers certifiés n'ayant pas encore été soumis, le cas de Verdun a été référé au sous-comité qui se compose de MM. Brodeur, Pelletier et DeSerres.

Les commissaires ont étudié les finances de quelques-unes des municipalités rurales fort embarrassées avec l'échéance des intérêts sur leurs obligations. M. Prieur qui représente à la Commission les municipalités de l'est, a déclaré à ses collègues qu'on est à préparer les états financiers de chacune, et qu'après leur présentation dans une couple de semaines, l'étude en sera poursuivie selon le mode que la Commission a préféré suivre jusqu'ici dans chaque cas.

La prochaine séance aura lieu le 31 mai, mardi prochain étant un jour de fête.

Un incendie

Saint-Léon de Standon, 18 (D. N. C.) — La demeure de M. Valère Brochu, cultivateur demeurant à l'extrémité nord du village, a été incendiée, dimanche midi. La cause de cet incendie est une étincelle qui s'est échappée de la cheminée, alors que celle-ci s'est écroulée par accident et est tombée sur la maison. Le feu s'est propagé avec une grande intensité, activé qu'il était par le vent, et M. Brochu n'a pu rien sauver dans sa maison. Des voisins sont venus en grand nombre et ont pu par leur travail préserver de l'incendie les bâtiments avoisinants.

L'affaire Atholstan-Tarte

Demain avant-midi, devant le juge Mclennan, en Cour supérieure, se déroulera la cause d'Atholstan-Tarte. Trois témoins principaux seront entendus: sir Robert Borden; MM. "Bob" Rogers et A.-E. Blount, ancien secrétaire de sir Robert Borden. La cause commencera à être entendue, à dix heures de l'avant-midi.

FAITS DIVERS

ACQUITTE SUR LES TROIS ACCUSATIONS

Le notaire Arthur Ecrement a été acquitté par le juge Bazin aux Sessions, hier, des trois accusations de détournement de fonds portées contre lui par le capitaine O. Patenaude. Ces causes, lors de leur inscription, avaient suscité beaucoup d'intérêt dans le public.

Suivant l'acte d'accusation, Ecrement aurait reçu du capitaine Patenaude, à trois reprises différentes, des sommes de $2,000, $2,000 et $1,200 qu'il devait, en sa qualité de notaire transmettre à des personnes différentes moyennant certaines garanties que le capitaine prétend n'avoir jamais reçues.

L'une des trois causes a été entendue hier matin. Après l'audition des témoignages de MM. Patenaude et A. Leblanc, pour la poursuite, l'accusé lui-même a été entendu. Me E. Bertrand, qui représentait la Couronne, a tenté de démontrer qu'Ecrément était réellement coupable. De son côté, Me Gonzalve Désaulniers, pour la défense, a fait un court résumé des faits et analysé chacune des déclarations des témoins, démontrant que son client était innocent. Il a demandé l'acquittement.

Le juge Bazin a rendu son jugement séance tenante et a acquitté l'accusé. "La preuve faite, a-t-il dit, démontre que l'accusé n'a jamais servi d'intermédiaire entre le plaignant et M. Leblanc à qui, d'après les déclarations de M. Patenaude, le notaire Ecrement devait transmettre la somme prêtée par le capitaine Patenaude."

Dans les deux autres causes, la preuve de la Couronne a été très faible et Ecrement a été acsuitté.

BLESSE MORTELLEMENT

Paul Dionne, 10 ans, 847, rue Bordeaux, a été renversé par une automobile vers six heures hier soir, à l'angle des rues Delorimier et Amity, à une faible distance de chez lui, et est mort dans l'ambulance qui le conduisait à l'hôpital Notre-Dame.

L'enfant traversait la rue, lorsqu'un tramway et une automobile passèrent. Après avoir attendu sur le côté ouest de la rue, il a continué sa route une fois le chemin libre. Il n'a pas vu venir une automobile conduite par M. Hodgson, avenue des Pins, et qui se dirigeait vers le nord. La machine l'a violemment renversé sur la chaussée et l'un des occupants est immédiatement descendu pour porter secours à la victime. Elle a été transportée chez le docteur Tolmie, qui a jugé à propos de faire venir l'ambulance. Elle souffrait de fractures du crâne et de la jambe. L'enfant est mort dans la voiture d'ambulance alors qu'on le conduisait à l'hôpital. Le cadavre a été transporté à la morgue où une enquête aura lieu.

MORT ACCIDENTELLE

Un verdict de mort accidentelle a été rendu hier à Terrebonne dans le cas de Joseph Belisle, 18 ans, qui a succombé lundi matin à une fracture du crâne. Belisle, accompagné de deux amis, conduisait sa bicyclette dimanche après-midi sur le chemin près de Terrebonne lorsqu'il a été frappé par un cheval pris de peur. Il avait été touché à la tête par l'un des sabots du cheval.

DEUX ANS DE BAGNE.

Le juge Décarie, des Sessions, a rendu sa sentence hier dans la cause de Gerald H. Bruce, trouvé coupable d'avoir volé une somme de $19,000 et de s'être approprié une somme de $199,000, appartenant à la maison Oswald Bros, dont il était l'un des associés. Pour chacune des accusations l'accusé a été condamné à deux ans de pénitencier, mais purgera les deux sentences concurremment.

En rendant sa sentence, le juge a fait remarquer à l'accusé qu'il avait été trompé par ses trop grandes ambitions de richesses et que par ses actes il avait été la cause de la ruine de ses patrons qui avaient confiance en lui.

LES ALARMES.

Treize alarmes ont été sonnées au cours des dernières vingt-quatre heures. Voici comment elles ont été enregistrées aux quartiers-généraux.

Matin : 9 h. 24. Boite 343, angle des rues Workman et l'Allemand. Légers dommages à un hangar situé en arrière du No 68, rue Workman.

11 h. 27. Boite 626, angle de la rue Henri Julien et de l'avenue des Pins. Pas de feu.

Soir : 1 h. 05. Appel par téléphone au No 580, rue Amherst. Légers dommages à la résidence de M. Surprenant, 578, rue Amherst.

1 h. 35. Appel par téléphone à l'angle des rues Saint-Laurent et Cuthbert. Fausse alarme.

1 h. 58. Boite 283, angle des rues Hadley et Jacques Hertel. Légers dommages à un hangar situé à l'arrière du No 74, rue Devilliers.

2 h. 14. Boite 3455, angle des rues Turcot et Bourassa. Fausse alarme.

7 h. 58. Boite 865, rue Chambly, près Hochelaga. Commencement d'incendie dans l'un des dépotoirs de la ville, rue Forsyth.

9 h. 19. Boite 9161, angle des rues Saint-Laurent et Beaubien, Pas de feu.

10 h. 29. Boite 948, angle des rues Beaubien et DeLaroche. Fausse alarme.

10 h. 32. Boite 245, angle des rues Centre et Charlevoix. Fausse alarme.

10 h. 46. Boite 246, rue Centre, près Atwater. Fausse alarme.

10 h. 51. Boite 319, angle des rues Ottawa et Duke. Légers dommages dans une boutique, 114, rue Queen.

11 h. 05. Boite 312, angle des rues Wellington et Colborne. Légers dommages à un hangar situé à l'arière du No 58, rue Brennan.

Au Young Men's Canadian Club

Le *Young Men's Canadian Club* a donné, hier soir, à l'hôtel Windsor, son dernier diner-causerie de la saison. Les membres y ont assisté en assez grand nombre.

M. C. P. A. Archibald a été élu président du club, en remplacement de M. L. I. McMahon, démissionnaire.

LA VIE LUI ÉTAIT A CHARGE

M. G. NOONAN, UN CITOYEN DE LA VILLE DE QUEBEC, DECLARE QU'IL ETAIT EN TRES MAUVAISE SANTE. — LE TANLAC LE DEBARRASSE DE TOUS SES MAUX

"Il m'arriva un jour de me plaindre de mes maux d'estomac devant un de mes amis qui me dit tout simplement: "Prends du Tanlac, il a fait de moi un tout autre homme, il te soulagera certainement". Je suivis son avis et ce médicament extraordinaire a fait pour moi ce qu'il avait fait pour mon ami. Je suis aussi devenu un tout autre homme."

La déclaration ci-dessus a été faite récemment par M. G. Noonan, constructeur de moulins bien connu, domicilié 52, rue Joliette, à Québec.

"Il y a plus d'un an, déclara M. Noonan, je commençai à perdre l'appétit, et à souffrir de l'estomac. Je devins si souffrant que j'avais toutes les peines du monde à faire mon travail. Rien de ce que je mangeais ne me réussissait. Je perdais rapidement mes forces et mon énergie. Après chaque repas j'avais une vive douleur au creux de l'estomac. Cette douleur persistait pendant des heures. J'étais si nerveux que je ne dormais presque plus. J'avais souvent des étourdissements. J'étais si souffrant que la vie m'était devenue à charge.

"J'estime que ce fut pour moi un jour heureux entre tous que celui où je trouvai le Tanlac sur ma route. J'ai maintenant un robuste appétit. Tout ce que je mange me réussit parfaitement et j'ai engraissé, ces derniers temps, de dix livres. Je me sens fort et énergique. Je dors profondément toute la nuit. Mon travail est maintenant un plaisir pour moi plutôt qu'une tâche désagréable et au-dessus de mes forces. Il est certain que le Tanlac donne tous les résultats qu'on en attend."

Les syndicats catholiques

LES MENUISIERS

Le Syndicat catholique et national des charpentiers-menuisiers a fait ses élections semi-annuelles à sa dernière séance qui a eu lieu mardi, à la salle Tremblay, 1597, Ste-Catherine est. Les élections ont donné les résultats suivants : président, Jos. Boudrault; 1er vice-président, Jos. Coulombe; 2ème vice-président, Jos. Larue; secrétaire-archiviste, Jos. Beauregard; secrétaire-financier, Alphonse Savaria; trésorier, Charles Goudreault; inspecteur, Alfred Vivier; sergent d'armes, Jos. Gaudrault. M. l'abbé E. Lacroix assistait à l'assemblée. Il a prononcé une brève allocution encourageant les membres à faire une active propagande.

WAGONNIERS DE LA CANADIAN CAR

Le Syndicat catholique et national des wagonniers, section de la Canadian Car and Foundry, tient ce soir, mercredi, à 8 heures 15, une grande assemblée spéciale à la salle de l'Académie Ste-Clotilde, 78, Chemin St-Paul. Cette assemblée est ouverte à tous ceux qui travaillent à la Canadian Car. On discutera les conditions de travail futures à la Canadian Car. Qu'on vienne en foule.

FETE DES SELLIERS

Le Syndicat catholique et national des selliers a organisé pour ce soir une fête de famille pour tous les selliers, unionistes ou non. Cette soirée aura lieu à la salle de réunion des Syndicats catholiques, 3-est, rue Craig. Il y aura discours et abondance de bon tabac canadien. M. l'abbé Edmour Hébert, directeur des Oeuvres Sociales, qui est de retour d'un voyage de plusieurs semaines, assistera à cette assemblée. M. G. Hogue, orateur bien connu dans le mouvement ouvrier catholique, prononcera un discours. Qu'on vienne en foule. L'entrée est absolument gratuite.

SYNDICAT ANGUS

Le Syndicat catholique et national des wagonniers, section des usines Angus, tient une assemblée régulière ce soir, à la salle Tremblay, 1597, Ste-Catherine est, qui requiert la présence de tous les membres.

SYNDICAT DU SEMI-READY

Ce soir, à la salle Lavoie, 875, Ontario est, assemblée régulière du Syndicat catholique et national des employés de manufacture, section Semi-Ready. Par ordre de M. C. Bernier.

COMMIS DE LACHINE

Le Syndicat catholique et national des commis, corporation ouvrière de Lachine, tient son assemblée régulière ce soir, à la salle de la C.O.C., angle de la 15ème avenue et de la rue St-Louis.

L'anglais à l'Université

Le Dr W.-H. Atherton, professeur de littérature anglaise à la faculté des lettres de l'Université de Montréal, donnera son dernier cours de l'année, samedi prochain, à 2 heures 30 de l'après-midi. Le public sera admis.

Ces cours de littérature anglaise se poursuivront après les vacances de l'été. Le professeur Atherton traitera l'an prochain, de la prose et de la poésie anglaises à partir du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. Il soumettra aux étudiants le texte même des différents auteurs qui seront étudiés et soulignera les caractéristiques de la langue employée par ces auteurs.

La première année semble avoir donné d'excellents résultats. Les étudiants désireux de perfectionner leur connaissance et leur pratique de la langue anglaise, ainsi que les professeurs et professionnelles qui y pourraient prendre profit, seront les bienvenus à la reprise des leçons de la seconde année.

AU BON MARCHE

En vente Jeudi, au Salon des Modes
Chapeaux en Ruban

Nouveaux chapeaux faits de ruban ou soie gros grain de Londres, dans les couleurs de bisque, bleu pâle, mauve et blanc. Ces nouveaux chapeaux se portent très bien avec une robe de toilette ou costume de sport. Nouveaux prix
12.00 15.00 et **18.00**

Fleurs Blanches et de Couleurs

Ligne très spéciale de fleurs telles que : lys d'eau, guirlandes de fleurs ou fruits. Prix revisés
95c 1.49 et **1.95**

Nouveaux modèles de voilettes à la verge, noires ou de couleurs, aussi noires ou marine avec pois de couleurs. Nouveau prix, la verge
65c

Nouvelles Robes en Mousseline

Très jolies robes en voile, mousseline et fil, grand choix de styles et de jolis dessins. Plusieurs sont à fond bleu-marine avec fleurs blanches ou autres jolis dessins. Les autres sont à fond blanc avec combinaison de jolis dessins dans diverses nuances. Grandeurs de 36 à 42. Prix revisé, chacune
10.48

Lot de Jupes à 1.98 et 2.98

Jupes blanches en duck ou reps, dans de jolis et nouveaux modèles pratiques, garnies de boutons, poches et ceinture. Tailles de 26 à 32. Prix réduits, chacune
1.98 et **2.98**

Très Jolies Blouses à 3.25 et 3.98

Blouses d'été en soie Shantung de couleur naturelle, dans de très jolis styles. Modèle russe se portant par-dessus la jupe. Encolure basse, manches courtes. Jolie broderie sur le devant. Grandeurs de 36 à 42. Prix réduits, chacune
3.25 et **3.98**

Réductions particulières pour Jeudi, au Rayon des Soieries

WHIP CORD de soie de fantaisie, dans les nuances de bleu marine, réséda, vert foncé, héliotrope et blanc. Très joli tissu pour toilettes d'été et blouses, dans de jolies rayures et fleurs de même nuance. Largeur de 33 pouces. Valeur régulière de 98c la verge. Pour le prix particulier de
79c

SATIN CHARMEUSE, dans les teintes de bleu marine, nègre, taupe, acier, blanc et noir. Qualité tout soie, très appropriée pour toilettes de ville. Largeurs de 36 et 40 pouces. Prix particulier, la verge
3.49

SOIE PAILLETTE, dans un très joli noir jais. Tissu toujours en demande pour robes, blouses, etc. Largeur de 36 pouces. Valeur courante de 1.39 la verge. Pour le prix particulier de
1.19

Valeurs avantageuses pour Jeudi, au Rayon des Etoffes à Robes

CRISPINE, tissu tout laine, pour robes, dans un grand choix de teintes. Largeur de 40 pouces. Valeur courante de 3.00 la verge. Pour le prix particulier de
1.49

CREPILLE, tissu tout laine, pour robes, dans les teintes les plus nouvelles. Largeur de 44 pouces. Valeur courante de 4.50 la verge. Pour le prix particulier de
1.98

PERMO, tissu soie et laine, noir garanti, pour robes de ville. Largeur de 42 pouces. Valeur courante de 4.00 la verge. Pour le prix particulier de
2.49

LETENDRE Limitée
625 Ste-Catherine Est
Angle Montcalm

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ARCHITECTE

74 ST-JACQUES MAIN 1847
J. Albert La Rue
ARCHITECTE
Plans — Devis — Quantités
Estimés — Evaluations — Surveillance, etc.
1026 ave. Fairmount O. 350 Grande Allée.
Rockland 2734. Québec.

ASSURANCES ET VITRES

ASSURANCE
BRIS DE GLACES,
ACCIDENT ET MALADIE
N. fait pas partie de l'association
Taux avantageux aux assurés.
Commission libérale aux agents.
LA COMPAGNIE
PROVINCIALE D'INDEMNITES
CH. 56 — 224 ST-JACQUES
Tél. Main 8524 — 4114. Montréal
Représentants demandés

AVOCATS

Archambault & Marcotte
AVOCATS.
30 rue St-Jacques. Tél Main 2761—5284
Joseph Archambault C. R., M. P.
Emile Marcotte, LL.L.
Bureau du soir : Tél. West. 2427

Bureau du soir : 2274, rue St-Denis.
Tél. Calumet 799w.
ALDERIC BLAIN, B.A., LL.L.
AVOCAT.
Bureau du jour : 107 rue St-Jacques
Edifice du Royal Trust, chambre 506
Tél. Main 1056.
Aviseur légal de l'Association des Hommes d'Affaires du Nord-Montréal.

DEMETRIUS BARIL
B.S., LL.B., AVOCAT
Bureau : 15 boulevard St-Laurent. Tél. Main 3264. Résidence, 2243 St-Denis. Tél. Calumet 487.

CARTIER & CARTIER
AVOCATS
Jacques Cartier, L.L.L. Jean-Victor Cartier, L.L.L. — Etude: 43 Place d'Armes, Immeuble Wilson, chambre 309.:-: Tél. Main 5328.

Arthur LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etude: Forest, Lalonde et Coffin.
Edifice du Crédit Foncier, Montréal.
Résidence, téléphone Est 2281.

Tél. Main 3215 — Edifice Montreal Trust
11, Place d'Armes Montréal.
LAMOTHE, GADBOIS & NANTEL
AVOCATS.
J. C. Lamothe, LL.D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., J.-Maréchal Nantel, B.C.L.

Victor Pager Arm. Cloutier
PAGER & CLOUTIER
AVOCATS.
Immeuble Power -:- 83-ouest, Craig
Tél. Main 5598.

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS.
Tél. Main 5154. 30 RUE ST-JACQUES
P. St-Germain, LL.L., C.R., L. Guérin, LL.L., S. Panet-Raymond, LL.L.

Anatole Vanier Guy Vanier
VANIER & VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2632. 97 rue Saint-Jacques.

CHARBON

O. O. SAMSON
CHARBON
Anthracite ou Bitumineux
Spécialité :
Communautés, couvents, écoles et manufactures.
Qualité : le MEILLEUR sur le marché.
Tél. St-L. 1731w. 49 De LANAUDIERE.

CHIROPODISTE

Maladies des Pieds
Traitement spécial des cors, durillons, oignons, ongles incarnés, verrues, transpiration excessive.
Douleurs, crampes, fatigue, picotements, résultantes des pieds plats, chevilles faibles, chute de la balle du pied, disparaissent infailliblement avec nos arches-supports extra légers faits d'après l'empreinte du pied.
Traitement à domicile.
A. E. RAYMOND, spécialiste.
Au magasin Almy, 1er étage.
Bleury et Ste-Catherine. Uptown 7600.

COMPTABLES

P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIE (CHARTERED ACCOUNTANT), chambre 315-316-317, Edifice Montreal Trust, 11 Place d'Armes.
Montréal. :-: Tél. Main 4912.

CADRES ET MIROIRS

La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers de cadres, moulures et miroirs, importateurs de chromos, gravures, vitres convexes et ordinaires.
Vieux cadres réparés, redorés; miroirs réargentés. Une spécialité.
Gros et détail.
58-60 BOUL. ST-LAURENT
Manufacture : 7 Clark. Tél. Plateau 2610.

COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE ET CIE, courtiers en immeubles (établi 1885), experts en propriétés. Edifice Crédit Foncier, 35 Saint-Jacques.
Prêts 1ère et 2ème hypothèques. Achats de balances de prix de vente et d'hypothèques.

DOCTEURS

Téléphonez Est 7580 pour consultation.
Dr J. M. E. Prévost
des hôpitaux de Paris, Londres, New-York.
Spécialiste dans le traitement des maladies d'Estomac, de la Peau, des Reins, de la Vessie et des organes Génito-Urinaires. Aussi Maladies vénériennes.
460 ST-DENIS
Coin Sherbrooke. Montréal.

Tél. Bell 5417. Heures de bureaux : de midi à 8 hrs p.m
Dr J.-M.-A. VALOIS,
Maladies des voies urinaires
40, rue Saint-Denis, Montréal.

DENTISTES

Dr E.-D. AUCOIN, B.A., M.A.
Chirurgien-dentiste
Chef du service médico-dentaire à l'Hôpital Ste-Justine
Spécialité : les enfants.
316, RUE SAINT-DENIS
Près du théâtre St-Denis.
Tél. Est 9034.

Tél. Est 847.
Dr Gust. GOUIN, L.C.D.
Chirurgien-Dentiste
Spécialité : incrustation, ponts et couronnes.
Heures de bureau :9 à 9.
256 RUE SHERBROOKE EST
Près St-Denis. Montréal.

Tél. St-Louis 7390.
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
Tous les soirs, de 7 à 9 h.
SPECIALITE: DENTIERS, PONTS ET COURONNES.
Dr PAUL PREVOST
Chirurgien-Dentiste
Extraction et traitement des dents absolument sans douleur.
237, RUE CHAMBORD.
Coin Mont-Royal. Montréal.

Téléphone : Est 906.
Consultations: 9 à midi, 1.30 à 5.30.
Bureau du soir: 7 à 9.
DR EUGENE SEERS
CHIRURGIEN-DENTISTE
422 EST rue SAINTE-CATHERINE.
Angle Saint-Christophe. Montréal.

SYNDICS

E. H. BEGIN
NOTAIRE
180 rue St-Jacques, ch. 303.
Tél. Main 4563.

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC

Estampes en Caoutchouc
EN TOUS GENRES.
A. Derome & Cie
20 NOTRE-DAME EST. Tél. M. 4079

ELECTRICIEN

GUSTAVE CHAUVIN
ELECTRICIEN
10 avenue du Parc
Installation d'éclairage, appliques, sonneries et téléphones.
Téléphone : Plateau 2933

Manufacturiers de carrosseries

JOS. BONHOMME, Limitée
200 RUE GUY
Manufacturiers de carrosseries de livraison. Vendeurs autorisés de l'automobile Ford. Toujours en mains : runabout, touring, coupé, sedon et camions. Pièces de rechange.

NOTAIRES

Chs ARCHAMBAULT
NOTAIRE.
Nouvelle adresse :
755 MONT-ROYAL EST
Montréal.

J.-L. ISIDORE DUCHARME
NOTAIRE
(Successeur de Beauchamp et Ducharme)
Edifice "La Sauvegarde", chambre 95,
92 RUE NOTRE-DAME EST
Montréal.
Domicile: Tél. Lasalle 2309. Tél. Main 3191

THOMAS DUCHARME
Notaire, Comptable et Commissaire.
Chambre 200, Edifice de la Banque d'Epargne
180 ST-JACQUES, Tél Main 7741.
Résidence: bureau du soir Tél. Est 5948.
465 Lagauchetière Est.

Paul GUILLET, B. A.
NOTAIRE ET COMMISSAIRE
1807 MASSON, ROSEMONT.

HORACE H. LIPPÉ
NOTAIRE
180 ST-JACQUES Main 3228

PROFESSEURS

Mathématiques, Sciences, Lettres et Langues, en français et en anglais.
Préparation aux examens: brevets ART DENTAIRE, DROIT, MEDECINE, PHARMACIE, SERVICE CIVIL, etc.
RENE SAVOIE, I.C. et I.E.
Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées. Professeur au collège Sainte-Marie et au collège Loyola.
Enseignement individuel à paiement facile le jour et le soir.
Cours pour dames et messieurs.
Renseignements fournis sur demande.
238, RUE SAINT-DENIS. Tél. Est 6132
En face de l'église Saint-Jacques.

Olivier Thibault, B.A., ass.-directeur. Edmond La Roche, B.S., directeur.
INSTITUT La ROCHE, Enrg.
LETTRES ET SCIENCES
Cours strictement privés le jour et le soir. Préparation au cours classique, brevets, service civil.
195 RUE STE-CATHERINE EST
Tél. Est 7496.

Leblond de Brumath
259-EST, RUE ONTARIO.
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien cours de préparation aux examens établi à Montréal.
Qui veut devenir rapidement médecin ? avocat ? dentiste ? pharmacien ?

PERCEPTION

L'AGENCE PROVINCIALE
achète, collecte comptes au pourcentage, ville ou campagne, tels que billets, salaires, loyers, comptes de toutes sortes. Remises assurées. — 97 St-Jacques. Main 7223.

DRAPEAU & RACINE
Perceptions de tous genres.
SPECIALITE : Administration de propriétés. Edifice Crédit Foncier, 35 rue Saint-Jacques. Main 8312.

Page du Foyer

Pelotes à épingles

Pour la chambre de bébé, il faut une pelote à épingles, de fantaisie. Aimeriez-vous la poupée pelote? Achetez un bébé de celluloïd, pas gros et non articulé, c'est préférable comme solidité. Ayez les deux tiers d'une verge de ruban de satin blanc, un dixième de verge de flanelle blanche et du ruban blanc plus étroit. Si vous préférez bébé noué de de rose ou de bleu, prenez le ruban étroit de cette couleur. Vous faites une bande de votre flanelle que vous bordez d'un point de chaîne. Vous pliez la bande en deux, et au pli, faites un rond pour passer la tête de la poupée, que cette bande habillera. Ce rond sera festonné. Faites la même cérémonie au ruban, mais de façon à ce que le rond serre plus au cou et empêche de voir la flanelle du dessous. Quand votre poupée aura son jupon de flanelle et sa robe de ruban, mettez-lui en ruban étroit un joli ceinturon à boucle. Sur le jupon, vous disposez les épingles en rangs... d'oignons, et vous suspendez votre poupée pelote auprès de la corbelle de bébé, ou même à son moïse. On fera bien d'ajouter à la poupée un bonnet de dentelle délicate.

Pour une chambre de jeune fille, on peut faire un bibelot semblable. Avoir une poupée de porcelaine, lui faire un bonnet très mignon, et la vêtir de crêpe de Chine ou de soie. Une jeune fille tiendra à faire à sa poupée une robe plus compliquée. Habillez-la en marquise, si cela vous plaît. Dans ses ceinturons ou sous ses volants, il y aura toujours moyen de loger les épingles... Elle sera bien jolie vêtue de soie fleurie et de ruban bleu pâle. Elle sera amusante pareillement, si vous mêlez du satin noir à sa toilette. Pourquoi mademoiselle Porcelaine n'aurait-elle pas sur ses beaux atours une cape de velours chiffon ou de satin? Quel heureux artifice pour dissimuler que sa belle crinoline est criblée d'épingles de toutes sortes!

Les poupées deviennent fort à la mode. On en met partout. Les hommes, hélas! continueront à traiter cela d'enfantillage. Laissez-les faire. Ça n'a pas beaucoup d'importance. Et ces jolies choses, ma foi, sont plutôt un sourire dans la maison. Elles en égaient tous les coins. Il ne faut pas rejeter ces recettes d'élégance à bon marché, qui vous révèlent à vous-mêmes l'adresse de vos dix doigts. Et puis, c'est une façon comme une autre de cultiver en vous les vertus maternelles! Vous n'en aurez que plus de goût pour élever vos chers poupons, si vous aimez bien ces petites poupées qui sont leur image.

Et surtout les coquetteries à la maison sont des coquetteries admirables que nul n'a le droit de nous reprocher! Habillons donc des poupées en rose ou bleu, pour que chaque chambre chez nous ait sa note amusante!

Cousine GILLETTE.

SAGESSE

I

Le ciel est par-dessus le toit
Si bleu, si calme!
Un arbre par-dessus le toit
Berce sa palme.

II

La cloche dans le ciel qu'on voit
Doucement tinte.
Un oiseau sur l'arbre qu'on voit
Chante sa plainte.

III

Mon Dieu! Mon Dieu, la vie est là
Simple et tranquille.
Cette paisible rumeur-là
Vient de la ville.

IV

Qu'as-tu fait, ô toi que voilà,
Pleurant sans cesse
Dis, qu'as-tu fait, toi que voilà,
De ta jeunesse?

Paul VERLAINE.

Conseils pratiques

Eau de lessive de saponaire. — Ramasser les gerbes de saponaire poussant le long des ruisseaux, ou au bord des routes ; les jeter dans l'eau bouillante, laisser cuire un peu : arroser le linge, placé dans une lessiveuse, avec cette eau qui remplace avantageusement l'eau de savon. Le linge sera même parfumé et sera moins brûlé que par la soude, lessive ou autres composés analogues.

Confitures de roses. — Mettez dans un pot en porcelaine une couche de sucre granulé, une couche de pétales de roses bien propres et fraîchement effeuillées, recouvrez de sucre et ainsi de suite jusqu'à ce que le pot soit rempli et terminez par une couche de sucre. Fermez le pot par plusieurs épaisseurs de papier blanc que vous ficellerez solidement et mettez à l'ombre dans un endroit frais. Recouvrez avec une cloche en fil de fer pour que les bestioles attirées par le suave parfum ne viennent pas crever les papiers.

A l'automne vous trouverez toute prête cette délicieuse confiture, régal des Orientaux.

Sirop de roses. — Effeuillez des roses épanouies de façon à remplir au moins un grand bol. Mettez-les vite dans une casserole émaillée ou en porcelaine, couvrez-les d'eau et laissez cuire très doucement, le temps d'amollir les pétales ; emplissez le bol qui a servi à mesurer les pétales avec du sucre en poudre ou cristallisé et versez-le sur les roses, laissez cuire jusqu'à consistance de sirop épais. Passez à travers une mousseline et mettez en flaçon bien bouché. Une cuillerée à café constitue un rafraîchissant délectable et très bon pour la gorge.

Les poêles et fourneaux. — Voici, entre beaucoup, le moyen de nettoyage qui nous semble le plus pratique. Avez-vous un oignon cru ? Coupez-le par la moitié et servez-vous-en, comme d'un tampon, pour fourbir la surface métallique à récurer: la rouille s'enlèvera comme à plaisir.

Quand l'oignon sera par trop noirci, vous en rafraîchirez la section, par une nouvelle coupure la plus mince possible et vous continuerez à astiquer vivement. Le procédé peut paraître singulier, il est cependant efficace.

Les dorures. — Pour protéger pendant l'été les dorures des glaces contre les taches qu'y déposent les mouches, il faut les couvrir au pinceau d'une légère couche d'huile de laurier. A l'automne, on enlève l'huile à l'aide d'un pinceau chargé de mousse de savon.

L'argenterie. — Pour la nettoyer, vous conservez l'eau dans laquelle vous avez fait cuire des pommes de terre pour le repas ; vous y plongez votre argenterie et essuyez ensuite avec un linge ordinaire.

Le nettoyage est parfait, et il présente, entre autres, cet avantage de ne pas laisser dans les chiffres et les armoiries le dépôt noirâtre qui s'y accumule, lorsqu'on se sert des poudres usitées ordinairement. Par le même moyen vous ferez disparaître les teintes sulfurées que donnent les oeufs aux plats, cuillers et fourchettes en argent.

Remarque: — Nos lectrices sont priées de se souvenir qu'un kilo équivaut à deux livres, qu'une livre égale cinq cents grammes et qu'une pinte à peu de chose près la valeur d'un litre.

Potage Chantilly. — Après avoir trié un litre de lentilles, ou toute autre quantité suivant le nombre de convives, mettez-les tremper pendant dix heures environ dans de l'eau tiède, puis cuisez-les à l'eau froide, d'abord à feu vif. Au premier bouillon retirez la marmite, placez-la sur un coin du fourneau et laissez mijoter.

Lorsque les lentilles sont cuites à point, égouttez-les, réduisez-les en purée en les passant au tamis de crin, remettez sur le feu avec 3 litres environ de liquide ayant servi à la cuisson et un morceau de beurre frais. Assaisonnez. Quelques minutes avant de servir joignez à ce potage 180 grammes de nouillettes brisées. Laissez cuire doucement.

Potage crème de poireaux. — Faites revenir au beurre le blanc émincé de deux poireaux. Ajoutez 500 gr. de pommes de terre, coupées en quartier, mouillez avec de l'eau, salez légèrement et laissez cuire. Passez alors au tamis très fin et délayer cette purée avec du lait pour obtenir un potage crémeux, faites bouillir, puis liez avec deux jaunes d'oeufs, délayés avec un décilitre de crème. Beurrez ce potage et sémez dessus du cerfeuil haché.

Potage "électric" (très vite fait). —Jetez en pluie dans 3-4 de litre d'eau bouillante 4 cuillerées de tapioca ou de semoule, et laissez cuire une dizaine de minutes. D'autre part, mettez au fond de la soupière un bon morceau de beurre frais et 3 jaunes d'oeufs, délayez avec un peu d'eau dans laquelle vous aurez dissous un morceau d'extrait de viande. Salez, poivrez et versez votre tapioca sur ce mélange, servez brûlant.

OEUFS A LA COLBERT

Faites revenir dans un plat allant au feu 4 tomates bien rondes et bien mûres, poivrez et salez. Evitez de déformer les tomates qui doivent rester entières. Mouillez avec un peu de bouillon ou d'eau ; laissez réduire. Mettez entre chaque tomate une petite tranche de jambon cru. Faites-lui prendre couleur des deux côtés. Cassez alors un oeuf sur chaque tranche, mettez poivre, sel; laissez cuire à très petit feu 10 minutes. Servez sans attendre.

FRIGO DE BOEUF A L'INDIENNE

Pour 4 personnes prenez 500 gr. de boeuf frigorifié dans un bon morceau: faux filet, aloyau, aiguille. Faites-les revenir dans un peu de végétaline ou tout autre produit similaire. Ajoutez 500 gr. de tomates coupées en gros morceaux et 4 aubergines finement émincées et préalablement pelées. Salez, poivrez, couvrez hermétiquement et laissez cuire 4 heures à tout petit feu. Il ne faut pas mettre d'eau, celle des tomates et aubergines suffit amplement.

FONDUE DE POMMES

Mettre dans une casserole 15 gr. de beurre fin, 250 gr. de pommes ordinaires pelées et émincées très fin, un verre de vin blanc, une cuillerée de bonne eau-de-vie, trois grandes cuillerées de sucre semoule, vanille, une pointe de clou de girofle broyée. Laissez uire environ un quart d'heure.

ETATS-UNIS

UN MOINDRE SALAIRE

LE COMITE DES CHEMINS DE FER AMERICAINS DECIDE QUE LE SALAIRE DES CHEMINOTS DEVRA ETRE DIMINUE. — UNE SURPRISE.

Chicago, 18. (S.P.A.) — Le "Railroad Labor Board" américain a annoncé hier, qu'il avait décidé que les "conditions actuelles justifient dans une somme qu'il reste à préciser un abaissement des salaires des employés des chemins de fer, qui sont parties aux litiges déjà entendus par la commission."

La nouvelle qui affecte les employés sur presque tous les chemins de fer des Etats-Unis était entièrement inattendue, vu que la commission n'a fait que commencer à étudier privément la cause, lundi.

La commission a déclaré qu'elle rendrait sa décision finale sur tous les différends présentés avant le 18 avril et le 8 juin et que sa décision entrera en vigueur le 1er juillet.

Les différends présentés depuis le 18 avril seront entendus le 6 juin, la commission se proposant de rendre se sdécisions sur les différends entendus le 6 juin, applicables le 1er juillet.

Les chemins de fer ont terminé de présenter leurs arguments le 7 mai et hier, M. B. M. Jewell, président du département ferroviaire de la Fédération Américaine du Travail, a présenté la déclaration finale des employés.

DEMARCHES INUTILES

Buffalo, 18. — Les efforts des représentants du *New-York Central Railroad* pour induire les employés de la compagnie à accepter les réduction de salaires, ont échoué de nouveau hier. Le président général et les secrétaires généraux des organisations de conducteurs, d'employés de trains et des aiguilleurs sur les lignes situées à l'est et à l'ouest de Buffalo ont rejeté les diminutions de salaires soumises au Railroad Labor Board. A la fin de la conférence, W. J. Fripp, gérant général des lignes de l'est, a fait la déclaration suivante:

"Le président général et les secrétaires généraux de l'Ordre des conducteurs de chemins de fer, de la Fraternité des Employés de trains et des Aiguilleurs de l'Amérique du Nord ont refusé d'accepter les réductions de salaires de près de 21 pour cent proposées par le New-York Central Railroad."

La question sera présentée au "Railway Labor Board" dans quelques jours par la compagnie de chemin de fer. Tant que la question des salaires ne sera pas réglée, les salaires actuels continueront.

MAXIMUM D'EFFICACITE.

Washington, 18. — Au point de vue de leur efficacité, les chemins de fer américains ont actuellement atteinf le miximum, a déclaré hier, Daniel Willard, président du Baltimore and Ohio, devant le comité d'enquête du sénat. L'an dernier, dit-il, ils étaient à leur minimum.

Le problème financier existe encore, dit M. Willard ; il prétendit par l'explication de relevés que les dépenses d'administration des chemins de fer avaient augmenté en ces dernières années à tel point que durant les douze derniers mois elles excédaient les revenus malgré les plus hauts barèmes de transport qui aient été accordés.

Cet excès de dépenses, a déclaré M. M. Willard, a été causé en grande partie par l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre et des salaires.

"En comparant 1920 avec 1916, dit-il, nous trouvons que les heures de travail sur les chemins de fer américains ont augmenté de 7 1-2 pour cent, mais que le total des bordereaux de paye a augmenté de 151 pour cent.

M. Willard sera interrogé par les sénateurs aujourd'hui, et M. H. A. Smith, du New-York Central, lui succédera sur la sellette.

UNE VENTE DE ROBES SUPERBES A 35.00

Robes en crêpe de Chine, taffetas et charmeuse. Cerise, taupe, brunes, marine et noires.

Ces robes possèdent un cachet très marqué d'élégance
Grandeurs 16 à 42.

Au deuxième.

Goodwin's LIMITED

UN MISSIONNAIRE OBLAT SE NOIE

MORT TRAGIQUE DU R. P. FRAPPESAUCE, DANS LES TERRITOIRES DU MACKENZIE.

Ottawa, 18. — Le courrier venant de Fort Norman, territoires du Mackenzie, nous apporte la triste nouvelle de la mort d'un père missionnaire oblat, noyé accidentellement pendant qu'il était à la pêche.

En octobre dernier, le R. P. J. M. Frappesauce, O.M.I., partit pour le Lac de la Grande Ourse, en compagnie d'un frère oblat, pour une partie de pêche. Le lac n'était recouvert de glace que depuis quelques jours. Les deux pêcheurs avaient avec eux un long attelage de chiens et une certaine quantité de provisions.

Le R. P. Frappesauce s'aventura le premier sur la glace avec ses chiens. Mais encore trop mince pour le porter, la glace céda, et le malheureux missionnaire disparut sans recours. Le frère qui l'accompagnait, comprenant qu'il lui était impossible de sauver le R. P. Frappesauce, repartit immédiatement pour Fort Norman, pour annoncer la triste nouvelle aux autres missionnaires.

On retourna, quelques jours après sur les bords du lac, mais tout ce qu'on put voir, ce fut les chiens gelés à mort sur la glace. Quelques-uns même avaient été engolutis sous les glaces au moment de l'accident.

On n'a jamais retrouvé le corps du missionnaire.

Le R. P. Frappesauce était aussi chargé de l'évangélisation des Esquimaux de la Rivière au Cuivre.

Notons que si cette nouvelle vient seulement de nous arriver, c'est dû au fait qu'il ne vient qu'un seul courrier par année de ces régions du Mackenzie.

Service entre Montréal et Québec

PAR LE PONT DE QUEBEC.

Le chemin de fer National du Canada fournit actuellement un service très commode de Montréal à Québec par le pont de Québec. Le matin, un train quitte Montréal (gare Bonaventure) à 9 h. 30 a.m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Québec (gare du Palais) à 3 h. 40 p.m. Un service de wagon-buffet-salon est fourni à ce train. Le train de nuit quitte la gare Bonaventure à 11 h. 30 p.m., arrivant a Québec (gare du Palais) à 6 h. 40 a.m. Des wagons-lits du dernier modèle éclairés à l'électricité, sont attachés à ce train.

En plus du service direct entre Montréal et Québec, il y a un train qui quitte Montréal, gare Bonaventure, à 11 h. a.m. tous les jours, arrivant à Lévis à 4 h. p.m. et un autre qui quitte Montréal à 7 h. p.m. arrivant à Lévis à 11 h. 59 p.m. A Lévis, les trains se rendent à cinquante verges du quai de la traverse et les voyageurs qui vont à Québec peuvent, en prenant ce bateau, arriver en cette ville environ un quart d'heure plus tard.

Pour billets, réserve de places de lit ou renseignements supplémentaires, s'adresser au bureau des voyageurs de la ville, 230, rue St-Jacques, ou au plus proche agent des chemins de fer National du Canada ou Grand-Tronc. (réc.)

La fête de Dollard

Tout Canadien français devra, le 24 mai, se faire un point d'honneur de porter la "Rose rouge" de Dollard comme on porte le ruban tricolore le jour de la St-Jean-Baptiste ou le ruban vert le jour de la Saint-Patrice.

Fêtons Dollard — Pourquoi ? Parce qu'il a sauvé la Patrie en 1660. Il fut héroïque dans le devoir, il sacrifia son repos et ne se laissa attendrir par personne pour être fidèle à sa mission. Il fut vaillant dans le combat : véritable chef de guerre, il électrisa par son exemple ses compagnons de gloire. Il fut un méconnu : glorifions-le....

Pour la Nouvelle-France, il a tout donné : sa jeunesse, son sang, sa vie. Pour la Nouvelle-France, à la tête de son vaillant bataillon, il a tenu jusqu'au bout.

Depuis sa mort, qu'avons-nous fait pour lui ? Canadiens, nous voulons perpétuer sa mémoire, acclamons-le le 24 mai. Il reste un chef, un entraîneur : rallions-nous....

Comme en 1660, il faut des sauveurs de la Patrie, et c'est Dollard qui accomplira le miracle de notre réconciliation. Ce qu'il a fait pour la Nouvelle-France en 1660, il le fera pour le Canada français d'aujourd'hui.

Rallions-nous autour de lui. Soyons unis pour le fêter, c'est un devoir.—Vive Dollard, vive le sauveur de la patrie et vivent ses compagnons d'armes.

Voici une partie du programme de la fête :

A deux heures, des fleurs seront déposées au pied du monument, au parc Lafontaine.

A 2 heures 30, musique et discours par MM. J. A. A. Brodeur, leader du conseil municipal ; J. B. Lagacé, M. l'abbé Noël Fauteux, M. Guy Vanier, président général de l'A. C. J. C. et M. L. P. Deslongchamps.

Toutes les personnes qui auraient l'intention de déposer des fleurs au pied du monument sont priées de communiquer avec M. Eugène Simard, avocat, Main 5550.

(COMMUNIQUE)

Une réception à Mme Curie

New-York, 18. — (S.P.A.) — Plusieurs dignitaires des universités canadiennes et surtout les femmes qui en détiennent des grades prendront part à la réception que l'on prépare à Mme Marie Curie, à la salle Carnegie. Elles occuperont une loge spéciale toute décorée des bannières des universités canadiennes.

Parmi les graduées canadiennes, il y aura Mesdames F. H. Pitcher et Walter Vaughan, de l'Université McGill; Madame E. Perry, de l'Université de Toronto; Mlle Gertrude Grayden, du "Toronto University Woman's Club"; le docteur Lee Edwards, du collège médical de Toronto; Mlle Isabel Stewart et Mlle I. Adams, de l'Université du Manitoba, et Mlle Lilian Hudson, de l'Université Queen.

Madame Curie a été l'hôte d'honneur d'un banquet, lundi soir, offert par les sociétés scientifiques des Etats-Unis. On l'a acclamée comme la reine des savants du monde. Elle est déjà fatiguée des réceptions qu'on lui fait et son bras est endolori par suite d'un trop grand nombre d'échanges de poignées de main.

IL DIT AUX DYSPEPTIQUES CE QU'IL FAUT MANGER

Evitez l'indigestion, les aigreurs d'estomac, les brûlements, les gaz d'estomac, etc.

L'indigestion et pratiquement toutes les formes de maladies d'estomac, disent les autorités médicales, sont dues neuf fois sur dix à un excès d'acide hydrochlorique dans l'estomac. L'acidité d'estomac chronique est extrêmement dangereuse et les malades devraient faire l'une ou l'autre de deux choses.

Ou bien ils adoptent une diète partielle et souvent désagréable, en se privant des aliments qui ne leur vont pas, qui irritent l'estomac ou qui produisent un excès de sécrétion acide, ou bien ils mangent raisonnablement ce qui leur plaît et ils prennent l'habitude de contrebalancer l'effet de l'acide nuisible et empêchent la formation des gaz, les aigueurs d'estomac ou la fermentation prématurée, en employant un peu de "Magnésie Bismurée" aux repas.

Il n'y a, probablement pas de meilleur préventif de l'acidité stomacale, ni de moins dangereux ou de plus certain dans ses résultats que la Magnésie Bismurée, et elle est grandement employée à cet effet. Elle n'a aucun effet direct sur l'estomac et n'est pas un digestif. Mais une cuillerée à thé de poudre ou une couple de pastilles de cinq grains prises dans un peu d'eau avec les aliments, neutralisera l'excès d'acidité ou empêchera sa formation. Ceci fait disparaître toute la cause de la maladie et les repas se digèrent naturellement et hygiéniquement sans aucun besoin de pilules de pepsine ou de digestifs artificiels.

Procurez-vous quelques onces de Magnésie Bismurée chez un pharmacien sérieux et recommandable. Demandez indifféremment la poudre ou les pastilles. Elle n'est jamais présentée sous forme de lait ou de citrate, et la forme bismurée n'est jamais un laxatif.

Essayez cette proposition et mangez ce que vous voulez au prochain repas, et vous verrez que c'est le meilleur conseil que vous avez jamais eu sur "ce que vous devez manger".

La différence

Quand on dit d'un homme qu'il est épais, cela veut dire qu'il n'est pas fort intelligent. Si l'on dit qu'il a du bon sens, cela signifie qu'il n'est pas épais. Ce qui se dit ainsi des gens est encore plus juste des journaux. Le Devoir n'est pas un journal épais.

Feuilleton du "Devoir"

Mathias Bernoude

Par Florence O'Noll

(*Suite*)

Il arrivait alors d'Allemagne, où il était resté deux ans à Leipzig et un an à Mayence, après une tournée en Amérique et un séjour en Angleterre.

Dans ces différents pays, son sens pratique avait puisé des idées et recueilli des leçons que le jeune homme s'efforça de mettre en service quand la maladie soudaine de son père l'eut rappelé en France pour conduire la maison,

Alfred Bernoude avait été frappé d'une paralysie des membres inférieurs.

Ne pouvant plus sortir de ses appartements, il avait dû abandonner tout à fait à son fils la direction de l'imprimerie qu'il avait conduite lui-même, après son père et son grand-père, pendant près de trente ans.

Et depuis que Mathias avait la main au gouvernail, la célèbre maison Bernoude, dont le matériel s'était augmenté de tous les perfectionnements modernes, avait vu s'accroître encore sa prospérité.

IV

Un mur élevé séparait la petite cour située derrière les ateliers du jardin de l'hôtel.

Celui-ci, une de ces maisons du XVIIIe siècle, construites par une fantaisie de grand seigneur et désignées jadis sous le nom de "folies", s'élevait entre un jardin et un vieux parc très boisé comme il s'en rencontrait encore, il y a quelques années, dans certains quartiers tranquilles voisins des fortifications.

C'était l'ancienne "Folie d'Ambroise", presque un petit château, dont les grandes pièces à l'ancienne mode avaient gardé leurs boiseries gracieuses.

Mathias Bernoude traversa le jardin d'un pas pressé, très caractéristique.

C'était le vrai type du "businessman", comme disent les Anglais, de l'homme d'affaires dont toutes les minutes comptent et qui ne semble pas avoir le temps de s'arrêter pour prêter la plus légère attention à ce qu'il appelle les futilités de l'existence, autrement dit, toutes les occupations dont le nom n'a pas cours à la Bourse du Commerce ou dans la branche d'industrie qu'il occupe.

Il était grand et large d'épaules ; ses yeux froids, son menton que l'on devinait énergique sous la barbe châtain, sa démarche hautaine, dénotaient une forte maîtrise de soi-même, beaucoup d'orgueil et une inflexible volonté.

Mais un observateur moins superficiel aurait pu fa[illegible] vrir aussi les signes d'une autre nature, tout à fait opposée à celle de l'industriel, et le contraste faisait de cette physionomie un ensemble capable de retenir, du premier coup, l'attention.

Ces signes se trouvaient dans la forme particulière du front large et élevé, le front du penseur ou de l'artiste, qui se rencontre bien rarement avec le menton carré de l'énergique; ils se trouvaient aussi dans certaines expressions du regard qui semblait par instants voir "en dedans" ou "au-delà" durant de courtes minutes pendant lesquelles les yeux gris paraissaient devenir bleus.

Cependant, dans l'entourage immédiat de Mathias Bernoude, bien peu de personnes, sans doute, avaient deviné ce second personnage.

Son personnel et ses proches ne connaissaient que le chef, le directeur, le fils aîné qui a pris dans sa main ferme les rênes d'un gouvernement laissé à ses soins par suite de la maladie du maître de la maison.

Un valet en livrée ouvrit devant le jeune homme la porte du hall orné à la mode anglaise de tapisseries, de sièges profonds, de plantes vertes.

Après s'être débarrassé de ses vêtements de sortie, le jeune directeur gravit l'escalier du premier étage et frappa à la porte de l'appartement de son père.

Le vieillard infirme passait ses journées dans un fauteuil roulant qu'un domestique poussait, suivant les heures, de la chambre à coucher à la bibliothèque ou à la petite salle à manger de famille.

Ses jambes inertes, enveloppées d'une épaisse couverture de laine, ne le soutenaient plus et le réduisaient, depuis plusieurs années déjà, à la vie la plus recluse et la plus dépendante.

Pour l'homme actif et entreprenant qu'avait été Alfred Bernoude, cette immobilité constituait un terrible supplice.

On le devinait à ses traits tirés, à ses yeux inquiets, aux mouvements nerveux de ses doigts.

La physionomie froide de son fils s'adoucit un peu à ce spectacle.

Mathias aimait profondément son père. Tout enfant, il avait eu pour lui une tendresse admirative qui s'était augmentée, après la mort de sa mère, de toute l'affection qu'il avait portée à la jeune femme.

Sous l'attitude réservée du jeune homme, on pouvait deviner cette tendresse jointe à une immense compassion pour l'infirmité du vieillard.

Devant son père, le jeune directeur reprenait inconsciemment l'attitude soumise et déférente de l'enfant.

C'était "le défaut de la cuirasse", disait en riant sa soeur Andrée. La tendresse filiale de Mathias était la corde sensible qu'elle aurait, au besoin, su faire vibrer. Mais l'occasion ne s'en présentait pas, ou plutôt la jeune fille s'en souciait peu.

Elle traversait la vie en indifférente. Rien au monde ne semblait l'intéresser — à part quelques broderies d'art où elle excellait, — pas même, comme tant de jeunes filles de son âge, le souci de la toilette.

Elle remplissait auprès de son père la fonction de secrétaire une grande partie de la journée.

Quand Mathias entra, la jeune fille se leva.

Andrée Bernoude était grande, bien faite et brune et ressemblait à son frère d'une manière frappante.

Voyant le jeune homme s'installer auprès de l'infirme, elle jugea sans doute sa présene inutile, car après avoir pris sur une table un magazine illustré, elle quitta la pièce.

—Quoi de nouveau aujourd'hui ? demanda le vieux Bernoude.

Dans les yeux du jeune homme un fugitif éclair passa.

— Peu de chose, répondit-il seulement de sa voix ordinaire, ferme et froide. Tout marche à souhait. L'édition X.... est placée tout entière. Le traité avec Londres est signé.... J'ai passé l'après-midi avec Archywelt.

— John Archywelt, le banquier?

— Lui-même. John Archywelt vient demain avec sa fille visiter l'imprimerie.

Une note un peu vibrante, étrange dans la voix de Mathias, fit que le père Bernoude ajusta du doigt son lorgnon cerclé d'or pour mieux fixer son fils ; mais la physionomie du jeune homme gardait la même indifférente impassibilité.

— Ils viennent demain.... Andrée devra leur offrir le thé, je suppose, reprit le père. Ce n'est pas un petit honneur, sans doute, de recevoir dans ses murs le roi du dollar et sa famille. Un nouveau lustre en rejaillira sur la maison Bernoude ; une nouvelle orientation, peut-être ?

(*A suivre*)

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (a responsabilité limitée), Jos. J. Bouchard, gérant

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHE ALIMENTAIRE

LE PRIX DES OEUFS BAISSE ENCORE D'UN A DEUX SOUS LA DOUZAINE—LE BEURRE A AUSSI DES TENDANCES MAIS LES PRIX SE SONT MAINTENUS HIER

Le prix des oeufs a encore baissé d'un à deux sous la douzaine, hier. On explique le fait par les arrivages nombreux et aussi par une forte dépréciation à la campagne. La demande pour la consommation locale reste forte et régulière. Les arrivages ont été hier de 2,703 caisses, contre 2,892, le même jour la semaine dernière, et 4,474 le jour correspondant l'an dernier.

Le beurre a aussi de fortes tendances à la baisse et le marché est irrégulier. Les arrivages n'ont été, hier, que de 294 colis contre 1,414 pour le même jour la semaine dernière et 347 pour le jour correspondant l'année dernière. Sur le marché ouvert il s'est offert de 300 à 400 colis de beurre de crèmerie, vendus, le premier choix, de 26s à 26s 1-4, et le second choix, à 25s 1-2, livré ici. La demande par les vendeurs à commission était assez bonne. Quelques ventes de crèmerie de grand choix se sont faites à 26s 3-4, mais la plupart des ventes ont été à 27s 1-4 et 27s 1-2. Le beurre de second choix s'est vendu 26s 1-4 et 26s 1-2.

Aux enchères rurales de l'Isle Verte et de Saint-Pascal le beurre s'est vendu 25s 1-2 et 25s 3-4. Le fromage a fait 13s 3-4.

Dans les autres compartiments on ne remarque aucun changement de prix.

Voici les prix cotés chez le marchand de gros :

SUCRE :

Sucre d'érable	20 à 23c
Sirop d'érable, le gal. ..	$2 et $2.10

Le sucre—

Le sucre blanc granulé se vend $10.50 par cent livres aux raffineries.

FARINE-TYPE :

Première qualité (f.o.b.) ..	$10.50
Deuxième qualité	10.00
Forte à boulanger	$9.80

VOLAILLES :

(Prix fournis par la maison P. Poulin et Cie, 39, Marché Bonsecours).

Dindes, frais, la livre ..	56 à 58c
Dindes gelés, la livre ..	60 à 62c
Poulets engraissés au lait	43 à 46c
Poulets ordinaires	38 à 40c
Poules moyennes	32 à 33c
Poules grosses	36 à 38c
Poules, engraissées au lait, grosses	39 à 40c
Oies	35c
Canards	42 à 44c
Canards gromelake	46 à 48c
Oeufs mirés	32c
Oeufs No 2	30c
Oeufs de grand choix	34c

BEURRE :

De beurrerie, premier choix	26¾ à 27½
De beurrerie, de choix	26¼ à 26½

LES ENCHERES RURALES.

Isle Verte, 18. — Cinq cents colis de beurre de crèmerie ont été offerts hier et le tout s'est vendu à 25½c par livre (f.o.b.,) soit une augmentation de 7-16 de sou par livre, en comparaison avec la semaine dernière.

Saint-Pascal, 18. — On a vendu hier 147 boites de beurre à 25¾c et 25 boites de fromage à 13¾c.

POMMES DE TERRE :

L'offre est peu considérable et les prix sont fermes. Les pommes de terre des Montagnes vertes se vendent de 75 à 80s et les pommes de terre du Québec de 65 à 70s le sac de 90 livres. Chez les marchands à commission les prix sont de 85 à 90s par sac de 80 livres.

LES VIANDES FUMEES :

Le marché est assez actif et les prix fermes. Le marché est bon pour la saison. Les jambons de 8 à 10 livres se vendent 35c ; ceux de 10 à 15 livres, de 33c à 34c et ceux de 18 à 25 livres, de 32c à 33c tandis que le jambon à déjeuner (bacon) fait de 36 à 38c et le bacon dessossé Windsor se vend de 51 à 52c.

LES BESTIAUX :

Les arrivages de bêtes à cornes ont été, hier, de 50 têtes et étaient plutôt de qualité ordinaire. Celles qui étaient restées de la veille ont été vendues de bonne heure. Les prix ont varié de $2.50 à -7.00.

Veaux, arrivages, 1,205. Les prix étaient en baisse et n'ont pas dépassé $8 les 100 livres. La plupart se sont vendus à $7.50. Les prix ont varié en général de $6 à $7.50.

Moutons, arrivages, 179. Les prix furent soutenus. Les moutons se sont vendus de $6 à $8 par 100 livres et les agneaux du printemps de $6 à $8.

Porc, arrivages, 772 ; les porcs de choix étaient cotés de $11.50 à $12. Le marché était indécis.

EMPRUNT FRANCAIS

4% 1918

$66.50 le titre de 40 francs de rente, livrable immédiatement. Ce prix est établi sur la base du franc à neuf cents.

BRYANT, ISARD & CO.

Agents de Change

Près la Bourse de Toronto

84-90 rue St-Frs-Xavier

Montréal

MAIN 4960.

ÇA ET LÀ

A une assemblée des directeurs de la M. L. H. and P. Co., hier, sir Lomer Gouin a été appelé à faire partie du conseil d'administration de cette compagnie.

* * *

L'assemblée annuelle de la Banque Sterling a eu lieu hier à Toronto. Le rapport financier indique un profit net pour l'année finissant le 30 avril dernier, de $255,-976, comparativement à $251,346 pour l'année précédente. Une somme de $98,418 a été payée en dividendes au taux de 8 p.c. pour l'année, contre 7 p.c. pour l'année précédente.

Une somme de $50,000 a été portée au fonds de réserve qui se totalise maintenant à $500,000. Après le paiement de l'impôt provincial, une différence de $37,564 a été portée au compte de profits et pertes.

* * *

Une dépêche d'Halifax mande que les compagnies *Fraser Pulp and Lumber*, du Nouveau Brunswick, ont vendu à la *Nova Scotia Timberland Co. Ltd.*, cinquante mille acres de terres à bois dans les comtés de Yarmouth et de Digby, en Nouvelle-Ecosse. M. Ralph B. Belle, le négociateur de cette transaction a annoncé la nouvelle. Sans donner le prix exact il a déclaré qu'il était de plusieurs centaines de milliers de dollars. Les terres vendues comprennent celles qui appartenaient autrefois à MM. Dickie et McGrath.

* * *

Une délégation d'importateurs s'est présentée hier, auprès de sir Henry Drayton, ministre des Finances, à Ottawa. Ils ont exposé leurs objections à certaines dispositions du budget, en vertu desquelles, dans les évaluations douanières, il ne serait plus tenu compte de la dépréciation des changes étrangers au-delà de 50 p.c. Le ministre a promis de prendre la question en considération.

* * *

Une note du ministère du commerce à Paris, qui vient d'être rendue publique, annonce que le total de blés étrangers actuellement dans les entrepôts des ports français se monte à 525,282 tonnes. En outre, 70,543 tonnes de blé dur sont en réserve.

Concurrence américaine

LE CHARBON AMERICAIN SUPPLANTE EN AMERIQUE DU SUD LE CHARBON ANGLAIS.

(Service de la "Rente", fait par Versailles-Vidricaire-Boulais-limitée).

Par suite de l'augmentation des frais d'exploitation et de la baisse de production des mines de houille anglaises, les Etats-Unis ont développé considérablement leurs exportations de charbon en Amérique du Sud.

Ainsi, en 1915, les Etats-Unis avaient exporté au Brésil 648,303 tonnes de charbon, et en 1920 le total des exportations a passé à 966,-029 tonnes. D'autre part, l'Angleterre, dont les exportations s'élevaient en 1915 à 498,340 tonnes de charbon, n'en a exporté en 1920 que 158,140 tonnes.

Pour l'Argentine, les exportations des Etats-Unis se sont élevées en 1920 à 1,718,493 tonnes contre 786,-967 tonnes en 1915. La diminution est également importante pour l'Angleterre, qui, alors qu'elle exportait 1,618,603 tonnes en 1915, n'en a exporté que 273, 668 en 1920.

On sait pourtant si les salaires sont élevés et la journée de travail brève, aux Etats-Unis, depuis quelques années.

Emprunts du Gouvernement du Canada

Tableau des cours fourni par L. G. Beaubien et Cie, 50 rue Notre-Dame ouest, agents de change. Prix sujets à intérêt couru.

Echéance	Der. cote. Offre	Dem.	Ventes 10 h. a.m. à 11 h. 30 a.m.
Exempts d'impôts. Intérêt 5 p.c.			
1925	95.10	95	1000 à 95.15, 9000 à 95.25.
1937*		96.35	3000 à 96.50.
Exempts d'impôts. Intérêt 5½ p.c.			
1923	98.15	98.13	2000 à 98.10, 1000 à 98.12.
1933	97.45	97.30	24000 à 97.45.
1937	99.40	99.30	1000 à 99.45, 37000 à 99.35, 1000 à 99.30.
1937	99.40	99.30	2000 à 99.40, 1000 à 96.50.
Sujets à impôts. Intérêt 5½ p.c.			
1924	96.90	96.50	1000 à 96.85, 1000 à 96.90.
1934			3,000 à 95.

*Payable en fonds New-York.

Echéance	Prix	Rend.
1 décembre 1925..	95.25	6.22
1 avril 1931..	93.25	5.87
1 mars 1937..	96.50	5.32
1 décembre 1922..	99.25	6.03
1 mai 1923..	98.75	6.040
1 décembre 1927..	98.50	5.77
1 mai 1933..	97.50	5.825
1 décembre 1937..	99.50	5.54
1 mai 1924..	96.80	6.501
1 mai 1934..	95.13	6.045

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par la maison Geoffrion et Cie, courtiers, 90-ouest, rue Notre-Dame, Montréal.

	Ouv.	Midi.
Am. Bosh Magneto.	48	47½
Am. Can.	30¼	30
Am. Inter. Corp.	47⅞	48
Am. locomotive.	87¾	87¼
Am. Smelting.	42⅞	42⅞
Am. Sumatra Tobacco. . .	65⅝	65
Am. Tel. and Tel.	105¾	105¾
Am. Woolen.	77¾	78⅜
Anaconda Copper.	43⅛	42⅞
Baldwin Loco.	88½	87¾
Baltimore et Ohio.	42	41½
Bethlehem Steel (B). . . .	60⅝	60
Canadian Pacific.	115½	115½
Central Leather.	42	41⅞
Chicago Rock Island. . . .	33⅜	35⅞
Chino Copper.	25⅛	26⅞
Crucible Steel.	78	78
Endicott Johnson.	65½	65¾
General Motors.	12⅞	12⅞
Erie RR.	14½	14⅞
Inspiration Copper. . . .	37⅝	37⅛
Internat. Nickel.	16⅛	16⅛
Internat. Paper.	68⅞	68⅞
Midvale Steel.	28	26⅜
Missouri Pacific.	22¼	22⅜
New York Central.	72¾	72
Northern Pacific.	74¼	73
New Haven.	19¼	19¼
Pan Amer. Petrol.	69¼	68
Vanadium Steel.	34⅝	33⅜
Pierce Arrow.	30⅞	29⅞
Reading.	73⅞	73⅞
Republic I. and S.	57¼	57⅞
Sinclair Oil Cons.	27½	27½
Southern Pacific.	77⅞	78
Studebaker.	82	81¼
Texas Oil.	39¼	39⅛
Union Pacific.	121⅛	121
United Fruit.	110	110¼
U.S. Indust. Alcohol. . .	68⅞	68⅞
U.S. Rubber.	74	73⅞
U.S. Steel.	83⅝	83⅝
Willys-Overland.	9	8⅞
Atlantic Gulf.	40	40

LA MATINÉE A LA BOURSE

LE MARCHE A ETE TRES PEU ACTIF — DEUX VALEURS EN VUE, NATIONAL BREWERIES ET BROMPTON — UNE HAUSSE DES RAILS A NEW-YORK—LE FRANC MONTE.

La séance de la matinée à la Bourse de Montréal a surtout été remarquable par son peu d'activité. Breweries et Brompton sont restées les deux valeurs en vue. Les Brompton ont gardé tout juste leur avance d'hier, ouvrant à 37 1-2 pour fermer à 37 3-8. Les transactions n'ont été que peu nombreuses et n'ont porté que sur des petits lots ou des fractions de lots.

Les Breweries ont été plus actifs mais à des cours de baisse. A l'ouverture ils s'établissaient à 56 3-4 mais pour descendre bientôt par fractions de points à 55. Vers midi le cours était remonté un peu, à 55 1-2.

Dans tous les autres compartiments c'est le calme plat. Les valeurs de papier sont fermes, le Laurentide a 92 1-2, le Riordon a 23 1-2, l'Abitibi a 37 3-8. On note un gain d'un point du Shawinigan, qui s'est hissé à 109. Le Montreal Power a fait 85, le Cement 54.

A Wall Street les rails se sont mis en vedette dès l'ouverture, avançant de 1 à 3 points en moins de quinze minutes. C'est un des résultats du projet de réduction des salaires annoncé par le *United States Railroad Labor Board* A peu près toutes les valeurs ont bénéficié de la hausse, mais, plus particulièrement le Chicago and Northwestern, le Northern Pacific, le New-York Central, le Reading, le Baltimore and Ohio, le Kansas City Southern et le St. Paul préférentiel. Les cuivres, les tabacs gardent leur fermeté. Les valeurs d'huile étaient irrégulières.

Sur la place de New-York, la prime sur le dollar canadien était ce matin de 10 1-2 à 11 1-2. Le franc français ,première conséquence du paiement par l'Allemagne d'un premier acompte sur la somme des réparations est monté à 966.

OPERATIONS DE LA MATINEE

(Cours fournis par la maison L.-G. Beaubien et Cie.)

Dom. Steel. De 10 à 11.30 : 25 à 37¼, 1 à 37. De 11.30 à 12.30 : 50 à 37.

Steel of Can. De 10 à 11.30 : 15 à 59½. De 11.30 à 12.30 : 20 à 59½, 4 à 60.

Abitibi. De 10 à 11.30 : 135 à 37⅝, 30 à 37½, 25 à 37½. De 11.30 à 12.30 : 15 à 37¼.

Brazilian. De 10 à 11.30 : 10 à 30⅜, 25 à 30½, 25 à 30⅜, 205 à 31, 100 à 31¼, 100 à 31, 55 à 31¼, 35 à 31. De 11.30 à 12.30 : 25 à 31, 50 à 31¼, 15 à 31, 5 à 31¼, 225 à 33½, 50 à 31¼.

Sugar. De 10 à 11.30 : 25 à 31½, 25 à 31⅝, 5 à 31½. De 11.30 à 12.30 : 42 à 31¼.

Cement. De 10 à 11.30 : 5 à 54. De 11.30 à 12.30 : 50 à 54.

Brompton. 35 à 37½, 220 à 37¾, 50 à 37⅝, 50 à 37¾, 65 à 37½, 13 à 37⅝, 5 à 37½, 10 à 37⅝. De 11.30 à 12.30 : 80 à 37.

Steam. De 11.30 à 12.30 : 3 à 27.

Breweries. De 10 à 11.30 : 75 à 56¾, 370 à 56½, 50 à 56¼, 100 à 56, 10 à 55¾, 55 à 55½, 100 à 55, 100 à 55¼, 35 à 55, 35 à 55½. De 11.30 à 12.30 : 30 à 55¾.

Quebec. De 10 à 11.30 : 80 à 27½. De 11.30 à 12.30 : 25 à 27¼.

Laurentide. De 10 à 11.30 : 95 à 92½. De 11.30 à 12.30 : 10 à 93.

Textile. De 10 à 11.30 : 10 à 130, 25 à 129, 1 à 130, 50 à 132¼, 100 à 132½.

Mont. Light. De 10 à 11.30 : 94 à 85. De 11.30 à 12.30 : 50 à 135, 50 à 136, 75 à 137.

Riordon. De 10 à 11.3 0: 100 à 23½.

Shawinigan. De 10 à 11.3 0: 1 à 108, 1 à 109.

New Riordon. De 10 à 11.30 : à 25.

Asbestos. De 10 à 11.30 : 10 à 60. De 11.30 à 12.30 : 10 à 59⅞.

Bell Tel. De 10 à 11.30 : 218 à 104, 50 à 103¾. De 11.30 à 12.30 : 10 à 103¾, 15 à 103½, 130 à 103.

à 35c. 50 à 30c, 410 à 25c, 100 à 35c, 60 à 20c.

Bell Tel. Rts. De 10 à 11.30 : 69 à 30c, 200 1 à 25c, 4 à 20c, 80 à 15c, 24 à 20c, 365 à 15c, 192 à 20c, 3 à 15c, 100 à 20c, 25 à 18c, 63 à 20c, 43 à 18c, 175 à 25c, 200 à 23c. De 11.30 à 12.30 : 3 à 23c, 579 à 20c.

Spanish. De 11.30 à 12.30 : 45 à 79.

Can. Cot. De 10 à 11.30 : 25 à 72.

Detroit. De 10 à 11.30 : 1 à 81.

Cement. De 10 à 11.30 : 50 à 89.

Can. Car. priv. De 10 à 11.30 : 30 à 57.

Howard priv. De 10 à 11.30 : 2 à 80.

Ilinois. De 10 à 11.30 : 10 à 20.

Dom. Steel priv. De 10 à 11.30 : 2 à 63½.

Wabasso Cot. De 10 à 11.30 : 5 à 42. De 11.30 à 12.30 : 30 à 42.

Illinois priv. De 10 à 11.30 : 25 à 69.

Steam. priv. De 11.30 à 12.30 : 25 à 54, 25 à 53½, 60 à 54.

Winnipeg. De 11.30 à 12.30 : 10 à 40.

Wayagamack. De 11.30 à 12.30 : 20 à 68½.

Banques

Commerce. De 10 à 11.30 : 5 à 183.30.

Marchands. De 10 à 11.30 : 6 à 175. De 11.30 à 12.30 : 9 à 174.

Union. De 10 à 11.30 : 25 à 151.

Union. De 10 à 11.30 : 25 à 151. De 11.30 à 12.30 : 2 à 151½.

Molsons. De 10 à 11.30 : 14 à 177.

Bons

Steel Co. De 10 à 11.30 : 2 à 93½.

Québec. De 10 à 11.30 : 5 à 63½, 200 à 63. De 11.30 à 12.30 : 4 à 63½.

Bons de la Victoire (de 11.30 à 12.30)

1922. 1000 à 99.

1923. 52000 à 97.45.

1937. 1300 à 99.30.

1931. 1000 à 95.15.

Cours du change

Cote des devises étrangères de L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change, près la Bourse de Montréal.

A New-York:

	Cours moyens
Londres, (livre sterling) ..	$4.00
Paris, (franc)	0.0861
Bruxelles, (franc)	0.0861
Genève, (franc)..	0.1796
Madrid, (peseta)..	0.1365
Berlin, (mark)	0.0174
Vienne, (couronne)..	0.0027
Rotterdam, (florin)..	0.3595
Rome, (lire)..	0.0557

A Montréal:

	Cours moyens
New-York	11 1-2 p.c.
Londres	$4.48
Paris	0.0966
Bruxelles..	0.0966
Genève.	0.2015
Madrid.	0.1340
Berlin..	0.0201
Vienne..	0.0038
Rotterdam.	0.4050
Rome..	0.0640

La livre sterling

Cours du chance sterling à New-York et à Montréal:

Livre sterling à New-York:

Papier à 60 jours.	.395.15	440.25
Papier à demande.	.400.15	445.25
Par câble s.-marin	.400.65	445.75

Cours du change new-lorkais à Montréal, 11 1-4.

Le franc, .0860.

Taux d'escompte à Londres, 5 1-2.

Taux d'escompte à la Banque d'Angleterre, 6 1-2.

LA NOTE AMERICAINE

Le 17 mai 1921.

L'activité spéculative a subi un léger ralentissement, la cote a fait une pause et les séances dernières n'ont pas été aussi antmées.

On ne peut toutefois s'en étonner puisque cette accalmie n'est que la résultante naturelle de l'arrivée du quinze et des lourdes échéances qu'il entraine. L'or s'empile dans les banques mais cela ne signifie pas que Wall Street soit encore parvenu à l'époque où il verra lui échapper temporairement des sommes considérables sans même en ressentir un frisson d'envie.

Le calme relatif qui règne en Bourse depuis quelques jours est également attribuable aux tendances du spéculateur à concentrer ses opérations vers une catégorie plus particulièrement, cependant que les autres valeurs se contenteront de se maintenir. Cette attente d'un marché dit de spécialité semble être motivée par l'idée que la hausse moyenne de six mois qui s'est produite durant le mois dernier fut d'abord dûe à un découvert énorme opérant sur un nombre sans cesse plus restreint d'actions en flottement. L'on fait remarquer que la hausse ne devra atteindre que les groupes qui le méritent réellement.

Si nous pouvions ainsi nous exprimer, nous ajouterions que les quelques semaines qui suivront seront comme la période d'épreuve du marché, où chaque valeur séparément, ou à peu près, devra subir le choc des attaques des professeurs qui tour à tour les élèveront et les relâcheront brusquement afin de se rendre compte de leur endurance. Les plus solides retiendront alors l'attention de l'élément spéculatif.

FAIRBANKS,
GOSSELIN et Cie.

AU BOUT DU FIL

(Par Paul de Martigny de la Maison Bryant Isard et Cie.)

Le succès de l'emprunt français dont on commence à parler à Wall Street, ne fait pas l'ombre d'un doute. On dit qu'il sera de cent millions et sera couvert en moins d'une semaine.

Les Américains sont le peuple le plus riche de la terre. L'Assay Office de New-York, ne suffit pas à vérifier l'or qui lui arrive. Depuis des mois il y a en moyenne un milliard qui attend la pierre de touche et on agrandit ses caves. On peut penser que cent millions de moins ne feront pas un grand vide dans la caisse des banques américaines.

La presse financière de New-York commence déjà à chauffer l'opinion en ne tarissant pas d'éloges sur la France qui d'ailleurs les mérite. Il est aujourd'hui reconnu que sa puissance de récupération est merveilleuse, et sa capacité de travail, formidable. Le Nord se relève comme par enchantement, les mines inondées par les Allemands, sont asséchées plus vite que les ingénieurs français eux-mêmes ne supposaient. Excepté à Verdun il ne reste plus trace de tranchées ni de trous d'obus, les voies ferrées ont été rétablies et les ouvrages d'art reconstruits. Le rendement des impôts se relève, la prochaine récolte s'annonce superbe. La France, exporte plus qu'elle n'importe, c'est-à-dire produit déjà plus de richesse qu'elle n'en consomme. Selon un grand financier américain, on peut se demander si le spectacle qu'offrent à l'heure présente les Français n'est pas aussi beau que celui qu'ils donnaient pendant la guerre.

Etant donnée la richesse merveilleuse de son sol et l'incomparable capacité de travail de ses enfants, il est certain que la France sera bientôt plus grande, plus riche et plus belle qu'elle ne fut jamais. Il est également certain que ceux qui à l'heure présente achetent de la rente française font une bonne affaire.

LES GRAINS

Cote de la Maison Bryant, Isard and Co.

Chicago

	Ouv.	Ferm.
MAIS:		
Mai	58 1-4	58 3-4
Juillet	60 5-8	61 1-8
Sept.	63	63 3-8
AVOINE:		
Mai	..	..
Juillet	38 1-4	38 5-8
Sept.	39 1-4	39 3-4
BLE:		
Mai	.146	147 1-2
Juillet	.115 1-2	116 1-2
WINNIPEG		
AVOINE:		
Mai	42 5-8	43 1-2
Juillet	43 1-2	44 1-4
Octobre	44 7-8	44 7-8
BLE:		
Mai	.178 1-2	182 3-4
Juillet	.149	152 1-2
Octobre	.123	124 3-8

Un marché international

New-York, 18. — M. Eugène Meyer, fils, directeur gérant de la *War Finance Corporation*, dans un discours qu'il a prononcé au congrès de l'Association nationale des manufacturiers, a demandé l'établissement aux Etats-Unis d'un marché international pour les valeurs. Il considère l'absence de ce marché comme un chainon qui manque dans la finance internationale.

Les recettes du Pacifique Canadien

D'après le rapport du secrétaire de la compagnie, les recettes du Pacifique Canadien pour la semaine du 7 au 14 mai 1921 ont été de $2,-954,000 contre $3,576,000, en 1920, soit une diminution cette année de $622,000.

Epaisseur

Achetez-vous un journal parce qu'il est pesant, ou parce qu'il a du bon sens? dans le premier cas, abonnez-vous ailleurs. Dans le second, lisez le Devoir.

RENAISSANCE ÉCONOMIQUE

Voyez les compagnies industrielles ou commerciales que la maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) a financées depuis deux ans. Toutes étaient de vieilles entreprises, bien dirigées, bien cotées, manquant seulement d'argent pour rattraper ou devancer leurs concurrentes anglaises. Sans l'intervention de cette maison, elles n'auraient eu que le crédit bancaire, alors insuffisant. Grâce à son intervention, elles étendent leurs opérations, accroissent leurs bénéfices. Dix ans encore, et l'on ne reconnaitra plus la situation des Canadiens français dans l'industrie.

La maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) n'est pas en mesure de vous garantir qu'aucune des entreprises qu'elle finance ou aide à financer ne fera jamais faillite, mais elle s'est assurée que, de toute façon, l'OBLIGATAIRE ou PRETEUR sera remboursé, et, comme prêteur, c'est tout ce qui vous importe.

OBLIGATIONS MUNICIPALES

GARANTIES par la

Commission Métropolitaine

de

L'ILE DE MONTREAL

Ville St-Michel de Laval
Echéance : 1930, 6%
Payable à New-York

Ville de Mont-Royal
Echéance : 1924, 6%

Ville de Montréal-Est
Echéance : 1951, 6%

PRIX SUR DEMANDE

Crédit Canadien
Incorporé

99, rue St-Jacques.
Tél. Main 2926-2927.
MONTREAL

NOUS OFFRONS $75,000.

MONTREAL PUBLIC SERVICE CORPORATION

Obligations-Or à 6½%

Remboursables à la Banque d'Hochelaga, à Montréal et à Québec, le 2 juillet 1924

Coupures de $500 et $1,000

PRIX: au pair (100%) et l'intérêt couru

BEAUSOLEIL, LIMITEE
BONS ET OBLIGATIONS
112 rue St-Jacques, - - MONTREAL.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE FAIRE UN TESTAMENT ?

Parce que celui qui meurt intestat expose ses héritiers à un partage contraire à ses désirs.

Les dispositions de la loi l'exposent par sa négligence à commettre des injustices vis-à-vis de sa veuve ou de ses enfants.

Un testament bien fait pourvoit à toutes les éventualités, assure le confort de la veuve, l'éducation et l'avenir des enfants. Protégez vos héritiers contre les entreprises de gens peu scrupuleux, malhonnêtes ou incompétents, en nommant comme exécutrice testamentaire

La Société d'Administration Générale
35, rue St-Jacques, Montréal. Tél. Main 2557.

Consultez-la. Elle vous donnera tous les renseignements sans charge.

La fabrication de la bière en Ontario

Toronto, 18. — M. James Cosgrane, président de la Cosgrane Brewery Co., a déclaré, hier, en Cour de Revision où il s'était présenté pour demander une réduction de taxe de $1000, que d'ici un an sa brasserie aurait repris ses opérations. M. Cosgrane dit que la loi de prohibition ontarienne ne défend pas la fabrication de la bière pour l'exportation. Le tribunal a ajourné sa décision sur la question de la réduction de la taxe jusqu'à ce que M. Cosgrane ait prouvé que l'an dernier il n'a pu louer son établissement ,pour d'autres fins que la fabrication de la bière.

Deux journaux

Lequel préférez-vous? Celui qui vous endort, ou celui qui vous éveille? Le Devoir *est un éveilleur. S'il tape dure, c'est que, parfois, vous allez vous endormir. Or, il ne faut pas s'endormir, en ces temps-ci. S'endormir, c'est abdiquer. N'abdiquer pas. Debout! Lisez le* Devoir.

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que sur requête de vingt-six propriétaires de biens immobiliers situés dans les comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier, l'Honorable Trésorier Provincial leur a accordé la permission de tenir une assemblée des propriétaires de biens immobiliers dans lesdits comtés afin de considérer s'il est à propos d'établir dans ces comtés une compagnie d'assurance contre le feu d'après le principe de l'assurance mutuelle.

L'assemblée présentement convoquée à cette fin, conformément à l'article 6841 des Statuts Refondus de la province de Québec, 1909, sera tenue le deux juin 1921, à quatre heures de l'après-midi, au numéro 76 de la rue St-Gabriel, à Montréal.

Montréal, le 10 mai 1921.

J. N. CABANA,
Pour les requérants.

Nos cheminots ne seront pas affectés

Ottawa, 18. (S.P.C.) — M. A. R. Mosher, président de la Fraternité canadienne des mployés de chemin de fer, a déclaré hier soir, que les décisions du *Railroad Labor Board* des Etats-Unis n'affecteront aucunement la situation au Canada. Tout au plus, pourront-elles avoir un effet indirect en ce sens qu'elles pourraient porter les compagnies à en profiter pour accentuer leur dessein de réduire les salaires de leurs employés.

LA VIE SPORTIVE

LA VICTOIRE EST ACCORDÉE À WILFRID CABANA DANS SON MATCH AVEC WILFRID LATOUR

Le protégé de M. Jos. Allain est disqualifié pour avoir empêché Cabana d'exécuter un tour de force, le sixième de la soirée. — Un véritable fiasco. — Les deux hommes se sont affirmés de véritables bons athlètes — La séance a pris fin vers quatre heures ce matin. — Les paris sont annulés.

La rencontre entre Wilfrid Cabana et Wilfrid Latour, qui avait lieu hier soir au Monument national en présence de près de quinze cents personnes, s'est terminée en queue de poisson et a porté un autre rude coup au sport des poids et haltères et nous doutons fort que ces deux athlètes puissent à l'avenir réunir plus d'une centaine d'amateurs à une rencontre qu'ils tenteraient d'organiser.

Cette rencontre a été un véritable fiasco et les fervents de ce sport ont quitté la salle du Monument national vers quatre heures ce matin fort dégoûtés et en promettant de ne plus remettre les pieds à aucune rencontre entre hommes forts. Nous ne pouvons blâmer le public amateur de prendre une telle décision car vraiment c'est dégoûtant et révoltant.

Cabana et Latour, comme dans tous les autres tournois d'hommes forts, avaient accepté de se rencontrer et avaient signé un contrat en bonne et due forme, mais comme lors de la rencontre Décarie-Cabana il y eut divergence d'opinion dans l'interprétation du contrat et la rencontre ne s'est pas achevée au grand mécontentement des amateurs qui avaient payé un prix d'admission assez élevé pour être témoins de la rencontre complète et non d'une partie seulement. Le différend est survenu vers les deux heures et demie lorsque Latour voulut empêcher Cabana d'exécuter un tour avec un appareil différent du sien. L'arbitre Gratton déclara devoir s'en tenir au contrat et permit au protégé de M. Simard d'exécuter son tour. Wilfrid Latour et ses seconds ainsi que trois ou quatre de ses frères se placèrent sur la plateforme et empêchèrent Cabana de forcer.

Il y eut alors une véritable prise de becs entre les représentants des deux camps et le député Lacombe et le capitaine de police Carle y allèrent de leurs discours tandis que l'avocat Charles Cabana, de Sherbrooke, ne put porter la parole à cause du chahut que l'on faisait dans la salle. Les uns demandaient de le laisser parler tandis que les autres ne voulaient aucunement lui permettre de donner des explications.

Après une vive discussion qui dura plus d'une heure, le concierge du Monument national vint éteindre les lumières pour quelques instants et finalement, comme Latour persistait à ne pas laisser forcer Cabana, l'arbitre accorda la victoire à Cabana tout en annulant les paris.

Dès le commencement de la soirée l'organisation fit défaut car M. Allain, représentant de Latour, avait oublié d'apporter la copie du contrat et il dut aller chercher ce document précieux. La soirée ne commença pas avant dix heures. Il devait y avoir un autre retard car le camp Latour voulait faire peser les poids avant que ceux-ci fussent levés. Comme il n'y avait rien dans le contrat qui obligeait de peser les poids avant l'exécution du tour, l'arbitre ordonna à Cabana de faire son premier essai. Le premier tour consistait à lever sur le dos à la Louis Cyr et l'ancien policier a soulevé l'énorme poids de 3,652 et Latour se montra également un hercule de première force en soulevant avec ses reins 3,214 livres.

Les autres tours au programme furent alors exécutés et à chaque fois la discussion s'élevait et il devenait évident que quelque chose d'extraordinaire,ou plutôt d'ordinaire dans le sport des poids et haltères, se produirait avant l'exécution du programme entier.

Nous ferons remarquer en passant que nous avons vu hier soir sur l'estrade un certain second qui ne devrait jamais agir en cette qualité et qui ne devrait jamais être admis à une réunion de sportsmen. Il est bon et justifiable de prendre les intérêts de son protégé mais il ne faut pas pour cela huer l'adversaire et même être impoli envers ceux qui étaient directement intéressés à la rencontre. Cet individu semble aussi épais au moral qu'au physique.

Nous pourrions en écrire des colonnes et des colonnes sur le fiasco d'hier soir mais comme l'espace est précieux nous nous contenterons de donner le sommaire des tours exécutés.

TOURS DE CABANA

	Cabana	Latour
1—Lever sur les reins, à la Louis Cyr, une charge de plomb ou de fer. L'appareil pour indiquer que la charge est bien levée devant être le même pour les deux concurrents et devra sortir d'un seul ocup pour que le coup soit accompli..	3652	3214
2—Charger une barre à sphères à l'épaule d'une seule main et la dévisser. Tenant cette barre au bout du bras, ramasser un poids de 60 livres de l'autre main et le pousser au bout du bras.	283½	236
3—Charger une barre à sphères d'une seule main à l'épaule et la dévisser. Le corps devra être complètement redressé pour que le tour soit accordé..	245½	200½

TOURS DE LATOUR

1—Se redresser complètement avec une charge en avant du concurrent. La charge devra être placée à 8 pouces de terre ..	441½	604
2—Charger un poids de chaque main aux épaules en deux temps	239	292
3—Prendre une barre de chaque main au moyen de crochet qui devront être de même longueur pour les deux concurrents et marcher sur une longueur de dix pieds avec cette charge ..		x 565½

x—Latour et ses seconds empêchent Cabana d'exécuter ce tour avec un appareil différent, et l'arbitre accorde la victoire au protégé de M. Simard.

UN CHANGEMENT AU PROGRAMME À L'ARÉNA CE SOIR

A la suite d'un accident, Thomas ne pourra se battre avec Herscovitch et sera remplacé par Bert Schneider. — Les autres combats à l'affiche.

Jack Thomas, qui devait rencontrer Moe Herscovitch, s'est blessé à la main droite en s'entraînant avant-hier, et il a dû contremander son combat. C'est Bert Schneider qui sera opposé à l'ancien joueur de rugby, ce soir, à l'Arena Mont-Royal.

Il y a longtemps qu'il est question d'un assaut entre Herscovitch et le protégé d'Armand Vaillancourt. Depuis que ces deux poids mi-moyens sont passés au rang des professionnels on a souvent parlé de les faire rencontrer mais on n'était pas parvenu à s'entendre au sujet des conditions de la rencontre. Hier, aussitôt que Jimmy McKimmey a appris que Thomas ne pourrait se battre, il s'est rendu auprès du gérant de Schneider pour essayer de le décider à laisser battre son poulain. Le National Sporting Club était prêt à faire de bonnes conditions au boxeur et on dit qu'il recevra le même prix que Thomas avait obtenu.

Schneider et Herscovitch sont à peu près de la même taille et il devrait être intéressant de les voir aux prises dans un assaut de dix rondes. Lorsqu'ils étaient amateurs Schneider l'a emporté mais aujourd'hui c'est l'endurance qui va compter et c'est celui qui en aura le plus qui sortira victorieux.

Georges Girardin et Sailor Butler feront les frais de la semi-finale, qui sera aussi de dix rondes. Les deux poids-plume sont rapportés en grande condition et comme ils sont fort habiles ils devraient se livrer une belle lutte.

Joe Hamelin, le protégé de Eddie Ricard, rencontrera Kid Fyne dans un combat de six rondes.

Au collège de Longueuil

L'équipe du Collège de Longueuil a remporté, dimanche, une brillante victoire sur le Saint-Arsène II. Le score a été de 6 à 3. La partie fut exceptionnellement intéressante et la batterie Ledoux, le premier but Jules Brunel, R. Laneuville, A. L'Heureux, se sont particulièrement distingués.

Il est regrettable que le Saint-Arsène ait abandonné la partie à la huitième manche et n'ait pas donné à ses joueurs et à leurs adversaires l'occasion de se faire valoir jusqu'au bout dans un sens ou dans l'autre.

Les Collégiens recevront dimanche prochain, sur leur terrain, le club Iberville. Les membres de ce club sont priés d'être sur le terrain pour trois heures.

Mentionnons pour finir la victoire remportée par la deuxième équipe du Collège sur le club Fullum, par un score de 11 à 2. Cette équipe demande à recevoir dimanche prochain, le 22, de midi à deux heures, une équipe de 15 à 17 ans. Pour informations, s'adresser à M. Alp. L'Heureux, Tél. 65.

LES JOUTES DE DIMANCHE

Les attractions seront joliment mêlées, dimanche dans la ligue de baseball de la Cité de Montréal. Le programme du 22 mai sera aussi intéressant et aussi important à un terrain qu'à l'autre. Les quatre parties à l'affiche sont en effet les suivantes:

Au terrain des Shamrocks:
1.30 — Métropole vs Royal Canadien.
3.30 — Lachine vs Athlétique.
A Maisonneuve:
1.30 — Crescent vs Saint-Henri.
3.30 — Saint-Arsène vs Indiens.

Le Lachine qui a vaincu le Saint-Arsène dimanche dernier, causant ainsi une forte surprise, s'attaquera à la formidable équipe de Billy Innes qui a vaincu le Crescent à Maisonneuve. La lutte entre le Lachine et l'Athlétique devrait être intéressante. Il est certain cependant que l'Athlétique est déterminé à vaincre tout ce qui va se présenter afin de prendre et de conquérir si possible la première place dans la course au championnat.

La première partie de l'après-midi au Shamrock sera sûrement un spectacle enlevant. Le Royal Canadien qui a été malchanceux dimanche dernier et qui a failli vaincre la puissante équipe des Indiens et le fameux Malcolm Fraser, fera face au Métropole. Il est certain que le lanceur Groves, du Royal-Canadien sera encore en évidence et il sera intéressant de le voir à l'oeuvre. Ce lanceur a causé toute une sensation en n'accordant que trois coups réussis aux rudes frappeurs des Indiens. Le public viendra le voir à l'oeuvre. Le Métropole qui a été vaincu par le Syndicat Saint-Henri, dimanche dernier, voudra toutefois se surpasser pour triompher du club de Rod. Lamoureux.

Les deux parties au programme de Maisonneuve promettent des émotions. Les Indiens qui sont en tête de la ligue voudront vaincre le Saint-Arsène et mettre une nouvelle victoire à leur actif. Ils pourraient bien être surpris.

Les parties dans les grandes ligues

LIGUE NATIONALE

A Boston—
Chicago . . . .200100010—4 13 1
Boston . . . .30000104x—8 9 2
Martin, Jones et Killifer; Oeschger et O'Neil.

A Brooklyn—
St-Louis . . . .111001012—7 18 3
Brooklyn . . .00104220x—9 12 1
Haines, North, Goodwin et Dilhoefer; Grimes et Krueger.

A New-York—
Cincinnati . .00101100000—3 9 0
New-York . .11000100001—4 10 3
Napier et Wingo; Barnes et Smith
Philadelphie—
Pittsburg . . .100400010—6 10 1
Philadelphie. .000100012—4 12 5
Glazner et Schmidt, Kiff; Hubbell, Keenan et Peters.

LIGUE AMERICAINE

A Détroit—
Washington . .100000100—2 10 0
Détroit . . . .000000001—1 7 0
Batteries: Mogridge et Gharrity; Leonard, Oldham et Ainsmith.

A Chicago—
Philadelphie. .01011010— 4 11 1
Chicago . . .00400420x—10 13 1
Batteries: Harris, Keefe, Perry et Perkins; McWeeney et Schalk.

A Cleveland—
New-York. . .010000001—2 9 1
Cleveland . . .00020020x—4 7 0
Batteries: Ferguson, Collins et Schang; Uhle et O'Neil.

A Saint-Louis—
Boston . . . .000000200—2 8 0
St-Louis . . . .20000002x—4 10 3
Batteries: Pennock, Myers et Ruel; Davis et Severeid.

LIGUE INTERNATIONALE

A Toronto—
Jersey City . .003000010— 4 5 3
Toronto. . . .11102006x—11 13 1
Batteries: Métivier et McNeill; Reis et Samberg.

A Syracuse—
Baltimore. . .000230320—10 15 2
Syracuse . . .000002100— 3 4 2
Batteries: Groves et Egan; Sell, Kircher et Niebergall.

A Rochester—
Newark . . . .100130101—7 10 1
Rochester . . .110010010—4 10 4
Batteries: Hill et Smith; Post, Johnson et Ross.

A Buffalo—
Reading . . .003002000—5 12 4
Buffalo . . . .02010012x—6 9 0
Batteries: Fisher et Cotter; Gordonier, Reddy, McCabe et Tragressor.

Le classement des équipes

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	P.C.
New-York	15	10	.600
Cleveland	17	12	.586
Boston	12	10	.545
Washington	15	13	.536
Détroit	16	14	.533
St-Louis	12	15	.444
Chicago	10	14	.417
Philadelphie	8	17	.320

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	P.C.
Pittsburgh	20	6	.769
New-York	19	8	.704
Brooklyn	18	12	.600
Chicago	12	11	.522
Boston	11	14	.440
St-Louis	8	16	.333
Cincinnati	10	20	.333
Philadelphie	7	18	.280

LIGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	P.C.
Baltimore	15	9	.625
Newark	16	10	.615
Buffalo	13	11	.542
Jersey City	12	11	.522
Syracuse	11	13	.458
Toronto	11	13	.458
Rochester	10	14	.417
Reading	7	16	.304

Nouveau registrateur

Québec, 18. — Le gouvernement provincial a nommé officiellement M. J.-Alfred Prendergast, au poste de régisrateur du comté de Chambly, à Longueuil. M. Prendergast remplissait ces fonctions depuis une couple d'années.

RHUMATISE PLUS DE 16 ANS

Guéri complètement depuis qu'il a pris Fruit-a-Tives

103, RUE CHURCH, MONTREAL.

"J'ai été affligé du *Rhumatisme plus de 16 ans*. J'ai consulté des spécialistes; pris des remèdes; rien n'y faisait.

Ensuite, j'ai commencé à prendre 'Fruit-a-tives', et 15 jours après, la douleur était moins forte. *'Fruit-a-tives' a graduellement vaincu mon rhumatisme*; et maintenant, il y a cinq ans que je n'ai plus une seule douleur. C'est de tout coeur que je conseille à tous ceux qui souffrent de prendre ce remède aux fruits".

P. H. McHUGH.

50s la boite, 6 pour $2.50, boite d'essai 25s. Chez tous les pharmaciens ou de Fruit-à-tives, Limited, Ottawa.

TRIBUNAUX CIVILS

UN APPEL AU CONSEIL PRIVÉ

DEUX COMPAGNIES TAXEES IRONT DEVANT LE CONSEIL PRIVE. — LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS ET SON CAPITAL ROULANT — LIVRAISON RETARDEE.

La *Canada Cement Company* et la *St. Lawrence Land Company* ont résolu d'en appeler au Conseil Privé d'une décision de la Cour d'appel qui a déclaré à la majorité, que lesdites compagnies n'avaient pas le droit d'en appeler d'un jugement de la Cour de circuit du district de Montréal. Par le jugement de la Cour de circuit, les deux compagnies étaient condamnées à payer à la ville de Montréal, les sommes respectives de $60,254.70 et $10,371.10 pour taxes municipales.

Les demanderesses prétendent qu'au moment où les actions ont été prises par la municipalité pour le recouvrement des taxes susdites, elles avaient un droit d'appel à la Cour de révision du jugement final de la Cour de circuit dans les cas où la somme demandée excédait $100., à quelques exceptions près. Elles prétendent en outre qu'en vertu du statut Georges V, chapitre 79, article 64, la juridiction de la Cour de révision avait été donnée à la Cour d'appel pour tous les cas analogues à celui actuellement en cause mais non encore jugés lors de la passation de la loi.

Les juges Tellier, Allard et Flynn, toutefois ont renvoyé la motion demandant le droit d'appel. Ils donnent pour raison qu'en dépit des graves raisons invoquées, le droit d'en appeler d'un jugement de la Cour de circuit de Montréal, n'existait pas. Les juges Martin et Howard ont différé d'opinion avec leurs collègues et croient que les demanderesses ont droit d'en appeler.

Les demanderesses ont alors résolu de porter leur cause devant le Conseil Privé et ont en conséquence soumis une motion à tous les juges de la Cour d'appel, dans laquelle elles ont demandé aux juges de fixer un délai suffisant pour leur permettre de donner les garanties suffisantes afin de pouvoir continuer leur cause en appel, et de payer le montant de la condamnation plus les frais au cas où le Conseil Privé leur dénierait le droit d'en appeler du jugement de la Cour de circuit.

La motion a été présentée au juge Allard en chambre. Celui-ci a rendu jugement hier et a fixé la période du délai, à huit jours, et les frais subséquents à payer.

La Compagnie des Tramways de Montréal a argumenté devant les juges Greenshields, Guérin, Dorion, Tellier, Bernier sur l'interprétation de certains articles de son contrat entre elle et la ville. Elle en appelle de deux jugements.

La compagnie en appelle tout d'abord d'une décision de l'ancien président de la Commission des Utilités Publiques, qui a renvoyé un appel de la compagnie sur un premier jugement de la Commission des Tramways. La Commission avait déduit le 25 août 1919, un montant de $534,055.68 du capital sur lequel la compagnie a droit de tirer un intérêt de 6 p.c., à partir du 10 février 1918 au 30 juin 1919.

La compagnie en appelle ensuite d'un jugement qui a rejeté un appel au président de la Commission des Utilités Publiques d'un jugement de la Commission des Tramways. La commission avait refusé d'ajouter au capital producteur un intérêt de 6 p.c., la somme de $243,516.11.

D'après le présent contrat passé entre la ville et la compagnie, celle-ci a droit à un revenu de 6 p.c. par année, sur le capital affecté au matériel roulant. La question est de savoir si les deux sommes doivent être comprises dans ce capital. La somme de $534,055.68 représente le coût d'établissement de magasins tenus par la compagnie. La Commission des Tramways a décidé que ce montant devait être rayé du capital roulant. La somme de $243,516.11 a été, selon la compagnie, dépensée à des additions et extensions aux voies et aux autres travaux de constructions. La Commission a rejeté la demande d'ajouter les deux montants au capital productif d'intérêt parce que ces sommes sont déjà comprises dans le bilan d'évaluation du contrat. La compagnie est représentée par M. J.-L. Perron, et la ville par M. C. Laurendeau. Le jugement a été pris en délibéré.

VENTE ANNULEE

Le juge Délorimier, de la Cour supérieure, a rendu un jugement par lequel il annule une vente entre Emery Désautels et Ernest Delisle. Le dernier avait acheté un cinématographe de Désautels le 24 janvier 1919, à condition que la machine serait immédiatement expédiée à Neuville, comté de Portneuf. Or la machine n'est arrivée à destination qu'au mois d'avril, trop tard pour la revente que Delisle comptait en faire. La machine avait été envoyée à Saint-Basile de Portneuf au lieu de Neuville. Le juge a accordé la requête du demandeur et a condamné Désautels à payer à Delisle, la somme de cent dollars plus les frais.

Président du "Reform Club"

M. Jamer W. Domville vient d'être élu président du club de Réforme, aux élections qui se sont terminées, hier soir. Les autres officiers sont les suivants:

Premier vice-président, le Dr Jean-P. Décarie ; deuxième vice-président, W.-Clément Munn ; trésorier, Ernest Pitt ; Secrétaires-conjoints, Roméo Poirier et T.-S. Worthington.

Directeurs : MM. Domville, Dr Décarie, Munn, J.-A. Richard, D. Milton Hersey, Louis Boyer, Ernest Pitt, H. M. Marler, J.-A.-A. Leclair.

Membres seniors du bureau de direction: MM. S. Ogulnick, R. B. Hutchison, A. H. Vipond, F. J. Parsons, Paul Mercier, Albert Théberge, Louis Daigle, Paul Amos et Pierre Charton.

Membres juniors du bureau de direction: F.-T. Enright, G.-A. McNamee, E.-S. Earl, J.-Emery Phaneuf, Henri Morin et Alexandre Gour.

Les examens en médecine

Lundi prochain, commenceront à l'Université de Montréal, les examens écrits du baccalauréat et du doctorat en médecine.

Les examens du baccalauréat auront lieu pour l'anatomie, lundi, le 23, à 10 heures du matin pour la physiologie, mardi, le 24, à 10 heures du matin ; pour la chimie, mercredi, le 25, à 10 heures du matin; pour l'histologie, jeudi, le 26, à 10 heures du matin.

Les examens par écrit du doctorat auront lieu, dans l'après-midi, à 3 heures, pour la médecine, lundi, le 23 ; pour la chirurgie, mardi, le 24 ; pour l'obstétrique, mercredi, le 25 ; pour l'hygiène, jeudi, le 26.

Le concert des "Sac-au-dos"

Le concert artistique, organisé par les "Sac-au-Dos de 1914," au profit de leur maison de repos de Sainte-Adèle, a obtenu un franc succès hier soir, à la salle Lafontaine. Le programme comportait de la musique, du chant et de la danse.

"La voix des clochers," poème en quinze tableaux et vingt vues de H. LeSablais, et musique de Esteban-Marti, a été très bien interprétée. Les solistes étaient Mlle Thérèse Brosseau, soprano, M. J.-A. Morency, baryton, avec M. Conrad Gauthier comme diseur. Nous devons une mention spéciale à Mlle Brosseau qui, douée d'une très belle voix, a chanté avec beaucoup d'art et une diction à peu près parfaite. Ce concert fut donné sous la direction artistique du professeur Jean Goulet, avec le gracieux concours de Mlle Thérèse Brosseau, MM. J.-A. Morency, Conrad Gauthier, déjà nommés, et MM. Yves Lamontagne, violoncelliste, O. O'Brien, pianiste, des chorales de Saint-Eusèbe et du cercle Symphonique de Saint-Pierre.

La société des "Sac-au-dos de 1914" a été fondée dans le but de réunir tous les anciens combattants de la grande guerre, afin que se continuent, dans la vie civile, la camaraderie et l'union qui ont fait leur force durant la guerre.

Une étude de la vieillesse

est toujours intéressante et révèle le fait que le sang est habituellement épais et ne possède pas les propriétés fortifiantes contenues dans le sang des jeunes personnes. Si vous voulez remplir votre sang d'ardeur juvénile, reconstituer vos forces, raffermir vos nerfs, faites simplement usage des Pilules du Dr Hamilton. Ce remède merveilleux est un grand régulateur du système. Il garde les intestins en bon état et le corps libre de toute matière de rebut ou impuretés. L'emploi des Pilules du Dr Hamilton est recommandé aux jeunes et aux vieux. 25 sous chez tous les marchands ou de *The Catarrhozone Co.*, Montréal.

(ann.)

Apathie regrettable

L'exposition d'"une semaine du bien-être de l'enfance" qui a été inaugurée avant-hier, au quatrième étage des magasins Almy's, a eu très peu de visiteurs au cours de la journée d'hier. Les organisateurs regrettent le manque d'intérêt qu'elle semble inspirer. D'un autre côté on a fait dans certaines écoles quelques démonstrations en matière d'hygiène qui parurent vivement intéresser les enfants. Il y eut aussi des manifestations dans les rues Saint-Antoine et Guy, où très peu de personnes se sont rendues.

$1.50 ET PLUS

MESSIEURS ! Achetez votre chapeau de paille immédiatement et profitez d'un choix extraordinaire.

PRIX SPECIAL PAR DOUZAINE

McComber LIMITED

103 Ste-Catherine Est
420 St. Paul Ouest
Montreal

Michaud — LE CHAPELIER — ne vend que deux Choses Chapeaux et Satisfaction
PLATEAU 3048 11 RUE BLEURY PRES CRAIG

Faites nettoyer et remodeler vos chapeaux par les seuls véritables chapeliers spécialistes à Montréal.

PARC DOMINION
MAINTENANT OUVERT
où tout le monde va
Adultes, 15 sous. Enfants, 7 sous, taxe comprise.

Province de Québec. District de Montréal. } Cour Supérieure
No 4288.

DAME RACHEL KETZ, de la cité et du district de Montréal, épouse séparée de biens de MAX ROBIN, marchand général, du village d'Iroquois, province d'Ontario, demanderesse,

vs

MAX ROBIN, marchand général, du village d'Iroquois, province d'Ontario, défendeur,

et

THE CANADIAN EXPRESS COMPANY, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, tiers-saisie.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les huit jours.

Montréal, le 17 mai 1921.

FOREST, LALONDE ET COFFIN,
Procureurs de la demanderesse.

De La Qualité d'Autrefois

La Bière

DOW

THE NATIONAL BREWERIES LIMITED — WILLIAM DOW & COMPANY — INDIA PALE ALE — TRADE MARK — MONTREAL

Est un Tonique Supérieur à tout autre.

Ne dites pas "BIERE", dites "DOW"

BRASSERIE DOW
The National Breweries Limited.

HAUTE-SILÉSIE

LES INSURGÉS CONCÈDENT

LE CHEF DES INSURGES POLONAIS ANNONCE QU'IL EST PRET A FAIRE EVACUER SES TROUPES, POURVU QUE LES ALLIES PRENNENT LEUR PLACE.

Oppeln, 18 (S. P. A.)—Le comité exécutif polonais en Silésie, dont Adelbert Korfanty est le président, a télégraphié à la Commission interalliée ici pour lui apprendre que les insurgés sont maintenant disposés à se retirer suffisamment pour assurer la cessation immédiate des hostilités, pourvu que le terrain que les insurgés évacueront soit occupé par des troupes alliées, et non par des Allemands.

Le comité polonais admet, dans son message, que les insurgés peuvent avoir dépassé les bornes de la prudence.

Les chefs industriels allemands qui ont négocié avec Korfanty, qui voulait leur faire signer de la monnaie de papier polono-silésienne spéciale, ont refusé d'y consentir. Ils ont rompu les négociations persuadés qu'ils sont que les Polonais ne s'attaqueront pas aux biens allemands et que la fin de l'insurrection n'est pas très éloignée.

UN ETAT INDEPENDANT

Londres, 18 (S. P. A.) — Le correspondant du *London Times* à Varsovie est d'avis que l'unique moyen de régler le problème silésien sans effusion de sang et sans porter atteinte à l'honneur des Alliés, est de faire de la Haute-Silésie un Etat indépendant. Il déclare que le plébiscite n'a servi à rien et il ajoute: "Maintenant qu'on a eu recours aux armes, il est presque impossible de partager la région ou de la donner entièrement aux Polonais ou aux Allemands sans mettre le feu aux poudres". Le correspondant conseille de faire un appel au patriotisme des silésiens, de les mettre en garde contre toute haine de race et de leur offrir l'indépendance.

UN RAYON D'ESPOIR.

Paris, 18. (S.P.A.) — Les relations entre les pays de l'Entente mises en péril par le discours de M. Lloyd George sur la Silésie continuent à faire le sujet des conversations dans les milieux publics et politiques. On exprime l'opinion que M. Briand se trouvera en une posture bien meilleure devant le parlement français par suite de la nouvelle situation qui règne entre la France et la Grande-Bretagne et qu'il aura après le débat de ces jours-ci à la Chambre une majorité plus substantielle que celle qu'il pouvait compter avoir avant cet incident.

Le gouvernement français prétend que le Conseil Suprême ne peut aucunement régler le problème silésien en se basant sur le plébiscite tant que la Commission plébiscitaire n'aura pas produit de plus amples informations. On s'attend à ce que la Commission active ses travaux à la demande urgente du conseil des ambassadeurs. Il y a tendance vers un compromis basé sur le rapport du membre italien de la Commission, qui voudrait se montrer plus généreux que les Anglais à l'égard des Polonais, mais moins que les Français.

A tout événement, M. Briand ne discutera pas davantage la question avant d'avoir exposé toute l'affaire devant la Chambre demain. Le débat sera probablement prolongé et durera peut-être trois jours, car les députés en profiteront pour lancer des interpellations sur les décisions de la Commission des réparations à Londres. Les hommes bien au courant de la politique française prédisent à M. Briand une grosse majorité à la prise du vote du confiance ou de censure.

Les dépêches parvenues hier, au ministère des Affaires Etrangères indiquent que 50 à 70 pour cent des mineurs polonais en Silésie sont retournés à leur ouvrage, mais que le trafic par voie ferrée est encore obstrué parce que les employés allemands refusent de rétablir l'horaire tel qu'avant l'insurrection. La Reichsbank persiste à refuser de payer aux mineurs leurs salaires.

DE PLUS EN PLUS GRAVE.

Kattowitz, Haute-Silé-sie, 18. (S. P.A.) — Des comités de propriétaires allemands ont été en conférence avec Korfanty et ont conféré avec des capitalistes allemands à Breslau hier. On croit ici que le résultat du mouvement d'insurrection dépendra de la réponse allemande, vu que la situation financière et commerciale devient de plus en plus grave. La production des mines est moindre que 40 pour cent de la normale, l'exploitation des chemins de fer est très restreinte et les relations avec les Tchéco-Slovaques ont été rompues et le commerce avec la Pologne est négligeable.

Les approvisionneents de vivres vont durer deux ou trois semaines, après quoi, à moins que la frontière du district contrôlée par Korfanty ne soit ouverte, les Allemands et beaucoup de Polonais croient que le district se trouvera dans le chaos.

Les volontaires polonais semblent fortement déterminés à persévérer dans leur attitude. Quoique leurs troupes soient bien équipées, elles ne sont pas bien organisées. Elles comptent des garçons de pas plus de 14 ou 15 ans. Les insurgés cependant reçoivent de l'encouragement des français qui font cause commune avec eux dans tout le district d'insurrection et laissent un oeil paisible les officiers insurgés arrêter tous les voyageurs et examiner leurs papiers.

La population du district est enthousiaste pour les insurgés.

Tous les trains de vivres dans le territoire d'insurrection ont été arrêtés sur l'ordre du haut commandement de l'organisation de défense civile allemande, qui affirme que les Allemands, dans le territoire occupé ont demandé que tous les efforts pour nourrir les affamés cessent. "Mourons de faim avec les Polonais pour sauver l'Allemagne" dit l'ordre.

Les Anglais qui ont charge du transport des vivres déclarent que 7,000 litres de lait, nécessaires pour sauver la vie de 20,000 enfants allemands et polonais, sont arrêtés ainsi que des approvisionnements de farine, de viande et d'oeufs, parce que les ingénieurs allemands ont refusé de conduire les trains sur la frontière Korfanty.

ITALIE

UNE FAIBLE MAJORITÉ

LE PREMIER MINISTRE GIOLITTI OBTIENT UNE MAJORITE MINIME AUX ELECTIONS QUI VIENNENT DE SE TERMINER.—LE CABINET EST REELU.

Rome, 18 (S. P. A.)—Le parti de la coalition nationale sur lequel s'appuie le ministère Giolitti, a fait élire 266 de ses candidats aux élections générales de dimanche, en Italie.

Les dernières statistiques du scrutin démontrent que les socialistes ont fait élire 134 des leurs, les catholiques ou parti populaire 101, les républicains 19, les partisans de l'ex-premier ministre Nitti 15, les slaves 6 et les Allemands 4.

Le ministre des Finances, M. Bonomi, a été réélu par une forte majorité dans Mantoue. Dans la Sardaigne, cinq députés en faveur du gouvernement autonome pour cette île ont été élus. Auparavant, ce parti n'avait pas un seul représentant au parlement.

Aux dernières nouvelles, tous les membres du Cabinet avaient été réélus. Les anciens premiers ministres Orlando, Salandra et Nitti, et signor Denicola ex-président de la Chambre des Députés, se sont assurés de grosses majorités. Les candidats du gouvernement ont été heureux dans Turin, Gênes, Florence et Trieste. Les socialistes n'ont pas été heureux dans les grandes villes, ils n'ont eu de majorité que dans Milan et Bologne. On affirme que les socialistes Turati, Traves et Daragona, ce dernier secrétaire de la fédération du Travail, et signor Meda, chef du parti populaire, ont été élus.

D'après des rapports publiés dans le journal *Il Paese*, 40 personnes ont été tuées au cours des bagarres du jour de l'élection et le nombre des blessés aurait été de de 92.

Voici comment l'agence Stéfani annonce officieusement le résultat du scrutin dans diverses localités: A Rome, sept onstitutionnels ou parti du gouvernement, quatre socialistes, trois membres du parti populaire et un républicain. A Florence, six constitutionnels, six socialistes, deux du parti populaire, deux communistes. A Gênes, six constitutionnels, trois du parti populaire, quatre socialistes et deux réformistes. A Naples, neuf constitutionnels, deux du parti populaire, trois socialistes et un vétéran. A Milan, quatre constitutionnels, quatre du parti populaire et six socialistes. A Turin, huit constitutionnels, quatre du parti populaire, cinq socialistes et deux communistes.

UN CHOIX D'AUTEURS

PROGRAMME DE LA LICENCE EN LETTRES POUR L'ANNEE 1921-1922.

Dès maintenant, la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, tient à faire connaitre à ses élèves, ainsi qu'aux libraires que la chose pourrait intéresser, la liste des auteurs inscrits au programme de la licence pour la prochaine année 1921-1922:

FRANÇAIS — Voltaire: Lettres (Lanson: Lettres choisies du XVIIIe siècle)—De Vigny: *Bouteille à la mer, Maison du berger, Esprit pur*—Fustel de Coulanges: *Cité antique* (quelques chapitres).

LATIN — Lucrèce: *De natura rerum*, L. V. n. 3, 4, 5, (d'après les *Extraits* de Rogon) — Cicéron: *De senectute*, ch. 1-10 — Virgile: *Géorgiques*, II — Tacite: *Germaine*, ch. 1-21.

GREC — Euripide: *Hippolyte*, 58-524 — Démosthènes: 2e *Philippique* — *Théocrite*: *C. Cyclope, les Syracusaines* — Saint Basile: *Auteurs profanes*, 1ère partie.

CANADIEN-FRANÇAIS — Garneau: *Histoire du Canada*. L. X. ch. 2 — Crémazie: *Lettres* du 29 janvier 1867 et du 9 avril 1871; *Le vieux soldat, Le drapeau de Carillon, La fiancée du marin, Les Mille-Iles; Les trois morts* — De Gaspé: *La débâcle* (dans les *Anciens Canadiens*) — Fréchette: *Notre histoire, A la nâge, Voltaire* (dans la *Légende d'un peuple*).

ANGLAIS — Extraits choisis dans les écrivains du XVIIIe au XXe siècle. *Autres langues modernes* (allemand, espagnol, italien) — le programme est encore en préparation.

Feu le Dr Charles Legris

Paradise Hill, Sask., 18. (D .N. C.) — Nous apprenons la mort du Dr Charles Legris, décédé le 15 mai dernier, à Paradise Hill, Saskatchewan. Le défunt avait fait ses études au collège de Nicolet. Il pratiqua à Sainte-Monique de 1871 à 1919. A cette date, il partit pour l'Ouest.

Lui survivent trois fils: Zotique, épicier à Leominster, Mass. ; Maurice, télégraphiste à Sorel ; Henri, cultivateur à Paradise Hill ; deux filles: soeur Marie-Hortense de la Croix, du Bon-Pasteur et Mlle Cécile de Montréal.

M. Taschereau s'en va à la pêche

Québec, 18 — M. Taschereau, premier ministre de la province, doit partir demain, pour un voyage de pêche dans les Laurentides. Ce sera le premier congé qu'il prend depuis qu'il est à la tête de notre gouvernement provincial.

IRLANDE

UNE RÉPONSE ÉVASIVE

M .LLOYD GEORGE, INTERROGE AU SUJET DE SON ATTITUDE RELATIVEMENT A DE VALERA, REPOND D'UNE MANIERE EVASIVE. — UN COMMUNIQUE OFFICIEL.

Londres, 18 (S. P. A.)—Comme on demandait, hier, à M. Lloyd George de dire ce qu'il pensait de la nouvelle parue dans le *Freeman's Journal*, de Dublin, lundi, portant que le premier ministre avait offert de rencontrer Eamon de Valéra ou les autres chefs irlandais, sans y mettre de conditions, le communiqué suivant a été publié à 10, Downing Street, où réside officiellement le premier ministre : "M. Lloyd George n'a pas fait d'autre déclaration concernant M. de Valéra, que ce qu'il a déjà dit à la Chambre des Communes".

UNE MANIFESTATION

Belfast, 18 (S. P. A.)—Un grand nombre d'ouvriers des chantiers maritimes de Belfast, fanfare en tête, et brandissant le drapeau *Union Jack*, se sont emparés de l'*Ulster Hall*, hier soir, et ont occupé tous les sièges avant l'arrivée des Sinn-Feiners qui devaient y tenir une assemblée. Trois agitateurs socialistes y étaient déjà arrivés, mais ils n'ont pas tardé à se retirer. Les loyalistes ont donc tenu une contre-assemblée. La police était nombreuse et il y avait des autos blindées aux portes de la salle, mais tout s'est passé dans l'ordre. Les ouvriers en construction de bateaux sont arrivés à la salle et ont fait des manifestations au dehors. Ils ont remplis alors la salle au complet et ont adopté des résolutions de loyauté qu'ils adressèrent au roi et à sir James Craig, premier ministre futur de l'Ulster. Ce dernier a répondu par un message disant qu'il était de coeur avec les ouvriers des chantiers maritimes.

Des bombes mal dirigées ont été lancées dans la direction des forces de la Couronne ici, hier soir, au district de Falls.

UNE MAIRIE EST ATTAQUEE

Dublin, 18. — *Dublin Castle* annonce que des militaires qui jouaient au ballon à Bandon, dans le comté de Cork, samedi, ont été attaqués par une mitrailleuse Lewis et ont dû regagner leurs baraques.

Les troupes auxiliaires ont attaqué la mairie de Dublin, hier, pendant qu'un comité spécial était en séance. Les visiteurs ont effectué des perquisitions sur l'échevin William O'Brien et sur plusieurs autres membres de la Corporation. Personne n'a été arrêté cependant.

Lundi soir, à Cork, des étudiants de l'université revenant d'un piquenique en bateaux, ont été molestés par des inconnus, qui ont tiré des coups de feu et ont blessé trois femmes et un homme.

LES ÉLECTIONS EN SASKATCHEWAN

Régina, Sask., 17. — Le premier ministre Martin vient de déclarer que les élections provinciales de la Saskatchewan auront lieu le 9 juin prochain. "Une des raisons pour lesquelles une élection s'impose dans cette province, dit-il, c'est que le gouvernement, vu la situation plutôt tendue dans laquelle se trouve le pays tout entier, est désireux d'apporter de nouvelles réformes au mode d'administration actuel. Il est dans notre intention, ajoute-t-il, en autant que nous le permettent nos pouvoirs constitutionnels et financiers, de travailler en collaboration étroite avec les fermiers."

Le gouvernement est résolu de continuer sa lutte contre les taux élevés du transport et de prendre plus que jamais les intérêts des agriculteurs. Il fondera à cette fin des fermes modèles, qui seront sous le contrôle du Collège de l'Agriculture. Il verra également aux moyens à prendre en vue d'enrayer dans la mesure du possible le fléau de la tuberculose tout en créant des institutions où pourront être reçues les victimes de cette maladie. Le gouvernement, d'un autre côté, poursuivra de façon très énergique sa campagne en faveur de la loi de prohibition en Saskatchewan. Quant aux réformes en matière d'éducation et de travail, il s'en tiendra aux progrès accomplis jusqu'ici dans cette voie. Bref, le gouvernement s'attachera surtout au développement de l'agriculture ainsi qu'aux moyens à prendre en vue de faciliter le plus possible l'exportation des produits de la terre.

Echos d'un referendum

Ottawa, 18. — On lisait, hier, dans le "Citizen" ce qui suit:

"D'après les informations qui nous parviennent, Ontario cesserait d'être "sèche" avant juillet prochain. Les rapports sur le referendum de la prohibition arrivent régulièrement et plus vite que ce ne fût le cas dans les provinces de l'ouest. Les résultats officiels, toutefois, ne seront rendus publics que lorsque la votation sera entièrement terminée. Or, celle-ci ne sera pas terminée avant la fin du mois. Un arrêté mintsteriel sera alors donné comme sanction du vote, qui prendra effet trente jours après."

Le nouveau régime, s'il y a lieu, ne devrait donc pas commencer avant le premier juillet prochain.

Au Collège Sainte-Marie

A l'occasion de la fête du R. P. Recteur, il y aura séance dramatique et musicale au collège, les mercredi et vendredi, 18 et 20 mai, à 8 heures 15 minutes p.m. On y interprétera "Garcia Moreno", drame en cinq actes, du R. P. H. Tricard, s.J. Les entr'actes seront remplis par un orchestre.

Billets en vente au parloir du collège. (Communiqué).

LES RÉPARATIONS

UN PREMIER ACOMPTE

L'ALLEMAGNE A MIS A LA DISPOSITION DE LA COMMISSION DES REPARATIONS UNE SOMME DE 150,000,000 DE MARKS EN OR, PARTIE EN ESPECES SONNANTES, PARTIE EN PAPIER MONNAIE ETRANGER.

Paris, 18 (S. P. A.). — La Commission des Réparations a annoncé officiellement hier que l'Allemagne a mis à sa disposition un montant de 150,000,000 de marks en or, partie en espèces sonnantes et partie en papier-monnaie étranger. La Commission ajoute qu'elle se prépare à accepter la livraison de ce paiement.

La Commission des Réparations a répondu à l'offre allemande en disant au gouvernement de Berlin qu'elle acepte ce versement de 150,000,000 de marks en or, mais à condition qu'il soit bien entendu que cette somme ne constitue qu'un acompte sur le billion de marks dus au 31 de mai et qui devra être envoyé avant cette date en or ou en papier-monnaie approuvé, en billet ou traites tirées sur le trésor allemand, endossées par des banques allemandes reconnues et payables en livres sterling à Londres, en francs à Paris et en dollars à New-York.

La Commission va siéger aujourd'hui pour choisir dans quelle ville seront reçus les 150,000,000 de marks, ce sera probablement à Colo-

Le *Temps* dit que sir John Bradgne, à Coblentz ou à Mayence.

bury, le représentant anglais à la Commission des Réparations, a repris son siège hier après-midi et qu'à cette séance on a discuté la répartition du versement allemand parmi les pays alliés. Une dépêche de Londres datée du 13 mai portait que sir John avait déclaré personnellement ce jour-là qu'il désirait donner sa démission, mais que le gouvernement anglais avait insisté pour qu'il persiste dans ses fonctions.

Berlin, 18. — Une note officieuse publiée hier annonçait que, conformément aux termes de l'ultimatum allié exigeant que l'Allemagne paie un milliard de marks en or aux Alliés à titre de réparations dans les 25 jours qui suivront la réception de l'ultimatum le gouvernement allemand a offert à la Commission des Réparations un acompte sur ce montant.

La ville de Québec et la loi Scott

Québec, 18 (S.P.C.) — Le premier ministre M. Taschereau a déclaré, hier soir, que les tavernes et débits de bière locaux n'ont pas été ouverts ni par ordre de la Commission des liqueurs, ni par ordre du gouvernement. La Commission des liqueurs a juridiction sur toute la province à l'exception de la ville de Québec qui est encore sous le régime de la loi Scott. Par conséquent, la Commission des liqueurs n'a aucune juridiction sur les restaurants et les tavernes qui vendent de la bière ou autres liqueurs. La loi Scott est une loi fédérale et les propriétaires de tavernes et de restaurants prennent simplement sur eux d'ouvrir leurs boutiques en dépit du fait que toutes les tavernes et débits doivent être fermés depuis le premier mai. Il reste à voir si les propriétaires ont le droit d'ouvrir leurs restaurants, débits ou tavernes. Ils pourraient avoir à répondre de leurs actions devant les tribunaux. Le commissaire chargé de l'exécution de la loi Scott, M. H.-R. De Saint-Victor, a déclaré qu'il ne savait pas, pour le moment, si des procédures allaient être instituées contre les violateurs de la loi. Il n'a donné permission d'ouvrir aucune taverne.

Le chocolat canadien à l'étranger

Toronto, 18. (S.P.C.) — M. Charles Bodley, secrétaire-trésorier des *Confectionery Biscuit and Chocolate Industries of Canada*, a déclaré, hier soir, au troisième congrès annuel de l'organisation, que le chocolat canadien soutenait victorieusement la concurrence sur le marché avec les autres produits similaires étrangers. L'exportation de produits se fait en grande quantité. Plusieurs maisons canadiennes ont des représentants en Afrique-Sud, en Nouvelle-Zélande, dans l'Amérique du Sud et dans plusieurs pays orientaux.

M. Allan Ross, président de la *William Wrigley Jr. Co. Ltd.*, a parlé de l'importance de la presse pour répandre les produits. Il a déclaré que les journaux avaient ouvert de vastes champs d'expansion économique par leurs annonces et leurs articles et nouvelles. M. J. Coughlan de Montréal a parlé des avantages de l'annonce dans les tramways. Puis, les délégués ont été invités à diner à Sunnyside par les commissaires du Hâvre.

Funérailles de M. Ferdinand Noury

Les Trois-Rivières, 18. — (D.N. C.) — Hier matin ont eu lieu à St-Célestin les funérailles de M. Ferdinand Noury, décédé subitement samedi soir, dans des circonstances plutôt dramatiques.

M. Noury cheminait sur le chemin public et il était suivi à courte distance par M. Henri Poirier, aussi de St-Célestin. Ce dernier vit soudain M. Noury s'affaisser. Il crut que M. Noury voulait lui jouer un tour.

M. Poirier continua sa route sans plus se presser et, arrivé près de M. Noury, celui-ci était mort foudroyé par une syncope.

Pas du tout

Vous êtes marchand. Un homme vient vous dire: "Je veux acheter de vous. Vous m'enverrez votre marchandise chaque jour. Je vous paierai peut-être à la fin de l'année." Vous trouvez qu'il n'est pas raisonnable. Vous refusez de lui vendre. C'est bien. Le journal est comme vous. Il veut être payé au plus tôt, pour payer ses fournisseurs, comme vous. Envoyez-lui donc le prix de votre abonnement tout de suite.

GRANDS MAGASINS DUPUIS

1200 JERSEYS POUR GARCONS

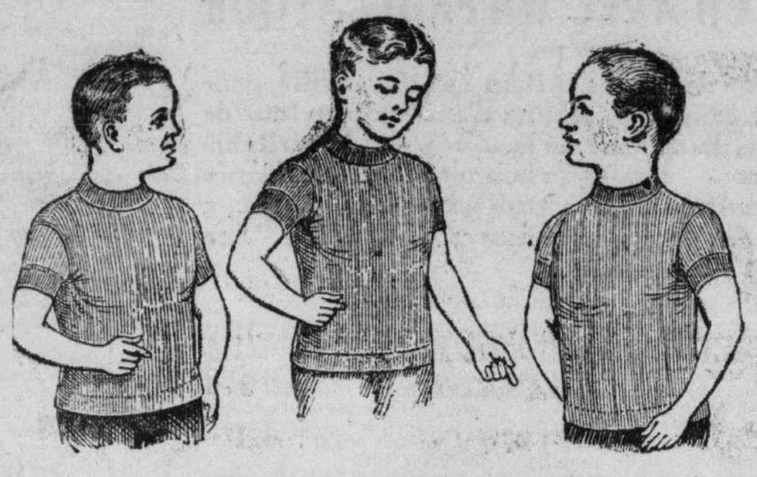

**Parents ! voici une vente qui va vous intéresser : 100 douzaines de jerseys en coton bleu marin, pour garçons. C'est l'article idéal pour habiller vos petits garçons durant le temps des vacances ; le jersey a l'avantage d'habiller par lui-même, sans l'aide d'aucun complément ou accessoire ; il s'endosse en un tour de main et donne libre cours au développement nécessaire à tous les muscles du corps, même dans les exeercices les plus violents. Il ne fatiguera ni n'étirera aucun membre, s'il prend fantaisie à votre petit garçon de dormir dans un hamac à l'ombre des grands arbres. Bref, vous devez au confort et au bien-être de votre ou de vos petits garçons de leur acheter un ou plusieurs de ces jolis jerseys à manches courtes, qui sont légers, élégants et très faciles à laver. Nous les avons dans les grandeurs de 22 à 32. Ces jerseys se vendent couramment .60 à .75. Les conditions spéciales dans lesquelles nous avons acquis ce lot de 100 douzaines nous permettent de vous les offrir chacun à.. .. .. .